



Modalités et procédures d'affectation des élèves dans les divers niveaux et séries de lycée

2015-2016

DVE – Bureau des lycées
94 avenue Gambetta
75020 Paris

Les modalités et procédures d'affectation dans les divers niveaux et séries de lycée sont exposées ci-après, en fonction de la situation scolaire de l'élève pendant l'année scolaire 2014 - 2015. Pour chaque situation, sont présentées les possibilités d'orientation ainsi que les procédures d'affectation correspondantes.

L'ensemble de ces procédures concerne tous les élèves scolarisés en 2014 – 2015 dans les établissements publics, les élèves scolarisés dans les établissements privés sous contrat de l'académie de Paris éligibles au vu des textes réglementaires.

Afin d'en faciliter l'usage, la circulaire et les annexes sont regroupées dans un seul document comprenant des liens "cliquables" dans le sommaire et au sein du texte pour le renvoi aux annexes.

SOMMAIRE

Préambule	3
Impacts de la loi 2013-1005 du 12 novembre 2013 « Silence de l'administration vaut accord »	3
1 - Elèves actuellement scolarisés en classe de 3ème	4
1.1 Les principes	4
1.1.1 Premier tour AFFELNET Post 3 ^{ème}	5
1.1.2 Deuxième tour AFFELNET Post 3 ^{ème}	5
1.1.3 Troisième tour AFFELNET Post 3 ^{ème} pour 2 ^{nde} professionnelle et 1 ^{ère} année de CAP	6
1.1.4 Affectations médicales prioritaires	6
1.1.5 Elèves présentant une contre-indication médicale pour la voie professionnelle	7
1.2 Affectation dans la voie générale et technologique	7
1.2.1 Cas général	7
1.2.2 Cas des recrutements particuliers	8
1.3 Affectation dans la voie professionnelle	9
1.3.1 Les principes essentiels de l'affectation en voie professionnelle	9
1.3.2 Les modalités particulières relatives à certaines formations professionnelles.....	11
1.4 Elèves doublant la 3ème	12
1.5 Elèves faisant appel	12
1.6 Modalités pratiques	12
1.6.1 La vérification des renseignements de la base élève	12
1.6.2 La période de saisie	12
1.6.3 Les modalités de saisie	13
1.6.4 L'édition de la fiche de vœux	13
1.6.5 L'affectation – 1er tour AFFELNET Post 3ème	13
1.6.6 L'affectation – 2ème tour AFFELNET Post 3ème.....	14
1.6.7 L'affectation – 3ème tour AFFELNET Post 3ème : 2nde professionnelle et 1ère année de CAP	14
2 - Elèves actuellement scolarisés en classe de seconde	16
2.1 Elèves scolarisés en seconde générale et technologique	16
2.1.1 Principes généraux.....	16

2.1.2	Affectations médicales prioritaires	16
2.1.3	Admission en 1 ^{ère} ES – 1 ^{ère} L – 1 ^{ère} S et 1 ^{ère} STD2A – 1 ^{ère} BT – 1 ^{ère} hôtellerie.....	17
2.1.4	Admission en 1 ^{ère} technologique : STI2D – STL – STMG – ST2S.....	18
2.1.5	Doublement de seconde.....	19
2.1.6	Orientation en 1 ^{ère} professionnelle.....	20
2.1.7	Précisions relatives aux tours 1 et 2 dans AFFELNET 1 ^{ère}	21
2.2	Elèves scolarisés en 2^{nde} professionnelle ou 1^{ère} année de CAP	22
2.2.1	Principes	22
3	- Elèves actuellement scolarisés en classe de 1^{ère}	23
3.1	Montée pédagogique.....	23
3.2	Doublement	23
3.3	Changement d'établissement.....	23
3.4	Passerelle vers la voie professionnelle.....	24
3.5	Affectations médicales prioritaires	25
4	- Elèves actuellement scolarisés en classe de terminale	26
4.1	Elèves de terminale CAP.....	26
4.1.1	Poursuites d'études.....	26
4.1.2	En cas d'échec au CAP.....	28
4.2	Elèves de terminale générale et technologique.....	29
4.3	Elèves de terminale baccalauréat professionnel	30
4.4	Cas médicaux	31
5	- Procédures particulières	32
5.1	Elèves en situation de handicap.....	32
5.2	Elèves porteurs d'une maladie grave.....	32
5.3	Elèves dont le représentant légal emménage à paris	32
5.4	Elèves quittant l'académie de Paris et sollicitant une scolarisation dans une autre académie.....	33
5.5	Formations à recrutement inter académique.....	33
5.6	Formations à recrutement particulier	34
5.7	Education récurrente	34
5.7.1	Principes	34
5.7.2	Traitement des dossiers	35
6	Prise en charge et suivi des élèves sans solution.....	37
6.1	Rôle des établissements d'origine.....	37
6.2	Rôle des établissements d'affectation.....	37

7	Remontées des places vacantes dans les formations	38
	Sommaire des annexes	39

Index des nouveautés 2015 :

Télé inscription	page 9
Voie professionnelle, formations académiques : priorité d'affectation aux élèves parisiens	page 9
Bonus de motivation (voie pro) : modalités de remontée des listes d'élèves concernés	page 11
Saisie des décisions d'orientation dans l'application « orientation »	page 12
Admission en 1 ^{ère} technologique : création d'un vœu « en attente commission d'appel »	page 18
Important : prise en charge et suivi des élèves sans solution à l'issue des opérations d'affectation	page 37
Calendrier de remontée des places vacantes dans les formations	page 38
Nouvelle seconde professionnelle commune (annexe 8)	page 59

PREAMBULE

Impacts de la loi 2013-1005 du 12 novembre 2013 « Silence de l'administration vaut accord »

La loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens dispose que le silence gardé pendant plus de deux mois par l'administration sur une demande vaut acceptation et non plus rejet comme c'était le cas auparavant.

L'application de ce principe peut être écartée dans certains cas précisés par les décrets d'application (décrets 2014-1274, 2014-1275 et 2014-1276, du 23 octobre 2014 relatifs aux exceptions à l'application du principe « le silence vaut acceptation » et relatif aux exceptions à l'application du délai de deux mois de naissance des décisions implicites d'acceptation).

Le principe de la décision implicite d'acceptation impose de sécuriser la procédure d'affectation à tous les niveaux d'intervention : établissements d'origine, établissement d'accueil et Division Vie de l'Elève, notamment en prévoyant :

- La remise d'un accusé de réception aux familles pour tout dépôt de dossier de candidature et toute demande exceptionnelle de changement d'établissement.
- La traçabilité des demandes : conservation au sein de l'établissement pendant un an des copies des demandes et des accusés de réception.

Par ailleurs, il convient également de sécuriser la remise des fiches de résultat de l'affectation post-3ème et de l'affectation via AFFELNET 1ère professionnelle et technologique.

Des informations complémentaires vous parviendront courant avril 2015 sur ces nouvelles mesures de sécurisation des procédures.

1 - ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE 3EME

Réf. : Code de l'Education et notamment les articles D211-10 à D211-11.

Public scolaire concerné :

- les élèves issus de toutes 3^{ème} (3^{ème} générale, 3^{ème} prépa pro, 3^{ème} EGPA, 3^{ème} UPE2A, 3^{ème} ULIS) :
 - ✓ des collèges publics et privés sous contrat parisiens,
 - ✓ originaires d'une autre académie candidats aux formations inter académiques,
 - ✓ originaires d'une autre académie mais domiciliés à Paris,
- les élèves issus des actions de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)
- les élèves inscrits dans un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France, ayant réussi les tests de vérification des connaissances,
- les élèves inscrits dans un établissement hors contrat ayant réussi l'examen d'entrée en établissement public.

La famille formule huit vœux sur la « fiche de préparation à la saisie des vœux » (cf **annexe 1**, composée de deux documents et l'**Annexe 2**, composée d'un document) à l'aide du dépliant d'information « Affectation après la classe de 3^{ème} ». Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'académie : [www.ac-paris.fr /portail/lycee](http://www.ac-paris.fr/portail/lycee).

Très signalé

Les élèves de 3^{ème} absentéistes ou exclus par conseil de discipline en fin d'année scolaire :

Les élèves de 3^{ème} absentéistes ou exclus par conseil de discipline **restent sous la responsabilité de leur établissement d'origine tant qu'ils ne sont pas réaffectés et ne doivent pas être retirés de la base élèves**. Leurs vœux d'orientation doivent être obligatoirement saisis par leur établissement, seul en situation de poursuivre le dialogue engagé avec les familles dès le deuxième trimestre.

1.1 LES PRINCIPES

Les différentes étapes de la procédure d'orientation sont retracées, à partir des conseils de classe du 2^{ème} trimestre, sur la **fiche de dialogue qui constitue le document de référence pour les procédures d'orientation et d'appel**. Il est essentiel de garder trace du dialogue et des propositions faites aux familles lors des différentes phases de la procédure d'affectation.

Seules les candidatures enregistrées dans AFFELNET Post-3^{ème} seront étudiées.

1.1.1 PREMIER TOUR AFFELNET POST 3^{EME}

La commission de validation se réunira le 25 juin 2015 (après-midi).

A l'issue de la dernière épreuve du brevet, le 26 juin 2015, le chef d'établissement d'origine remet aux familles la fiche de résultat de l'affectation. S'ils ne sont pas affectés, cette fiche les invite à reformuler des vœux en vue du 2^{ème} tour (cf. - **annexe 4** , composée de deux documents : fiches d'élargissement des vœux).

Les résultats de l'affectation seront accessibles sur le site internet de l'académie à partir du numéro INE de l'élève et de sa date de naissance.

Rappel :

Les chefs d'établissement d'accueil déposeront leurs modalités d'inscription dans AFFELNET Post 3^{ème} pendant les dates d'ouverture de l'application. Ces informations figureront sur les fiches de résultats de l'affectation remises aux élèves.

Elèves affectés :

Les chefs d'établissement rappelleront aux familles les dispositions suivantes :

- Elles doivent procéder à l'inscription de leur enfant dans le lycée où il a été affecté **au plus tard le 1^{er} juillet 2015**, faute de quoi celui-ci peut perdre le bénéfice de son affectation.
- **Nouveau** : pour certains établissements, si la procédure de télé inscription a été ouverte, les familles seront informées par le chef d'établissement d'origine de la possibilité d'effectuer l'inscription par ce biais. Dans ce cas, l'établissement d'origine communiquera aux familles les informations concernant ce processus et leur code d'accès.
- Aucune révision d'affectation ne sera effectuée dès lors qu'un élève est admis sur l'un de ses vœux.

Elèves non affectés :

Les familles doivent impérativement formuler de nouveaux vœux auprès de l'établissement d'origine qui a en charge le suivi de ses élèves. Les vœux seront conformes à la décision d'orientation et porteront sur les places vacantes, en vue du 2^{ème} tour informatisé AFFELNET Post 3^{ème} (cf. - **annexe 4** composée de deux documents : fiches d'élargissement des vœux).

POINT IMPORTANT:

L'interlocuteur privilégié des familles et des élèves est l'établissement d'origine en charge du suivi de ses élèves pendant un an après leur sortie de l'établissement. En cas de problème ou d'anomalie concernant l'affectation, le chef d'établissement d'origine assure le relais auprès de la DVE. Les familles n'ont pas à être dirigées vers la DVE.

1.1.2 DEUXIEME TOUR AFFELNET POST 3^{EME}

La commission de validation se réunira le 3 juillet 2015.

↳ **seconde générale et technologique :**

A l'issue du second tour, une proposition d'accueil est faite aux élèves dans la limite des capacités d'accueil. Une priorité est donnée aux élèves ayant formulé des vœux.

Les élèves sont affectés en seconde générale et technologique dans l'un de leurs nouveaux vœux ou reçoivent une proposition d'accueil dans un lycée de leur district de résidence, conformément au code de l'éducation.

Ils doivent s'inscrire dans l'établissement **avant le 10 juillet 2015** dernier délai.

↳ **seconde professionnelle et première année de CAP :**

Les élèves affectés en seconde professionnelle ou première année de CAP procéderont à l'inscription dans l'établissement **avant le 10 juillet 2015** dernier délai.

La situation des élèves non affectés sera réexaminée lors de la commission d'affectation qui se réunira le **26 août 2015**.

1.1.3 TROISIEME TOUR AFFELNET POST 3^{EME} POUR 2^{NDE} PROFESSIONNELLE ET 1^{ERE} ANNEE DE CAP

Public scolaire concerné :

Les élèves ayant participé à la procédure AFFELNET Post 3^{ème} sans affectation à l'issue des deux tours :

La commission de validation se réunira le 10 septembre 2015.

Les modalités pratiques sont détaillées dans le paragraphe 1. 6.

RAPPEL :

Le chef d'établissement d'origine reste le seul interlocuteur de la famille en cas de non - affectation, il est responsable du suivi des élèves jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée, y compris dans le cadre de la MLDS. Il se référera aux modalités précisées en page 37 relatives à la prise en charge et au suivi des élèves sans solution à l'issue des opérations d'affectation.

Les élèves concernés n'ont pas à être dirigés vers la DVE Lycées.

1.1.4 AFFECTATIONS MEDICALES PRIORITAIRES

Elèves en situation de handicap :

Pour ces situations, se reporter à la circulaire n° 14AN0155 du 07 octobre 2014 « *Orientation et affectation en lycée des élèves en situation de handicap avec PPS* ».

Pour ces élèves, le chef d'établissement d'origine doit effectuer la **saisie des vœux définitifs dans le logiciel AFFELNET post 3ème, au plus tard le mardi 22 mai 2014.**

La commission d'affectation prioritaire-handicap se tiendra le **29 mai 2015**.

Elèves porteurs d'une maladie grave :

Lorsque les élèves sont atteints d'une maladie grave nécessitant une affectation médicale prioritaire, les familles devront prendre contact avec le médecin scolaire de l'établissement d'origine afin de constituer un dossier. Le médecin scolaire transmettra ce dossier par voie postale **avant le 9 mai 2015** au médecin responsable départemental de la mission de la promotion de la santé en faveur des élèves : **Docteur CARTACHEFF, bureau 439, Rectorat de Paris - 94 avenue Gambetta – 75984 Paris cedex 20 Paris.**

Le dossier comprendra les pièces justificatives mentionnées sur **Annexe 23**.

La commission médicale se tiendra le **29 mai 2015**.

1.1.5 ELEVES PRESENTANT UNE CONTRE-INDICATION MEDICALE POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Dans la mesure du possible, tout élève qui se destine à l'enseignement professionnel passera un examen médical dans l'établissement d'origine, avant la fin de l'année scolaire. A défaut, l'équipe éducative saisira le médecin scolaire pour toute situation où une contre-indication probable ou avérée rendrait la poursuite d'études dans une formation professionnelle impossible.

À l'issue de cet examen, le médecin scolaire remplira la fiche de contre-indication médicale cf. **Annexe n° 22** et précisera le type de contre-indication et la (les) formation(s) concernée(s) par celle-ci.

Le chef d'établissement vérifiera alors, en consultant le médecin scolaire et/ou le conseiller d'orientation psychologue, que les vœux d'affectation respectent bien la contre-indication médicale ; le cas échéant le dialogue devra être repris avec la famille.

1.2 AFFECTATION DANS LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

1.2.1 CAS GENERAL

- **Tout élève a droit à une affectation dans son district de résidence** : afin de respecter cette disposition, le bonus accordé aux vœux émis dans le district de résidence est de **600 points**.

Les familles peuvent émettre des vœux pour des lycées situés en dehors de leur district de résidence mais, dans ce cas, il leur sera signalé que le bonus de 600 points ne sera pas attribué.

Il est fortement conseillé aux familles de formuler huit vœux.

Rappel : Un élève qui bénéficie d'une décision d'orientation pour la seconde générale et technologique peut également formuler des vœux dans la voie professionnelle (cf. Annexe 2).

IMPORTANT :

Le représentant légal de l'élève mentionne ses choix d'établissements sur la fiche de préparation à la saisie des vœux, remise par l'établissement d'origine (cf. **annexe 1** composée de deux documents et **Annexe 2**) de façon claire.

Les familles seront tenues de rendre une fiche ne comportant aucun correctif (ni rature, ni effaceur ...). Une nouvelle fiche devra être renseignée en cas de modification des vœux.

Attention : Les langues, les enseignements d'exploration et les enseignements facultatifs ne sont pas pris en compte dans la procédure informatisée d'affectation.

ENSEIGNEMENTS MUTUALISES : Les chefs d'établissement veilleront à informer les familles des principales lignes du dispositif EIE (Enseignements Inter Etablissements) lors de leur réunion à destination des parents d'élèves. Une information sur la carte des enseignements mutualisés sera mise en ligne sur le site internet de l'académie de Paris www.ac-paris/portail/lycee.

- Dans l'académie, les notes du contrôle continu au DNB sont prises en compte à hauteur de 600 points maximum (cf. annexe 3).
- Le bonus boursier est de 300 points. (cf. annexe 3). L'année de référence est l'année scolaire 2014/2015.

1.2.2 CAS DES RECRUTEMENTS PARTICULIERS

Il convient de rappeler aux familles que les vœux pour la voie générale et technologique à recrutement particulier sont traités comme des premiers vœux (cf. Annexe 5 et Annexe 6).

Chacun de ces vœux fait partie des huit vœux à formuler.

❖ Concernant les classes à double cursus musique ou danse :

le chef d'établissement d'origine dépose à la DVE - Bureau des affectations en Lycées (DVE Lycées)

pour le 20 mai 2015 dernier délai les documents suivants :

- le relevé de la saisie des vœux daté et signé par le représentant légal,
- la photocopie des bulletins des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'année scolaire 2014-2015,
- l'attestation de pratique artistique (cf. **annexe 7**),

La commission chargée de l'examen des dossiers se tiendra le **mardi 9 juin 2015**.

Rappel :

La commission concernant les classes à double cursus musique et danse affectera prioritairement les candidats validés par les quatre conservatoires partenaires : conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, Maîtrise de Radio-France, conservatoire à rayonnement régional de Paris et conservatoire à rayonnement régional de Boulogne, puis les élèves originaires de 3^{ème} cycle et cycle spécialisé des conservatoires municipaux d'arrondissements parisiens (CMA) avant d'examiner les candidatures des élèves issus d'autres conservatoires si les capacités d'accueil le permettent.

❖ Concernant les classes de seconde aux lycées HENRI IV et LOUIS LE GRAND :

le chef d'établissement d'origine dépose à la DVE Service des Lycées **pour le mardi 26 mai 2015** dernier délai les documents suivants :

- le relevé de la saisie des vœux daté et signé par le représentant légal,
- la photocopie des bulletins des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'année scolaire 2014-2015.

La commission chargée de l'examen des dossiers se tiendra le vendredi **5 juin 2015**.

❖ Concernant les formations suivantes :

- sections internationales,
- sections ABIBAC, ESABAC, BACHIBAC,
- section sportive Rugby,
- seconde spécifique hôtellerie,
- seconde spécifique vers le diplôme de fin d'études des métiers d'art (DFESMA),
- seconde spécifique vers le BT dessinateur en arts appliqués décors sur céramique,
- seconde générale avec enseignement d'exploration création et culture design.

Les proviseurs des établissements assurant ces formations adressent à la DVE Lycées pour le **10 juin 2015** les listes des élèves proposés à l'affectation.

Seules les candidatures enregistrées dans AFFELNET Post 3^{ème} seront étudiées.

Pour l'ensemble de ces formations, les affectations seront prononcées par la DASEN chargée du second degré et communiquées aux familles le vendredi 26 juin 2015.

ATTENTION :

Les élèves candidats à une section orientale seront classés par le logiciel AFFELNET Post 3^{ème} et bénéficieront d'un bonus de 200 points pour l'affectation uniquement s'ils sont issus de 3^{ème} orientale.

Les élèves des sections européennes d'italien, de russe et de portugais bénéficieront d'un bonus de 200 points pour l'affectation en lycée uniquement s'ils sont issus de 3^{ème} européennes correspondantes.

Ces formations dont l'accueil peut être inter académique ne donnent lieu à aucun bonus district.

1.3 AFFECTATION DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Les candidatures peuvent porter sur l'ensemble des districts parisiens.

Comme pour la voie générale, les élèves de la voie professionnelle résidant à Paris bénéficient d'un bonus district élargi.

La décision d'orientation vers la voie professionnelle concerne l'entrée en :

- 1^{ère} année de CAP
- seconde professionnelle.

ATTENTION :

Un élève orienté en seconde professionnelle peut formuler des vœux de CAP ; en revanche un élève orienté en CAP ne peut pas demander une seconde professionnelle. **Seuls les vœux conformes à la décision d'orientation doivent être saisis dans la procédure AFFELNET post 3^{ème}.**

1.3.1 LES PRINCIPES ESSENTIELS DE L'AFFECTATION EN VOIE PROFESSIONNELLE

- Les élèves peuvent formuler **jusqu'à huit vœux dont quatre obligatoires** : un vœu de formation est associé à un établissement.
- **Nouveau** : Les élèves résidant à Paris bénéficient d'une priorité d'affectation dans les formations à recrutement académique.

Les élèves non domiciliés à Paris mais scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat parisien sont autorisés à candidater pour des formations relevant d'établissements parisiens. Ils seront invités par les chefs d'établissement à candidater par précaution pour des formations de leur académie de résidence.

- **Les notes du contrôle continu au DNB** sont retenues dans les matières suivantes (*français, LVI, maths, technologie*) plus une ou deux matières en fonction de la spécialité choisie (*LV 2 ou SVT ou sciences physiques ou arts plastiques*) ; chaque note est affectée d'un coefficient propre à la spécialité choisie (*cf. annexe 11*), la somme des coefficients étant toujours égale à 15.
- **Pour les élèves non concernés par le DNB** (entre autres les élèves issus de EGPA, MLDS, ULIS, UPE2A), les notes prises en compte sont les moyennes trimestrielles des notes réellement obtenues au cours de l'année scolaire 2014 - 2015. Elles sont saisies dans AFFELNET Post 3^{ème} par l'établissement d'origine. Certaines notes peuvent manquer : dans ce cas, il convient de saisir la mention NN (non noté).

L'application effectuera un calcul automatique en fonction des autres notes de l'élève. Néanmoins, pour les élèves dont l'évaluation est effectivement 0, il convient de la saisir explicitement comme telle. Certaines disciplines dont la saisie est obligatoire ne sont pas toujours enseignées et il convient de saisir par défaut :

3^{ème} prépa PRO

▶ la note de VSP (Vie Sociale et Professionnelle) *pour Sciences de la Vie et de la Terre*

EGPA ▶ la note de VSP *pour Sciences de la Vie et de la Terre*

▶ la note d'enseignement professionnel *pour Sciences Physiques*

MLDS ▶ la note de VSP *pour Sciences de la Vie et de la Terre*

▶ la note de stage en entreprise *pour Sciences Physiques*

➤ **L'accent est mis sur l'aide aux élèves motivés grâce à l'octroi de bonifications spécifiques permettant de soutenir un véritable projet. On distingue différents types de bonification :**

↪ Pour les formations relevant du dispositif PASSPRO (cf. circulaire 15AN0022 du 29 janvier 2015) :
(cf. annexe n° 10)

Si l'objectif de cette procédure reste une aide à l'orientation, il n'en demeure pas moins qu'un lien avec la procédure AFFELNET Post 3^{ème} existe. Ainsi, un croisement informatisé des avis pédagogiques permettra d'aboutir sur un avis final émis pour chaque situation validé ensuite par une commission pédagogique. L'avis final émis par cette commission sera traduit par un bonus et, pour que celui-ci puisse être effectif dans AFFELNET, le vœu du ou des établissements devra être saisi **au plus tard le 29 mai 2015**.

Avis établissement d'origine	Avis établissement référent	Avis final proposé	Bonus saisis dans AFFELNET
FAVORABLE	FAVORABLE	TRÈS FAVORABLE	700 points
FAVORABLE	ASSEZ FAVORABLE	FAVORABLE	500 points
ASSEZ FAVORABLE	FAVORABLE		
ASSEZ FAVORABLE	ASSEZ FAVORABLE	ASSEZ FAVORABLE	200 points
FAVORABLE	RESERVE		
RESERVE	FAVORABLE		
ASSEZ FAVORABLE	RESERVE	PEU FAVORABLE	50 points
RESERVE	ASSEZ FAVORABLE		
RESERVE	RESERVE	RESERVE	0 point

L'avis final et le bonus en résultant seront directement intégrés dans AFFELNET Post 3^{ème} et ne feront pas l'objet de saisie par les chefs d'établissement d'origine ou d'accueil.

↪ Pour les autres formations, deux bonus peuvent être appliqués :

▪ **le bonus de spécialité est accordé par l'établissement d'origine :**

Le chef d'établissement peut donner un avis favorable (bonus de **200 points**) mais pour une seule spécialité de baccalauréat professionnel ou pour une seule spécialité de CAP.

Si un élève sollicite plusieurs fois la même spécialité, l'avis favorable sera attribué autant de fois que de demandes dans cette spécialité. Cet avis doit correspondre à la formation la mieux

adaptée au profil de l'élève et à son projet professionnel, au vu de ses aptitudes et de l'intérêt qu'il a manifesté pour le secteur d'activités choisi.

▪ **le bonus de motivation est accordé par l'établissement d'accueil :**

Les élèves repérés par un établissement d'accueil, suite à une démarche personnelle (*mini-stages, entretiens, lettre de motivation, visite de l'établissement ...*), pour avoir manifesté une réelle motivation en vue d'une formation peuvent recevoir un bonus supplémentaire de **200 points**. **Dans ce cas, le chef d'établissement d'accueil adresse, pour le 29 mai 2015, la liste des élèves concernés au Rectorat – DVE Lycées – qui saisira l'avis favorable correspondant.**

Nouveau Précisions concernant la remontée des listes d'élèves concernés par le bonus motivation à la DVE Lycées : les chefs d'établissement transmettront un tableau sous format Excel par voie électronique comprenant les informations suivantes : intitulé précis de la formation d'accueil, Nom et Prénom des élèves, établissement d'origine, date de naissance.

↳ Par ailleurs, afin d'accorder une attention particulière aux élèves issus de 3^{ème} prépa pro, d'EGPA, d'UPE2A ou relevant des dispositifs MLDS et les accompagner dans leur projet, l'application attribue à ces élèves un bonus leur facilitant l'accès à certaines formations professionnelles.

Ainsi, les élèves issus de 3^{ème} **prépa pro** bénéficient d'une bonification automatique de **500 points** pour l'ensemble des secondes professionnelles hors dispositif PASSPRO et de **400 points** vers certains CAP hors dispositif PASSPRO figurant en **annexe 11**).

↳ Les élèves inscrits en unité pédagogique pour les élèves allophones arrivant (UPE2A) proposés par le CASNAV ainsi que les élèves d'EGPA proposés par la CDOEA bénéficient quant à eux d'une bonification automatique de 500 points vers certains CAP (*cf. annexe 11*).

↳ Enfin, les jeunes relevant des **dispositifs MLDS** bénéficient également d'une bonification automatique de **400 points** vers certaines CAP (*cf. annexe 11*).

Ces derniers peuvent se porter candidats à une seconde professionnelle et pourront se voir attribuer un bonus de **500 points** sur proposition du chef d'établissement qui porte l'action MLDS. **Dans ce cas, celui-ci adresse pour le 29 mai 2015, la liste des élèves concernés au Rectorat – DVE Lycées – qui saisira l'avis favorable correspondant.**

↳ Pour les formations à recrutement particulier, aucun dispositif de bonus ne s'applique.

Formations concernées : SEN option électronique embarquée section Marine Nationale du lycée Galilée, Maintenance des équipements industriels section Marine Nationale du lycée Chennevière Malzéieux, Gestion -administration classe à double cursus du lycée Abbé Grégoire.

1.3.2 LES MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A CERTAINES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Formations à recrutement inter académique en Ile de France

Des formations assurées dans les lycées parisiens peuvent accueillir des élèves originaires des académies de Créteil et de Versailles (*cf. Annexe 5 et annexe 8*) et les élèves de l'académie de Paris peuvent demander certaines formations dispensées dans les académies de Créteil et de Versailles. *Cf. annexe n° 27 et annexe n° 28* Annexe 17

La liste des formations qui leur sont ouvertes est également consultable sur le site de l'académie.

Formations à recrutement particulier (conditions particulières : *tests ou entretiens d'information*, signalées par un astérisque dans l'**Annexe 5** et l'**annexe 8**).

Certaines spécialités de baccalauréat professionnel et de CAP sont soumises à un avis émis par le chef d'établissement d'accueil. Les élèves intéressés par ces formations seront prévenus que l'accès est subordonné

à des conditions particulières et qu'il est indispensable de prendre contact, au préalable, avec l'établissement dispensant ces formations.

1.4 ELEVES DOUBLANT LA 3EME

Le doublement est de droit dans le même établissement dans la limite d'une seule année scolaire. Il peut être sollicité par la famille (ou l'élève majeur) dès lors qu'elle n'a pas obtenu satisfaction pour la voie d'orientation souhaitée.

Pour les élèves qui vont doubler la classe de troisième, les principaux saisissent le vœu de recensement : *Redoublement 3^{ème}*.

En ce qui concerne les collèges publics parisiens, il est impératif de faire une saisie pour chaque élève figurant dans la base : l'absence de saisie est bloquante pour l'ensemble des élèves de l'établissement.

Cas où le doublement n'est pas possible :

- ✓ les parents dont l'enfant (ou l'élève majeur) a obtenu une affectation en lycée général et technologique ou en lycée professionnel ne peuvent exiger le doublement,
- ✓ les parents dont l'enfant (ou l'élève majeur) change d'avis après avoir commencé l'année scolaire dans un lycée ne peuvent exiger le doublement. L'élève doit poursuivre les études entamées.

1.5 ELEVES FAISANT APPEL

Pour les élèves de troisième faisant appel, l'établissement d'origine saisit, **dans un premier temps, les vœux correspondant à la décision d'orientation du chef d'établissement.**

Après appel, l'établissement d'origine rectifiera le cas échéant la saisie des vœux en fonction de la décision d'orientation définitive : le serveur sera de nouveau ouvert à cet effet le **19 et 22 juin 2015 jusqu'à 18h.**

Dans le cas où la famille n'aurait formulé aucun vœu, l'établissement disposera d'un vœu de recensement relatif à cette situation : « *aucun vœu de la famille* ».

1.6 MODALITES PRATIQUES

1.6.1 LA VERIFICATION DES RENSEIGNEMENTS DE LA BASE ELEVE

Le chef de l'établissement d'origine vérifie que l'ensemble des renseignements de la base élèves concernant la famille et l'élève correspondent à ceux mentionnés sur la fiche de préparation à la saisie des vœux. **Une attention particulière doit être apportée à l'adresse du représentant légal, ainsi qu'au numéro de téléphone.**

1.6.2 LA PERIODE DE SAISIE

La saisie se déroulera dans chaque établissement **du 11 mai au 15 juin 2015.**

NOUVEAU : La saisie des décisions d'orientation devra être effectuée dans l'application « Orientation » au plus tard le **mercredi 17 juin** afin de permettre leur intégration dans AFFELNET Post 3^{ème} (cf. circulaire 15AN0026 du 3 février 2015). **Les chefs d'établissement s'assureront que l'intégration automatique des décisions d'orientation s'est déroulée correctement.**

Il est impératif d'avoir effectué la saisie :

- ↪ **au plus tard le 19 mai 2015** pour les formations à double cursus musique et danse concernées par la commission préparatoire du 9 juin,
- ↪ **au plus tard le 22 mai 2015** en ce qui concerne les élèves relevant de la procédure d'affectation prioritaire (élèves en situation de handicap ou de grave maladie),
- ↪ **au plus tard le 25 mai 2015** pour les formations à recrutement particulier du lycée Henri IV et du lycée Louis Le Grand concernées par la commission préparatoire du 5 juin,
- ↪ **au plus tard le 29 mai 2015** pour les formations de la voie professionnelle intégrées au dispositif **PASSPRO**.

Rappel : pour les élèves issus de 3^{ème} ayant fait appel, la saisie sera à nouveau ouverte **les 19 et 22 juin 2015 (fermeture du serveur à 18h)**.

Aucune demande ne pourra être intégrée après cette date.

1.6.3 LES MODALITES DE SAISIE

Pour tout élève figurant dans la base, **une saisie est indispensable**. Selon les cas, différents vœux de recensement seront utilisés : redoublement, départ hors Paris, départ dans le privé, vie active ou apprentissage, aucun vœu formulé par la famille.

L'absence d'information provoque un effet bloquant de la procédure informatique. Les vœux et les avis doivent être saisis, ainsi que les notes pour les élèves qui ne passent pas le DNB.

Le chef d'établissement d'origine aura, au préalable, renseigné sur la fiche de préparation à la saisie des vœux les rubriques relatives aux avis pour la voie professionnelle.

1.6.4 L'EDITION DE LA FICHE DE VOEUX

En fin de saisie, **l'établissement d'origine édite une fiche de vœux qu'il remet aux familles** pour vérification et modifications éventuelles. **Ce document doit obligatoirement être signé par la famille** et restitué au chef d'établissement sous deux jours.

En cas de non-retour dans ce délai, ce document sera considéré comme validé par la famille et le chef d'établissement y portera la mention « *document non retourné à la date prévue* ».

Le chef d'établissement conservera l'ensemble des fiches de vœux.
Après le 22 juin 2015, aucune modification des vœux ou de l'ordre des vœux ne sera possible.

1.6.5 L'AFFECTATION – 1ER TOUR AFFELNET POST 3EME

La commission de validation des résultats du premier tour AFFELNET, présidée par la directrice académique des services de l'éducation nationale, chargée du second degré et réunissant des proviseurs et des représentants de parents d'élèves se tiendra au rectorat **le jeudi 25 juin 2015 après-midi**.

A l'issue de la commission, les résultats seront transmis aux établissements d'origine et d'accueil.

Tous les familles reçoivent une fiche de résultat concernant l'affectation de leur enfant le 26 juin 2015 à 11h, à l'issue de la dernière épreuve écrite du brevet. Les élèves absents ainsi que les élèves non concernés par le DNB seront avertis par voie postale par l'établissement d'origine. Il convient de les informer qu'ils pourront consulter les résultats dès le 26 juin sur le site de l'académie, à partir de leur numéro INE et de leur date de naissance.

- **Les élèves affectés devront, dans un délai impératif de 3 jours ouvrés dès réception des résultats**, s'inscrire dans l'établissement où ils sont affectés. Les élèves emménageant qui reçoivent la fiche de

résultat de l'affectation par courrier au-delà de de ces trois jours doivent prendre contact dans les meilleurs délais et par tous les moyens (*téléphone, courrier ...*) avec l'établissement d'accueil qui, dans ce cas précis, fera preuve de souplesse.

Il est important de rappeler aux familles et aux élèves qu'aucune révision d'affectation ne sera acceptée. Sans inscription de leur part dans le délai imparti, ils perdront le bénéfice de leur affectation. Leur situation ne pourra alors être étudiée qu'à l'issue de l'ensemble des affectations, soit début septembre pour une affectation sur place vacante.

IMPORTANT : Les établissements d'origine devront être informés impérativement de toutes les situations d'élèves non-inscrits. Cette information sera communiquée par l'établissement d'affectation.

- Les élèves non affectés reçoivent, en outre, un courrier les invitant à reformuler des vœux auprès de leur établissement d'origine, uniquement sur les établissements disposant de places vacantes, en vue du **second tour d'AFFELNET Post 3^{ème}**.

Les chefs d'établissement d'origine **reprennent le dialogue** avec les familles et saisissent les nouveaux vœux des élèves **entre le 27 juin et le 30 juin 2015 à 14 heures**.

1.6.6 L'AFFECTATION – 2EME TOUR AFFELNET POST 3EME

Seuls participent au second tour les élèves non affectés et ayant participé au premier tour.

La **commission de validation** se tiendra le **vendredi 3 juillet 2015** et les fiches de résultat de l'affectation seront adressées aux familles par le rectorat. Les élèves pourront également consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie, à partir de leur numéro INE et de leur date de naissance.

- Les élèves affectés doivent s'inscrire dans l'établissement d'accueil avant le **10 juillet**.
- Les dossiers des élèves non affectés et ceux des élèves emménageant à Paris durant l'été seront étudiés lors de la **commission d'ajustement** qui se tiendra le **mercredi 26 août 2015**.

1.6.7 L'AFFECTATION – 3EME TOUR AFFELNET POST 3EME : 2NDE PROFESSIONNELLE ET 1ERE ANNEE DE CAP

Public concerné :

Les élèves ayant participé aux premiers tours d'AFFELNET, sans affectation à l'issue des deux tours :

Modalités pratiques :

Le 3 septembre 2015 au plus tard à 12 heures 30, les proviseurs des lycées professionnels adressent au Rectorat l'état des effectifs et des places vacantes pour chacune des formations de seconde professionnelle ou de 1^{ère} année de CAP de leur établissement, à l'aide d'un tableau Excel (*le format du tableau sera adressé par la DVE Lycées quelques jours plus tôt par voie électronique*).

Le rectorat saisit les places déclarées vacantes. Il en assure la diffusion aux établissements ainsi qu'aux CIO, le **4 septembre 2015** au soir, en vue du processus AFFELNET 3^{ème} tour. Les élèves issus des collèges publics et privés sous contrat parisiens sans affectation à la rentrée reprennent contact avec leur établissement d'origine afin d'élargir leurs vœux à des formations disposant de possibilités d'accueil (cf. - **annexe 4**).

Lors de la reprise du dialogue, l'établissement d'origine s'assure que les vœux sont en cohérence avec la décision d'orientation et effectue la saisie des nouveaux vœux entre le 7 septembre et le 8 septembre 2015.

Les élèves originaires d'une autre académie mais domiciliés à Paris, les élèves inscrits dans un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France ayant subi les tests de vérification des connaissances, s'adressent à la DVE Lycées.

IMPORTANT :

Cette procédure ne peut en aucun cas concerner :

- les élèves qui ont reçu une affectation à l'issue du 1^{er} ou du 2^{ème} tour d'AFFELNET post 3^{ème} (issus de 3^{ème} ou redoublants) et souhaitent changer de formation et/ ou d'établissement,
- les élèves qui ont obtenu une affectation lors de la commission d'ajustement du 26 août 2015,
- les élèves originaires d'une autre académie non domiciliés à Paris.

La commission de validation se tiendra le **10 septembre 2015** et les fiches de résultats de l'affectation seront adressées aux familles par le rectorat. Les élèves pourront également consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie, à partir de leur numéro INE et de leur date de naissance.

2 - ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE SECONDE

2.1 ELEVES SCOLARISES EN SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

2.1.1 PRINCIPES GENERAUX

Références :

Code de l'éducation – articles D331-36 et D333-2

Arrêté du 17/01/1992, modifié

Décret n° 2010-565 du 27- 05 -2010 et arrêtés du 27- 05 -2010 relatifs à l'organisation des formations dans les lycées généraux et technologiques.

La classe de 2^{nde} GT est un palier d'orientation, en vue du choix de la série de baccalauréat correspondant le mieux aux aspirations et aux compétences de chaque élève.

Ce choix doit être l'aboutissement d'un processus s'élaborant tout au long de l'année, avec des étapes qui seront retracées, à partir des conseils de classe du 2^{ème} trimestre, sur la fiche de dialogue.

A l'issue des conseils de classe du 3^{ème} trimestre, l'orientation définitive sera dûment notifiée sur la fiche de dialogue et sur la fiche de vœux.

2.1.2 AFFECTATIONS MEDICALES PRIORITAIRES

Elèves en situation de handicap :

Pour ces situations, se reporter à la circulaire n° 14AN0155 du 7 octobre 2014 « *Orientation et affectation en lycée des élèves en situation de handicap avec PPS* ».

Pour les formations concernées par la **procédure d'affectation AFFELNET 1^{ère}**, le chef d'établissement d'origine effectue la **saisie des vœux définitifs, au plus tard le vendredi 22 mai 2015**.

Pour les formations ne relevant pas de la procédure d'affectation AFFELNET 1^{ère} : classe de 1^{ère} des séries ES - L - S – 1^{ère} STD2A - 1^{ère} TMD - 1^{ère} BT – 1^{ère} hôtellerie, la fiche de renseignements (cf. **Annexe 23**) est à retourner au plus tard le **21 mai 2015** au SAIO (ce.saio@ac-paris.fr)

La commission d'affectation prioritaire-handicap se tiendra le **29 mai 2015**.

Elèves porteurs d'une maladie grave :

Lorsque les élèves sont atteints d'une maladie grave nécessitant une affectation médicale prioritaire, les familles devront prendre contact avec le médecin scolaire de l'établissement d'origine afin de constituer un dossier. Le médecin scolaire transmettra ce dossier par voie postale **avant le 9 mai 2015** au médecin responsable départemental de la mission de la promotion de la santé en faveur des élèves : **Docteur CARTACHEFF, bureau 439, Rectorat de Paris - 94 avenue Gambetta - 75984 Paris cedex 20 Paris CEDEX 20**.

Le dossier comprendra les pièces justificatives figurant sur l'**Annexe 23**.

La commission médicale se tiendra le **29 mai 2015**.

Elèves présentant une contre-indication médicale pour la première professionnelle :

Dans la mesure du possible, tout élève qui se destine à l'enseignement professionnel passera un examen médical dans l'établissement d'origine, avant la fin de l'année scolaire. A défaut, l'équipe éducative saisira le médecin scolaire pour toutes situations où une contre-indication probable ou avérée rendrait la poursuite d'études dans une formation professionnelle impossible.

À l'issue de cet examen, le médecin scolaire remplira la fiche de contre-indication médicale (**Annexe n° 22**) et précisera le type de contre-indication et la (les) formation(s) concernée(s) par celle-ci.

Le chef d'établissement vérifiera alors, en consultant le médecin scolaire et /ou le conseiller d'orientation psychologue, que les vœux d'affectation respectent bien la contre-indication médicale ; le cas échéant le dialogue devra être repris avec la famille.

2.1.3 ADMISSION EN 1^{ERE} ES – 1^{ERE} L – 1^{ERE} S ET 1ERE STD2A – 1ERE BT – 1ERE HOTELLERIE

Trois cas sont possibles :

1. **Les élèves orientés dans une série proposée par leur établissement d'origine** y seront admis en montée pédagogique interne. Ces décisions d'affectation en montée pédagogique interne seront saisies par l'établissement dans l'application informatique « SIECLE base élèves ».

Pour les élèves non maintenus dans l'établissement, un « motif de sortie » doit être saisi.

2. **Les élèves admis dans une série qui n'est pas offerte par leur établissement d'origine** peuvent formuler **quatre vœux** d'établissements : ces vœux porteront sur une série associée à un établissement de l'académie de Paris. Il est nécessaire de contrôler la correspondance entre les enseignements ou spécialités choisis et les vœux d'établissement (fiche de vœux en **annexe 18**).

L'établissement saisit alors, dans l'application informatique « SIECLE », le motif de sortie.

Les fiches de vœux, dûment complétées dans toutes les rubriques, comprenant toutes les pièces demandées et comportant les quatre vœux d'établissements, seront déposées par les établissements au Rectorat de Paris DVE Lycées – le **2 juillet 2015 de 9 h à 12 h 30 au plus tard**.

Les demandes seront présentées à la **commission du 9 juillet 2015** qui procèdera à l'affectation des élèves, éventuellement en extension de vœux si la capacité d'accueil des établissements demandés s'avère atteinte.

A réception de l'avis d'affectation, les élèves devront procéder à leur inscription dans l'établissement désigné. L'affectation ne sera pas susceptible d'être révisée.

Une commission d'ajustement se tiendra le 26 août 2015 pour examiner les dossiers des élèves non affectés en juillet et ceux des élèves ayant emménagé durant l'été.

3. Les élèves poursuivant leur cursus dans une **série dispensée dans leur établissement, mais souhaitant un enseignement obligatoire ou une spécialité qui ne s'y trouve pas assuré** doivent formuler une « demande exceptionnelle de changement d'établissement » (**Annexe n° 25**) : ces demandes ne pourront être satisfaites qu'en fonction des places disponibles après les affectations ci-dessus.

Les modalités d'affectation des élèves parisiens en classe de première technologique s'effectuent à l'aide du logiciel AFFELNET 1^{ère}.

Rappel :

Un deuxième tour AFFELNET 1^{ère} est organisé depuis la précédente année scolaire.

Principe :

Les élèves doivent formuler au moins quatre vœux dont au moins un vœu dans leur district pour les candidats à la 1^{ère} STMG et à la 1^{ère} STI2D. Les candidats à la 1^{ère} ST2S et 1^{ère} STL ne sont pas soumis à cette obligation de vœu dans leur district. En ce qui concerne la 1^{ère} STL, les vœux sont émis cette année par spécialité.

a) Conformité entre la demande d'orientation de la famille et la proposition du conseil de classe:

- ↳ L'élève fait l'objet d'une décision d'orientation dans une **série dispensée dans son lycée** : l'établissement d'origine saisit le vœu correspondant dans AFFELNET, un bonus de 1200 points lui est alors accordé.
- ↳ L'élève fait l'objet d'une décision d'orientation dans une **série non dispensée dans son lycée** : une fiche préparatoire à la saisie des vœux est à renseigner par la famille afin de permettre la saisie par l'établissement d'origine (*cf. annexe 12*). Il en est de même pour les élèves demandant une spécialité de la série STL non dispensée dans son lycée.
- ↳ L'établissement d'origine dispense la série demandée par l'élève mais ne peut répondre à toutes les **demandes internes** au vu de ses capacités d'accueil. L'élève devra alors candidater pour d'autres établissements via AFFELNET 1^{ère} (4 vœux dont au moins un dans le district – sauf 1^{ère} ST2S et 1^{ère} STL).

La saisie des vœux dans AFFELNET 1^{ère} tour 1 se déroule dans chaque établissement du 11 mai au 12 juin 2015 -12h.

b) Elèves faisant appel :

L'établissement d'origine s'assurera que la famille, dans le cas où elle n'obtiendrait pas satisfaction à l'appel, a bien mentionné sur la fiche de dialogue si elle préfère retrouver la proposition d'orientation du conseil de classe ou si elle opte pour le redoublement de la classe de seconde générale et technologique.

L'établissement d'origine saisit dans un premier temps les vœux correspondant à la proposition d'orientation du conseil de classe dès lors que celle-ci porte sur l'une des séries concernées par AFFELNET 1^{ère} et selon les modalités définies au paragraphe a).

Nouveau : Pour les élèves qui refusent de faire des vœux au 1^{er} tour AFFELNET 1^{ère}, les établissements saisiront obligatoirement le vœu « **en attente commission d'appel** » lors du 1^{er} tour qui leur permettra d'initialiser la fiche AFFELNET de l'élève en vue de leur éventuelle participation au second tour.

La saisie sera **ré-ouverte** pour permettre à l'établissement d'origine de rectifier, le cas échéant, la saisie des vœux en fonction de la décision d'orientation définitive :

- dans AFFELNET 1^{ère} : pour ceux retrouvant, après appel, une 1^{ère} STI2D - STL - STMG - ST2S (*dans le respect des consignes mentionnées au paragraphe a*) et qui participeront au 2^{ème} tour AFFELNET ;

La saisie des vœux dans AFFELNET 1^{ère} tour 2 se déroule dans chaque établissement du 22 juin au 3 juillet 2015 jusqu'à 14h, délai impératif. Attention : Si la série demandée comporte plusieurs spécialités (sauf STL), ces dernières ne sont pas prises en compte dans l'affectation.

IMPORTANT :

Sur AFFELNET 1^{ère}, l'écran de saisie des notes est commun pour la première professionnelle et la première technologique, aussi pour vous aider à renseigner les cinq notes, des équivalences sont proposées :

- Français (cette matière existe pour les deux voies)
- LV 1 (cette matière existe pour les deux voies)
- Mathématiques-Sciences (1^{ère} professionnelle) *correspond* à Mathématiques-SVT (1^{ère} technologique) soit la moyenne des deux matières Maths et SVT
- Enseignements professionnels théoriques *correspond* à Histoire-Géographie
- Enseignements professionnels pratiques *correspond* à Sciences Physiques

Exemple : pour les élèves qui entrent en 1^{ère} technologique et qui n'ont pas de note pour les matières correspondant à « Enseignements professionnels théoriques », il faut saisir les notes d'Histoire- Géographie à la place.

L'élève demande une série dispensée dans son lycée mais souhaite changer d'établissement :

Le formulaire de demande de changement d'établissement devra alors être utilisé et sera présenté, dans le cas d'avis favorables, à la commission d'entrée en 1^{ère} prévue le **9 juillet 2015** (cf **Annexe n° 25**).

2.1.5 DOUBLEMENT DE SECONDE

Principe : le doublement est de droit dans le même établissement, dans la limite d'une seule année scolaire. Il peut être sollicité à tout moment par la famille (ou l'élève majeur) dès lors qu'elle n'a pas obtenu satisfaction pour la voie d'orientation souhaitée.

Le maintien dans l'établissement d'origine des élèves doublant est un principe qui s'applique systématiquement ; il n'est donc pas règlementaire de saisir un autre établissement pour ces élèves.

Si un élève souhaite changer d'établissement, seule la procédure « changement d'établissement » s'applique (cf. Annexe n° 25).

Procédure :

Pour les élèves de seconde générale et technologique qui doublent, les proviseurs saisissent le vœu correspondant à la classe de 2^{nde} pour leur établissement dans l'application AFFELNET post 3^{ème}. Un bonus (9 999 points) est attribué automatiquement pour garantir le droit au doublement dans le lycée d'origine.

Pour la saisie dans AFFELNET post 3^{ème}, il est convenu que la note 10 est saisie par l'établissement uniquement pour les matières dont la saisie est obligatoire.

Je tiens à vous rappeler que **les élèves de seconde générale et technologique** qui souhaitent poursuivre leurs études en voie professionnelle doivent se porter candidats pour la **première professionnelle** : la saisie des vœux et de leurs notes s'effectuera dans AFFELNET 1^{ère}.

En conséquence, l'application AFFELNET Post 3^{ème} appliquera un coefficient réducteur bloquant leur affectation en seconde professionnelle ou première année de CAP, réservée prioritairement aux élèves issus de 3^{ème}.

2.1.6 ORIENTATION EN 1ERE PROFESSIONNELLE

L'orientation des **élèves de seconde générale et technologique** vers la voie professionnelle ne peut intervenir qu'à la demande de la famille ou de l'élève majeur.

Dans le cadre de la réforme des lycées et de la rénovation de la voie professionnelle, la réorientation de ces élèves s'effectue en **première professionnelle**.

L'affectation des élèves s'effectuera au moyen de la procédure automatisée AFFELNET 1^{ère}.

Les élèves concernés doivent prendre contact avec les établissements souhaités pour s'informer d'éventuelles modalités particulières d'admission (entretien d'information, tests d'aptitude ...).

Rappel : un deuxième tour AFFELNET 1ère est organisé (§ 2.1.7 page 21).

➤ **La période de saisie - AFFELNET 1^{ère} (premier tour) :**

La saisie se déroulera dans chaque établissement **du 11 mai au 12 juin 2015 – 12h**.

➤ **Les vœux :**

Les élèves de seconde générale et technologique utilisent la fiche de vœux en **annexe 12** :

- pour une candidature qui peut porter exclusivement sur une première professionnelle,
- ou une demande concernant *à la fois* une première technologique *et* une première professionnelle.

Un vœu correspond à une formation associée à un établissement.

Attention : Les candidatures pour les formations énumérées ci-après ne sont pas traitées par le logiciel AFFELNET 1ère : seuls les vœux sont saisis dans l'application. A l'issue des commissions préparatoires qui se tiennent dans les établissements, ceux-ci adressent au rectorat la liste des candidats ayant satisfait aux conditions d'admission. Ces listes doivent parvenir à la DVE Lycées au plus tard le **20 mai 2015** afin de permettre la saisie des décisions d'admission, par la DVE lycées, avant le tour AFFELNET 1ère. Aucun résultat ne sera communiqué aux familles par ces établissements.

Liste des formations de 1^{ère} professionnelle concernées par cette mesure :

- ✓ Photographie (LP Brassai)
- ✓ Gestion-Administration classe à double cursus (LP Abbé Grégoire)
- ✓ Perruquier-posticheur (Lycée Elisa Lemonnier)
- ✓ Prothésiste dentaire (LP Galilée)

➤ **Les notes :**

Les 5 notes, de 0 à 20, correspondant à la moyenne des notes des deux premiers trimestres, sont saisies obligatoirement dans les matières suivantes :

- Français
- LV 1
- Mathématiques-Sciences : *celle-ci correspond à la moyenne des deux matières obtenues en :*
Maths et SVT
- Enseignements professionnels théoriques : *correspond à la moyenne des notes obtenues en :*
Histoire-Géographie
- Enseignements professionnels pratiques *correspond à la moyenne des notes obtenues en :*
Sciences Physiques

➤ **Le bonus filière :**

Un bonus de **200 points** est attribué de façon automatique aux élèves de 2^{nde} GT qui souhaitent poursuivre en première professionnelle.

➤ **L’avis du chef d’établissement d’origine :**

Chacun des vœux fait l’objet d’un avis du chef d’établissement d’origine, après concertation avec l’équipe pédagogique, et bénéficie d’un bonus :

- favorable : **300 points**
- sans opposition : 0 point.

Cet avis concerne la spécialité souhaitée, au vu des aptitudes de l’élève et de l’intérêt qu’il a manifesté pour le secteur d’activités choisi. Ainsi, lorsqu’un candidat sollicite quatre fois la même spécialité pour quatre établissements différents, les avis devront être identiques.

➤ **L’avis du chef d’établissement d’accueil :**

Un bonus de **300 points** est attribué sur proposition du chef d’établissement d’accueil.

Celui-ci adresse **pour le 20 mai 2015**, délai impératif, la liste des élèves auxquels il attribue un avis favorable pour saisie par la DVE Lycées. Un élève peut recevoir un bonus pour plusieurs formations s’il figure sur la liste de plusieurs établissements.

Les chefs d’établissement d’accueil accorderont une attention toute particulière aux élèves doublant de seconde générale et technologique.

2.1.7 PRECISIONS RELATIVES AUX TOURS 1 ET 2 DANS AFFELNET 1ERE

AFFELNET 1^{ère} – tour 1

La commission de validation des résultats d’AFFELNET 1^{ère} tour 1, présidée par la DASEN chargée du second degré et réunissant des proviseurs et des représentants de parents d’élèves se tiendra au rectorat le **18 juin 2015**.

La diffusion des résultats interviendra à partir du 18 juin 2015 en fin de journée.

Les chefs d’établissement d’accueil adresseront les notifications de l’affectation aux élèves.

AFFELNET 1^{ère} – tour 2

La DVE lycées transmet aux établissements la liste des places vacantes le **19 juin 2015**.

Les élèves non affectés à l’issue du 1^{er} tour sont invités par leur établissement d’origine à formuler des vœux pour les établissements disposant de places vacantes. Ils remettent leur fiche de préparation à la saisie des vœux à leur établissement d’origine pour saisie dans l’application (*cf. annexe 13: fiche d’élargissement des vœux*).

Les élèves ayant obtenu satisfaction pour une orientation en filière technologique ou professionnelle après appel sont concernés par le deuxième tour et remettent leur fiche de vœux pour saisie dans l’application AFFELNET 1^{ère} - tour 2.

La saisie des vœux pour le second tour se déroule du 22 juin au 3 juillet à 14h.

La commission de validation des résultats d’AFFELNET 1^{ère} tour 2, présidée par la directrice académique des services de l’éducation nationale, chargée du second degré et réunissant des proviseurs et des représentants de parents d’élèves se tiendra au rectorat le **8 juillet 2015**.

La diffusion des résultats interviendra le 8 juillet en fin d’après-midi.

2.2 ELEVES SCOLARISES EN 2NDE PROFESSIONNELLE OU 1ERE ANNEE DE CAP

2.2.1 PRINCIPES

Pour les élèves issus de seconde professionnelle ou de 1^{ère} année de CAP, la poursuite d'études s'effectue naturellement en classe supérieure dans l'établissement d'origine.

Les élèves de 1^{ère} année de CAP sont alors inscrits en montée pédagogique dans leur établissement d'origine, dans l'application informatique SIECLE pour poursuivre la formation entreprise.

Concernant les montées pédagogiques de seconde professionnelle vers la première professionnelle, **chaque proviseur devra s'assurer que pour chacun de ses élèves, le vœu relatif à la montée pédagogique interne est bien inscrit dans AFFELNET 1^{ère}, afin de garantir une place pour ces élèves.** Cette inscription est réalisée automatiquement par l'application informatique (attribution d'un bonus de 9999 points).

A titre exceptionnel, un élève peut solliciter :

- **le doublement dans son lycée pour la même formation.** Dans ce cas, le proviseur saisit dans AFFELNET post 3^{ème} le vœu de son établissement associé à la formation déjà suivie, a minima en dernière position. Un bonus de 9999 points est attribué automatiquement afin de garantir le droit au doublement dans le lycée d'origine dans la même formation.
- **le doublement dans une autre formation dans l'établissement d'origine et/ou dans un autre établissement :** il doit alors remplir la fiche de préparation à la saisie des vœux fin de 3^{ème} (cf. **annexe 1** composée de deux documents); ses vœux ainsi que la moyenne des notes obtenues durant l'année scolaire 2014 - 2015 sont saisis par l'établissement dans le logiciel AFFELNET post 3^{ème}.
- **un passage en première professionnelle dans une autre spécialité.**
- **un passage en première technologique,** sous réserve de l'accord du chef d'établissement d'origine

Dans le cadre de la fluidité des parcours, les passages en première seront privilégiés.

ATTENTION :

Il n'est pas possible pour un élève de 1^{ère} année de CAP de solliciter une réorientation en 2^{nde} professionnelle, sauf dans le cas où le projet de l'élève a été anticipé dans le cadre d'un dispositif passerelle. La réorientation est alors conditionnée par l'avis de l'établissement d'accueil.

Dans la mesure où la demande de réorientation n'est pas prioritaire par rapport aux élèves issus de 3^{ème}, le chef d'établissement d'origine s'assurera qu'en dernière position est bien saisi le vœu : soit de doublement, soit de première professionnelle ou de terminale CAP en montée pédagogique interne dans la formation d'origine.

RAPPEL : ne pas oublier que certaines formations professionnelles relèvent de modalités particulières (*tests, entretiens ...*) cf. **annexe 14** et **annexe 15**

Très signalé

Les élèves absentéistes ou exclus par conseil de discipline en fin d'année scolaire : Les élèves absentéistes ou exclus par conseil de discipline **restent sous la responsabilité de leur établissement d'origine tant qu'ils ne sont pas réaffectés et ne doivent pas être retirés de la base élèves.** Leurs vœux d'orientation doivent être **obligatoirement** saisis par leur établissement, seul en situation de poursuivre le dialogue engagé avec les familles dès le deuxième trimestre.

3 - ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE 1ERE

3.1 MONTEE PEDAGOGIQUE

Les élèves scolarisés en classe de première, qu'elle soit générale, technologique ou professionnelle sont dans un cycle dont la règle est la montée pédagogique en classe de terminale de la même série : cette affectation sera saisie dans SIECLE base élèves.

3.2 DOUBLEMENT

Le doublement de la classe de première relève de la seule décision de la famille ou de l'élève majeur et le maintien dans l'établissement d'origine est la règle.

Pour les élèves souhaitant doubler en première générale dans le même établissement, le vœu de doublement sera saisi dans SIECLE base élèves.

Pour les élèves souhaitant doubler en première technologique dans le même établissement, le vœu de doublement sera saisi dans le logiciel AFFELNET 1^{ère}.

Pour les élèves souhaitant doubler en première professionnelle dans la même spécialité et dans le même établissement, le vœu de leur établissement associé à la formation déjà suivie sera saisi dans le logiciel AFFELNET 1^{ère}.

Nouveau : concernant les élèves de première technologique ou de première professionnelle, le chef d'établissement saisira un bonus de 9 999 points dès lors qu'ils demandent le redoublement dans la même série ou la même spécialité. Dans AFFELNET 1^{ère}, il est convenu que la note 10 soit saisie par l'établissement d'origine pour toutes les matières.

3.3 CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT

Les élèves qui souhaitent changer d'établissement remplissent l'imprimé « changement d'établissement » (cf. **Annexe n° 25**). Ce changement peut être accordé, à titre exceptionnel, par la Directrice académique des services de l'éducation nationale selon les avis portés par le chef d'établissement d'origine et celui de l'établissement sollicité.

3.4 PASSERELLE VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Certains élèves ayant accompli la scolarité complète d'une classe de première générale et technologique peuvent également solliciter une passerelle en première professionnelle.

C'est alors la procédure AFFELNET 1^{ère} qui est mise en œuvre :

- Les familles ou les élèves majeurs remplissent leur demande sur la fiche préparatoire à la saisie des vœux (**annexe 12**) : ils ont la possibilité d'exprimer au moins **quatre vœux** (*un vœu correspond à une spécialité dans un établissement*).
- Chacun des vœux est saisi par l'établissement d'origine dans l'application AFFELNET 1^{ère} : **la saisie se déroulera du 11 mai au 12 juin 2015 à 12h.**
- Chacun des vœux fait l'objet d'un avis du chef d'établissement d'origine, après concertation avec l'équipe pédagogique, et bénéficie d'un bonus :
 - favorable : **300 points**
 - sans opposition : 0 point.

Cet avis concerne la spécialité choisie, au vu des aptitudes de l'élève et de l'intérêt qu'il a manifesté pour le secteur d'activité choisi. Ainsi, lorsqu'un candidat sollicite quatre fois la même spécialité, pour quatre établissements différents, les avis devront être saisis.

➤ **Les notes :**

Les 5 notes, de 0 à 20, correspondant à la moyenne des notes des deux premiers trimestres, sont saisies obligatoirement dans les matières suivantes :

- Français
- LV 1
- Mathématiques-Sciences : *celle-ci correspond à la moyenne des notes obtenues en :
Maths et SVT*
- Enseignements professionnels théoriques : *sera renseignée par la moyenne des notes obtenues en
Histoire-Géographie*
- Enseignements professionnels pratiques : *sera renseignée par la moyenne des notes obtenues en
Sciences Physiques*

➤ **Le bonus filière :**

Un bonus de **200 points** est attribué de façon automatique aux élèves de 1^{ère} GT qui souhaitent poursuivre en 1^{ère} professionnelle.

➤ **L'avis du chef d'établissement d'accueil :**

Un bonus de **300 points** est attribué sur proposition du chef d'établissement d'accueil.

Celui-ci adresse pour le **20 mai 2015**, délai impératif, la liste des élèves auxquels il attribue un avis favorable pour saisie par la DVE Lycées. Un élève peut recevoir un bonus pour plusieurs formations s'il figure sur la liste de plusieurs établissements.

ATTENTION : Certaines formations relèvent de modalités particulières : tests, entretiens... Cf. **annexe 14 et annexe 15**

La commission de validation des résultats AFFELNET 1^{ère} tour 1 se tiendra au rectorat le **18 juin 2015**.

La diffusion des résultats interviendra à partir du 18 juin 2015 en fin de journée.

Les chefs d'établissement d'accueil adresseront les notifications de l'affectation aux élèves.

Les élèves non affectés ont la possibilité de participer au tour 2 d'AFFELNET (cf. page 21).

3.5 AFFECTATIONS MEDICALES PRIORITAIRES

Elèves en situation de handicap :

Pour ces situations, se reporter à la circulaire n° 14AN0155 du 07 octobre 2014 « *Orientation et affectation en lycée des élèves en situation de handicap avec PPS* ».

La commission d'affectation prioritaire-handicap se tiendra le **29 mai 2015**.

Elèves porteurs d'une maladie grave :

Lorsque les élèves sont atteints d'une maladie grave nécessitant une affectation médicale prioritaire, les familles devront prendre contact avec le médecin scolaire de l'établissement d'origine afin de constituer un dossier. Le médecin scolaire transmettra ce dossier par voie postale **avant le 9 mai 2015** au médecin responsable départemental de la mission de la promotion de la santé en faveur des élèves :

Docteur CARTACHEFF, bureau 439, Rectorat de Paris - 94 avenue Gambetta - 75984 Paris cedex 20.

Le dossier comprendra les pièces justificatives mentionnées sur **Annexe 23**.

La commission médicale se tiendra le **29 mai 2015**.

Elèves présentant une contre-indication médicale pour la première professionnelle :

Dans la mesure du possible tout élève qui se destine à l'enseignement professionnel passera un examen médical dans l'établissement d'origine, avant la fin de l'année scolaire. A défaut, l'équipe éducative saisira le médecin scolaire pour toute situation où une contre-indication probable ou avérée rendrait la poursuite d'études dans une formation professionnelle impossible.

À l'issue de cet examen, le médecin scolaire remplira la fiche de contre-indication médicale (*cf. Annexe n° 22*) et précisera le type de contre-indication et la (les) formation(s) concernée(s) par celle-ci.

Le chef d'établissement vérifiera alors, en consultant le médecin scolaire et /ou le conseiller d'orientation psychologue, que les vœux d'affectation respectent bien la contre-indication médicale ; le cas échéant le dialogue devra être repris avec la famille.

4 - ELEVES ACTUELLEMENT SCOLARISES EN CLASSE DE TERMINALE

4.1 ELEVES DE TERMINALE CAP

Tout élève de terminale CAP doit pouvoir candidater pour une admission en 1^{ère} professionnelle et ses vœux seront saisis en établissement d'origine.

4.1.1 POURSUITES D'ETUDES

Les candidatures en 1^{ère} professionnelle relèvent de l'application AFFELNET 1^{ère}.

La saisie dans AFFELNET 1^{ère} :

Les établissements publics parisiens saisissent les vœux de leurs élèves pour l'entrée en première professionnelle.

Les établissements privés sous contrat parisiens effectuent la saisie pour leurs élèves candidats si leur représentant légal justifie d'un domicile à Paris ou s'ils sollicitent une formation à recrutement inter académique. (cf. listes en annexe 8)

annexe 14

➤ **La période de saisie :**

La saisie se déroulera dans chaque établissement du **11 mai au 12 juin 2015 à 12h.**

➤ **Les vœux :**

Les familles ou les élèves majeurs expriment leur demande sur une « fiche préparatoire à la saisie des vœux » (cf **annexe 12**), téléchargeable sur le site de l'académie.

Les candidats ont la possibilité de formuler six vœux (*un vœu correspond à une spécialité dans un établissement*). Il est nécessaire que les élèves prennent connaissance du contenu et de la spécificité des formations afin d'éviter l'abandon en cours de cycle, lorsque la formation ne correspond pas à leur attente. Il est conseillé aux élèves de mentionner des vœux de spécialité en cohérence avec le diplôme préparé.

Attention :

Les candidatures pour les formations énumérées ci-dessous ne sont pas traitées par le logiciel AFFELNET 1^{ère} : seuls les vœux sont saisis dans l'application. A l'issue des commissions préparatoires qui se tiennent dans les établissements, ceux-ci adressent au rectorat la liste des candidats ayant satisfait aux conditions d'admission. Ces listes doivent parvenir à la DVE Lycées **au plus tard le 20 mai 2015** afin de permettre la saisie des décisions d'admission, par le service des lycées, avant le tour AFFELNET 1^{ère}. Aucun résultat ne sera communiqué aux familles par ces établissements.

Liste des formations de 1^{ère} professionnelle concernées par cette mesure :

- ✓ Photographie (LP Brassai)
- ✓ Gestion-Administration classe à double cursus (LP Abbé Grégoire)
- ✓ Perruquier-posticheur (Lycée Elisa Lemonnier)
- ✓ Prothésiste dentaire (LP Galilée)

➤ **Les notes :**

Les notes, de 0 à 20, correspondant à la moyenne des notes des deux premiers trimestres, sont saisies obligatoirement dans les cinq matières suivantes :

- Français
- LV 1
- Mathématiques-Sciences
- Enseignements professionnels théoriques
- Enseignements professionnels pratiques

Le chef d'établissement d'origine reporte ces notes sur la fiche préparatoire à la saisie des vœux.

Dans certaines spécialités où l'on ne peut distinguer l'enseignement pratique de l'enseignement théorique, la note globale d'enseignement professionnel sera saisie deux fois.

Pour le secteur tertiaire :

- l'enseignement professionnel théorique *à prendre en compte est celui* d'économie-droit,
- l'enseignement professionnel pratique *est, selon la spécialité, celui de* communication- organisation, *de* vente *ou de* comptabilité-gestion.

Pour le secteur industriel :

- l'enseignement professionnel théorique *à prendre en compte est celui de* sciences physiques appliquées,
- l'enseignement professionnel pratique *est, selon la spécialité, celui de* l'étude des constructions *ou des* systèmes techniques industriels.

Chaque note sera affectée d'un coefficient propre à la spécialité choisie.

➤ **Les avis :**

Les avis pédagogiques concernant la spécialité choisie sont saisis dans la zone « avis du conseil de classe ».

Pour chacun des vœux exprimés, deux possibilités sont à votre disposition :

- favorable : cet avis entraîne l'attribution d'un bonus de **300 points**,
- sans opposition : cet avis n'entraîne l'attribution d'aucun bonus.

Les avis pédagogiques concernant le bonus filière ne sont pas saisis dans l'établissement : s'il y a compatibilité entre la formation suivie en CAP et chaque spécialité de première professionnelle demandée, un bonus de **200 points** sera automatiquement attribué.

Les avis du chef d'établissement d'accueil :

Un bonus de **300 points** est attribué sur proposition du chef d'établissement d'accueil.

Celui-ci adresse **pour le 20 mai 2015**, délai impératif, la liste des élèves auxquels il attribue un avis favorable pour saisie par la DVE Lycées. Un élève peut recevoir un bonus pour plusieurs formations s'il figure sur la liste de plusieurs établissements.

➤ **L'édition de la fiche de vœux :**

Un relevé de saisie est édité, après la saisie des vœux, des notes et des avis : il est remis à chaque élève afin qu'il en prenne connaissance, ainsi que sa famille, et le remette signé sous 48 heures. En cas de non retour dans ce délai, ce document sera considéré comme validé par la famille ou l'élève majeur.

- **L'affectation** : Le logiciel AFFELNET 1^{ère} gère automatiquement les différents vœux des élèves, puis un classement permet aux candidats d'être retenus sur leur vœu hiérarchiquement supérieur. Le résultat de ce classement est soumis à la commission d'affectation présidée par le DASEN.

La commission de validation des résultats d’AFFELNET 1^{ère} relative au tour 1 se tiendra le 18 juin 2015.

- **La diffusion des résultats :**

Les résultats sont mis à disposition dans les établissements d'origine et d'accueil **dès le 18 juin**.

- pour les élèves affectés : **L'affectation est prononcée sous réserve de l'obtention impérative du CAP.**

Dès le 18 juin 2015 l'établissement d'accueil édite et adresse aux familles les notifications d'admission. Les élèves procèdent aux formalités d'inscription **au plus tard le 10 juillet 2015**.

- pour les élèves non affectés : **dès le 18 juin 2015, l'établissement d'accueil** édite et adresse aux familles les courriers. **Les élèves reprennent contact avec leur établissement d'origine** et formulent des vœux pour le **second tour**.

La saisie des vœux pour le second tour se déroule dans les établissements **du 22 juin au 3 juillet à 14h**.

La commission de validation des résultats d’AFFELNET 1^{ère} tour 2 se réunira au rectorat le **8 juillet 2015**.

Les élèves affectés au second tour d’AFFELNET 1^{ère} procéderont aux formalités d'inscription au plus tard le 10 juillet 2015.

Les candidatures des élèves non affectés à l'issue du second tour d’AFFELNET 1^{ère} seront réexaminées à la **commission d'ajustement réunie le 26 août 2015**, sous réserve de remettre à la DVE lycées, **pour le 20 août 2015 date limite**, les documents suivants :

- ✓ une copie du courrier sur lequel l'élève précise qu'il maintient sa candidature,
- ✓ la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2014 - 2015,
- ✓ le relevé des notes obtenues au CAP.

4.1.2 EN CAS D'ECHEC AU CAP

Dès la publication des résultats au CAP, les élèves peuvent demander leur réinscription en doublement dans leur établissement d'origine. Si le maintien dans l'établissement s'avère impossible, un dossier doit être constitué à la DVE Lycées pour la **commission d'affectation du 26 août 2015**.

Le dossier sera déposé **pour le 20 août 2015 date limite**, complété par les documents suivants :

- ✓ la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2014-2015
- ✓ la photocopie du bulletin du troisième trimestre de l'année scolaire 2013 -2014
- ✓ le relevé des notes obtenues au CAP.

4.2 ELEVES DE TERMINALE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Les élèves scolarisés en classe terminale générale et technologique ont vocation, après obtention de leur diplôme, à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur ou à entrer dans la vie active.

L'entrée dans l'enseignement supérieur relève de la procédure « Admission Post Bac ».

Pour chacun des élèves arrivant en fin de formation, il est nécessaire de saisir un « motif de sortie » dans SIECLE Base élèves.

En cas d'échec au baccalauréat :

Rappel :

Article D 331-42 du code de l'Education Nationale : *« Tout élève ayant échoué à l'examen du baccalauréat, ...se voit offrir le droit d'une nouvelle préparation de cet examen, le cas échéant, selon des modalités adaptées au niveau des connaissances qu'il a acquises dans les matières d'enseignement correspondant aux épreuves de l'examen. Pour la classe terminale des lycées, ce droit s'exerce dans la limite des places demeurées vacantes après l'admission des élèves issus de la classe précédente de l'établissement scolaire et peut entraîner un changement d'établissement après qu'ont été explorées toutes les possibilités d'un maintien sur place de l'élève. Le changement éventuel d'établissement scolaire relève de la compétence de l'inspecteur d'académie ».*

Les élèves peuvent demander, dès publication des résultats, leur réinscription en doublement dans leur établissement d'origine. Cette affectation est saisie dans SIECLE.

Concernant les élèves issus d'un établissement public de l'académie, qui ne peuvent être repris dans leur établissement d'origine faute de place, un motif de sortie est renseigné dans SIECLE.

Les élèves téléchargent depuis le site du rectorat un dossier de demande d'affectation en terminale (**Annexe 20**) qu'ils remettront à leur établissement d'origine. Les élèves formulent à titre indicatif un vœu d'établissement. Les dossiers comporteront les pièces suivantes :

- ✓ la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2014 -2015
- ✓ la photocopie du bulletin du troisième trimestre de l'année scolaire 2013 - 2014,
- ✓ le relevé des notes obtenues au baccalauréat.

Les élèves remettent leur dossier aux établissements d'origine. Les chefs d'établissement apportent les dossiers des leurs élèves à la DVE Lycées pour le **9 juillet 2015, date de la commission d'affectation**.

Les dossiers des élèves non affectés en juillet seront réexaminés à la commission d'affectation du 26 août 2015.

En ce qui concerne les élèves restés sans solution à l'issue de la commission du 26 août 2015, nous vous invitons à vous référer au chapitre 6 « prise en charge et suivi des élèves sans solution » en page 37.

4.3 ELEVES DE TERMINALE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Les élèves scolarisés en classe de terminale baccalauréat professionnel ont vocation, après obtention de leur diplôme, à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur ou à entrer dans la vie active.

L'entrée dans l'enseignement supérieur relève de la procédure « Admission Post Bac ».

Pour chacun des élèves arrivant en fin de formation, il est nécessaire de saisir un « motif de sortie » dans SIECLE.

En cas d'échec au baccalauréat :

Rappel :

Article D 331-42 du code de l'Education Nationale : « *Tout élève ayant échoué à l'examen du baccalauréat, ...se voit offrir le droit d'une nouvelle préparation de cet examen, le cas échéant, selon des modalités adaptées au niveau des connaissances qu'il a acquises dans les matières d'enseignement correspondant aux épreuves de l'examen. Pour la classe terminale des lycées, ce droit s'exerce dans la limite des places demeurées vacantes après l'admission des élèves issus de la classe précédente de l'établissement scolaire et peut entraîner un changement d'établissement après qu'ont été explorées toutes les possibilités d'un maintien sur place de l'élève. Le changement éventuel d'établissement scolaire relève de la compétence de l'inspecteur d'académie* ».

Dès connaissance des résultats, les élèves peuvent demander leur réinscription en doublement dans leur établissement, lequel saisit alors l'affectation dans SIECLE base élèves.

Les élèves issus d'un établissement public de l'académie, qui ne peuvent être repris dans leur établissement d'origine par manque de place, constituent un dossier (cf. **Annexe 19** - document téléchargeable sur le site de l'académie) et le chef d'établissement d'origine enregistre un motif de sortie dans SIECLE.

Les élèves formulent, à titre indicatif, un vœu d'établissement.

Les dossiers complets sont déposés auprès des établissements d'origine. Ils comporteront les pièces suivantes :

- ✓ la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2014 - 2015,
- ✓ la photocopie du bulletin du troisième trimestre de l'année scolaire 2013 - 2014,
- ✓ le relevé des notes obtenues au baccalauréat professionnel.

Afin de préparer les travaux de la commission du 26 août, les chefs d'établissement transmettront les dossiers de leurs élèves au rectorat de Paris - **DVE Lycées - le 21 août 2015 au plus tard.**

Les dossiers seront présentés à la **commission d'affectation qui se réunira le 26 août 2015.**

Attention : en ce qui concerne les élèves restés sans solution à l'issue de la commission du 26 août, nous vous invitons à vous référer au chapitre 6 « Prise en charge et suivi des élèves sans solution » en page 37.

4.4 CAS MEDICAUX

➤ Elèves en situation de handicap :

Pour ces situations, se reporter à la circulaire n° 1'AN0155 du 07 octobre 2014 « *Orientation et affectation en lycée des élèves en situation de handicap avec PPS* ».

La poursuite d'études en classe terminale, comme il est pratiqué pour tout élève, devrait pouvoir s'effectuer dans l'établissement d'origine.

➤ Elèves porteurs d'une maladie grave :

Lorsque les élèves sont atteints d'une maladie grave nécessitant une affectation médicale prioritaire, les familles devront prendre contact avec le médecin scolaire de l'établissement d'origine afin de constituer un dossier. Le médecin scolaire transmettra ce dossier par voie postale **avant le 9 mai 2015** au médecin responsable départemental de la mission de la promotion de la santé en faveur des élèves : **Docteur CARTACHEFF, bureau 439, Rectorat de Paris - 94 avenue Gambetta - 75984 Paris cedex 20.**

Le dossier comprendra les pièces justificatives mentionnées sur l'**Annexe 23**.

La commission médicale se tiendra le **29 mai 2015**.

➤ Elèves présentant une contre-indication médicale pour la terminale professionnelle :

Dans la mesure du possible, tout élève qui se destine à l'enseignement professionnel passera un examen médical dans l'établissement d'origine, avant la fin de l'année scolaire. A défaut l'équipe éducative saisira le médecin scolaire pour toute situation où une contre-indication probable ou avérée rendrait la poursuite d'études dans une formation professionnelle impossible.

À l'issue de cet examen, le médecin scolaire remplira la fiche de contre-indication médicale, cf. **Annexe n° 22** et précisera le type de contre-indication et la (les) formation(s) concernée(s) par celle-ci.

Le chef d'établissement vérifiera alors, en consultant le médecin scolaire et /ou le conseiller

d'orientation psychologue, que les vœux d'affectation respectent bien la contre-indication médicale ; le cas échéant le dialogue devra être repris avec la famille.

5 - PROCEDURES PARTICULIERES

5.1 ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour ces situations, se reporter à la circulaire du 07 octobre 2014 n° 13AN0155 « *Orientation et affectation en lycée des élèves en situation de handicap avec PPS* ».

Le chef d'établissement d'origine effectue la **saisie des vœux définitifs dans AFFELNET, au plus tard le 22 mai 2015**.

La commission d'affectation prioritaire-handicap se tiendra le **29 mai 2015**.

5.2 ELEVES PORTEURS D'UNE MALADIE GRAVE

Lorsque les élèves sont atteints d'une maladie grave nécessitant une affectation médicale prioritaire, les familles devront prendre contact avec le médecin scolaire de l'établissement d'origine afin de constituer un dossier. Le médecin scolaire transmettra ce dossier par voie postale **avant le 9 mai 2015** au médecin responsable départemental de la mission de la promotion de la santé en faveur des élèves : **Docteur CARTACHEFF, bureau 439, Rectorat de Paris - 94 avenue Gambetta - 75984 Paris cedex 20**.

Le dossier comprendra les pièces justificatives mentionnées sur l'**Annexe 23**.

La commission médicale se tiendra le **29 mai 2015**.

5.3 ELEVES DONT LE REPRESENTANT LEGAL EMMENAGE A PARIS

Les familles sont invitées à consulter les modalités de l'affectation des élèves en lycée sur le portail de l'académie et à télécharger le dossier de demande d'affectation à l'adresse suivante : www.ac-paris.fr/portail/lycee

➤ **AFFELNET post 3^{ème} :**

Les élèves scolarisés hors Paris et justifiant d'une **résidence principale à Paris au 12 juin 2015** bénéficient de la procédure AFFELNET post 3^{ème} de l'académie de Paris ; la saisie des vœux et des notes est effectuée par leur établissement d'origine, dans les délais indiqués selon la procédure de saisie simplifiée.

➤ **AFFELNET 1^{ère} (professionnelle et technologique) :**

Les élèves scolarisés hors Paris mais justifiant d'un **domicile parisien au 12 juin 2015** bénéficient de la procédure AFFELNET post 3^{ème} de l'académie de Paris ; la saisie des vœux et des notes est effectuée par leur établissement d'origine, dans les délais indiqués selon la procédure de saisie simplifiée.

Hormis pour les formations à recrutement inter académique, les familles doivent impérativement valider leur demande par l'envoi d'un dossier complet au rectorat de l'académie, DVE Lycées:

- ✓ le relevé de la saisie effectuée par l'établissement d'origine dans AFFELNET Paris que le représentant légal de l'élève aura daté et signé,
- ✓ la photocopie de deux justificatifs du domicile parisien au nom du représentant légal de l'élève (parmi ceux exigés),
- ✓ la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'élève.

➤ **Pour tous les autres niveaux en lycée :**

Les élèves originaires d'une autre académie dont le représentant légal emménage à Paris utilisent le dossier de l'académie de Paris, téléchargeable sur le site de l'académie (www.ac-paris.fr/portail/lycee) et joignent les pièces règlementaires indiquées.

Attention :

Le calendrier à prendre en compte est celui de l'académie de Paris (et non celui de l'académie d'origine).
Les candidatures des élèves emménageant à Paris, reçues après la date limite de dépôt fixée, sont présentées à la commission d'ajustement du **26 août 2015**.

5.4 ELEVES QUITTANT L'ACADEMIE DE PARIS ET SOLLICITANT UNE SCOLARISATION DANS UNE AUTRE ACADEMIE

Les familles doivent prendre l'attache des services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale concernée, qui leur indiquera les modalités pratiques ainsi que le calendrier d'affectation.

En ce qui concerne l'affectation via la procédure AFFELNET, l'établissement consulte la carte nationale AFFELMAP et procède à la saisie simplifiée des vœux.

5.5 FORMATIONS A RECRUTEMENT INTER ACADEMIQUE

Certaines formations parisiennes peuvent accueillir des élèves originaires d'autres académies.

(Cf. **Annexe 5** et **annexe 8**, **annexe 14**, *annexes consultables également sur le site de l'académie* : www.ac-paris.fr/portail/lycee)

Les élèves de l'académie de Paris peuvent demander certaines formations dispensées dans les académies de Créteil et de Versailles (cf. **annexe n° 27** et **annexe n° 28**).

Les modalités de recrutement sont consultables sur le site internet de l'académie de Versailles : www.ac-versailles.fr et de l'académie de Créteil : www.ac-creteil.fr

Si ces formations relèvent de la procédure AFFELNET, les vœux correspondant doivent être formulés via le module de saisie simplifiée de chaque académie.

5.6 FORMATIONS A RECRUTEMENT PARTICULIER

Certaines formations exigent des conditions et des procédures particulières de recrutement : les chefs d'établissement veilleront à communiquer toutes les informations nécessaires aux élèves et aux familles, notamment les calendriers spécifiques à ces formations (*cf. annexe 5, 6, 8, 9, 14 et 15*).

5.7 EDUCATION RECURRENTE

Références :

- loi du 24/11/2009 relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie
- décret 2014-1454 du 5 décembre 2014 relatif à la formation professionnelle des jeunes sortant sans qualification professionnelle du système éducatif

5.7.1 PRINCIPES

L'éducation récurrente ou le retour en formation initiale a pour objectif de lutter contre le chômage des jeunes et l'exclusion, en offrant des places dans les établissements scolaires publics à toute personne ayant quitté l'école sans formation suffisante et/ou sans qualification professionnelle. **Les cursus technologiques et professionnels porteurs d'emploi doivent être privilégiés.**

Ce dispositif est ouvert à toute personne qui souhaite reprendre des études en formation initiale sans limite d'âge, cependant il concerne prioritairement les jeunes de 16 à 25 ans.

Deux conditions sont nécessaires :

- avoir interrompu sa formation depuis plus d'une année,
- avoir le niveau requis à l'entrée dans la formation, dans le respect de la décision d'orientation préalablement prononcée.

En l'absence de décision d'orientation ou si la décision d'orientation n'est pas conforme, le directeur du CIO pourra néanmoins instruire la demande et proposer une orientation conforme au souhait du candidat. Cette proposition sera examinée par la commission pédagogique académique pour validation. En cas de non validation par la commission, le dossier ne sera pas retenu.

Ne sont pas concernés :

- ✓ les candidats en cours de formation initiale par voie scolaire ou apprentissage
- ✓ les candidats demandant une affectation en dehors de l'académie de Paris. Ces candidats s'adresseront au rectorat de l'académie envisagée qui leur indiquera la procédure à suivre.

Le projet de reprise d'études doit être clair et motivé. Aussi, les candidats doivent **obligatoirement rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue**. Celui-ci évalue, au cours d'un entretien, les motivations, l'opportunité de la démarche entreprise et les moyens utilisables pour réaliser le projet ou faciliter toute autre solution (*exemple : validation des acquis de l'expérience, démarche de positionnement ...*).

Le conseiller d'orientation-psychologue donne un avis détaillé sur cette demande de reprise d'études sur la fiche « éducation récurrente ». Il peut, à cette fin, développer un bilan complet concernant le candidat (*cf. annexe 26*). Il informe également l'intéressé des modalités d'affectation et plus particulièrement de celles relevant de la procédure PASSPRO.

Le candidat doit fournir la photocopie du (des) dernier(s) bulletin(s) scolaire(s), la photocopie des justificatifs de domicile accompagnés de la photocopie du livret de famille ou l'extrait d'acte de naissance.

Il peut également remettre tout document utile pour appuyer sa démarche : attestations de stages ou d'emploi, justificatifs de diplôme, résultats d'examen ...

5.7.2 TRAITEMENT DES DOSSIERS

a) **La demande de reprise d'études porte sur un niveau relevant de la procédure d'affectation informatisée AFFELNET**

Le directeur de CIO reporte, sur le troisième volet de la fiche, son avis sur le projet de reprise d'études : **favorable, assez favorable ou réservé :**

- Les candidatures qui ont reçu un avis favorable seront créditées d'une bonification.
- Les candidatures ayant reçu un avis assez favorable du CIO ne seront créditées d'aucun bonus, mais pourront être saisies dans AFFELNET.
- Les candidatures ayant reçu un avis réservé ne seront pas saisies dans AFFELNET ; elles seront présentées à la commission réunie le 26 août.

Particularités concernant la voie professionnelle :

Pour les formations relevant de la procédure PASSPRO, il saisit la demande d'entretien du candidat et l'inscrit dans l'application prévue à cet effet, dès lors qu'il y a un avis favorable ou assez favorable. Les candidatures ayant reçu un **avis réservé** du DCIO ne feront pas l'objet d'une saisie dans le dispositif PASSPRO.

↳ Transmission des candidatures au rectorat :

Le directeur du CIO transmet la fiche, dûment complétée, à la DVE service des lycées :

- **pour le 19 mai 2015, date limite,** si la demande concerne un recrutement en seconde générale et technologique à double cursus musique et danse, examinée en commission préparatoire à l'affectation.
- **pour le 26 mai 2015, date limite,** si la demande concerne un recrutement particulier examinée en commission préparatoire à l'affectation : lycées Henri IV et Louis Le Grand.
- **pour le 1er juin 2015, date limite,** si la demande concerne :
 - une seconde générale et technologique ne relevant pas d'une commission réunie au rectorat
 - une seconde professionnelle
 - une première année de CAP
 - une première technologique STI2D, STD2A, STL, STMG, ST2S, hôtellerie
 - une première professionnelle.

Attention !

Aucune candidature ne sera examinée dans AFFELNET après ces dates limites.

Si des demandes se manifestaient ultérieurement, elles ne pourraient être examinées que lors de la **commission du 26 août 2015.**

Les demandes parvenues dans les délais fixés seront examinées en **commission pédagogique le 10 juin 2015 et seront saisies par la DVE service des lycées dans le logiciel AFFELNET du niveau correspondant.**

Afin d'éviter une inégalité de traitement entre des candidats de profil et d'origine diverse, une harmonisation des notes sera effectuée lors de la commission pédagogique académique pour les matières obligatoires.

b) La demande de reprise d'études porte sur un niveau ne relevant pas de la procédure AFFELNET

Le directeur du CIO transmet la fiche et les éléments du dossier fournis par le candidat à la DVE service des lycées :

- **pour le 22 juin 2015**, date limite en vue de la commission d'affectation en classe de 1^{ère} générale et en classe de terminale générale et technologique réunie au Rectorat le **9 juillet 2015**,

Les demandes tardives pour une 1^{ère} technologique qui n'auraient pu participer à la procédure AFFELNET 1^{ère} seront examinées en commission, le **9 juillet 2015**.

- **avant le 18 août 2015**, date limite en vue de la commission d'ajustement « tous niveaux lycées » réunie au rectorat le **26 août 2015**.

Le conseiller d'orientation psychologue informera le candidat que sa demande ne peut avoir un caractère prioritaire sur la montée pédagogique d'un élève inscrit en établissement public scolarisé durant l'année 2014-2015.

6 PRISE EN CHARGE ET SUIVI DES ELEVES SANS SOLUTION

Trop d'élèves décrochent entre leur affectation et l'inscription dans leur nouvel établissement. Il est de la responsabilité du chef d'établissement d'origine de poursuivre l'accompagnement de leurs élèves pendant cette période.

Sont concernés tous les élèves sans solution à l'issue des opérations d'affectation (AFFELNET, commission du 9 juillet et du 26 août), y compris les élèves redoublants de terminale.

Important : pour les élèves de 2nd professionnelle et de 1^{ère} professionnelle, la montée pédagogique dans la classe supérieure est de droit.

6.1 ROLE DES ETABLISSEMENTS D'ORIGINE

Organisation des entretiens de situation par l'établissement d'origine pour les élèves sans solution:

Les chefs d'établissement organiseront avec leur équipe pédagogique, pour les élèves sans solution à l'issue des opérations d'affectation, des entretiens de situation auxquels ils associeront le conseiller d'orientation psychologue rattaché à leur établissement. Ils s'assureront qu'une possibilité d'affectation est envisageable (*examen du projet de l'élève, cohérence de la demande et des décisions du conseil de classe, réalité des places vacantes en lien avec la DVE*). Dans l'hypothèse contraire et uniquement pour les situations les plus délicates, ils préconiseront une prise en charge des élèves par les dispositifs d'accueil mis en place par la MLDS.

L'accès aux dispositifs mis en place par la MLDS est subordonné à cet entretien de situation.

Circuit de transmission des entretiens de situation par l'établissement d'origine

Les fiches d'entretien de situation devront être transmises le plus tôt possible au Centre d'Information et d'Orientation du secteur de l'établissement pour une prise en charge au titre du réseau FOQUALE (*par exemple dans les actions de rentrée de la MLDS*). Les élèves concernés seront ensuite convoqués à un entretien complémentaire qui se déroulera au CIO de secteur.

De ce fait, les élèves sans solution ne seront pas reçus par la DVE Lycées. Tout élève sans solution se présentant à la DVE sera redirigé **vers son établissement d'origine** si l'entretien de situation n'a pas été réalisé ou **vers le CIO** si l'entretien de situation a déjà été réalisé par l'établissement.

6.2 ROLE DES ETABLISSEMENTS D'AFFECTATION

Repérage des élèves affectés mais non inscrits et des élèves inscrits mais absents à la rentrée :

Les actions de rentrée mises en place par la MLDS accueilleront également tout élève affecté non inscrit et tout élève inscrit mais absent à la rentrée.

Nous demandons donc aux établissements d'accueil (*établissement d'affectation*) de se rapprocher systématiquement de l'établissement d'origine si l'élève n'est pas inscrit ou s'il est inscrit mais non présent à la rentrée.

Les établissements d'origine s'assureront de la mise en œuvre d'un parcours adapté pour ces élèves.

Le circuit reste identique pour tout élève qui serait détecté plus tardivement comme sans solution (non concrétisation d'un contrat d'apprentissage par exemple).

Une circulaire académique précisera les modalités des actions mises en œuvre au titre de la MLDS. Elle parviendra aux établissements et aux CIO courant juin 2015.

Par ailleurs, les élèves sans solution ayant choisi de candidater aux procédures d'affectation de septembre reviendront vers leur **établissement d'origine** du 7 au 8 septembre au 2015 afin que soient saisis leurs vœux dans AFFELNET (3ème tour post-3ème, voie professionnelle uniquement).

7 REMONTEES DES PLACES VACANTES DANS LES FORMATIONS

Il est demandé aux chefs d'établissement de communiquer l'état des places vacantes pour chacune de leurs formations à plusieurs dates clés.

Le calendrier en **Annexe 21** fixe les dates de remontée en ce qui concerne les formations:

- en collège
- en lycée y compris les formations post-bac.

A cet effet, un tableau Excel vous sera transmis au préalable par courriel par la DVE. Vous le renseignerez, même en situation d'effectif complet, et le retournerez par voie électronique à la DVE.

Détails des dates de remontée des places vacantes pour les formations en lycées :

Vendredi 3 juillet : 2nd générale et technologique (*une semaine après le 1^{er} tour AFFELNET Post 3^{ème}*)
1^{ère} ES – L – S – STD2A – TMD – 1^{ère} BT Hôtellerie
(*En vue de la commission du 9 juillet*)

Vendredi 10 juillet : 2nd générale et technologique (*une semaine après le 2nd tour AFFELNET Post 3^{ème}*)

Jedi 3 septembre : tout niveau et toute filière lycée

Jedi 10 septembre : tout niveau lycée et toute filière lycée (*hors 1^{ère} année de CAP et 2nd pro*)

Jedi 17 septembre : tout niveau lycée et toute filière lycée

Jedi 25 septembre : tout niveau lycée et toute filière lycée

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 - Fiche de préparation à la saisie des vœux en fin de 3 ^{ème} – voie générale et technologique et fiche de préparation à la saisie des vœux en fin de 3 ^{ème} – voie professionnelle (2 documents)	40
Annexe 2 - Fiche de préparation à la saisie des vœux en fin de 3ème (panachage vœux GT et pro).....	42
Annexe 3 – Rappel des principes, du barème et de la formule du lissage dans AFFELNET Post 3ème	43
Annexe 4 - Fiche d'élargissement des vœux fin de 3ème – 2ème tour – voie générale et technologique et fiche d'élargissement des vœux fin de 3ème – 2ème tour et 3ème tour – voie professionnelle (2 documents).....	44
Annexe 5 - Liste des secondes générales et technologiques à recrutement particulier inter académique	46
Annexe 6 - Liste des secondes générales et technologiques à recrutement particulier académique.....	52
Annexe 7 - Attestation de pratique artistique	55
Annexe 8 - Liste des secondes professionnelles et 1 ^{ère} année de CAP à recrutement inter académique	56
Annexe 9 - Liste des secondes professionnelles et 1ère année de CAP à recrutement académique.....	61
Annexe 10 - Liste des formations de 2 nd pro et 1 ^{ère} année de CAP relevant de la procédure PASSPRO.....	70
Annexe 11- Coefficients du barème AFFELNET – formations professionnelles fin de 3 ^{ème} (10 pages)	73
Annexe 12 - Fiche de préparation à la saisie des vœux : 1ère pro – 1ère techno STI2D, STL, STMG, ST2S	82
Annexe 13 - Fiche d'élargissement des vœux : 1er pro – 1ère techno STI2D, STL, STMG, ST2S	83
Annexe 14 - Liste des 1ères professionnelles à recrutement inter académique.....	84
Annexe 15 - Liste des 1ères professionnelles à recrutement à recrutement académique.....	86
Annexe 16 - Coefficients du barème AFFELNET – 1ère professionnelles (6 pages).....	92
Annexe 17 - Tableau des bonifications filières dans AFFELNET 1ère – CAP et 1ère professionnelle.....	98
Annexe 18 Fiche de vœux : 1ère ES – 1ère L – 1ère S – 1ère TMD – 1ère STD2A – 1ère BT – 1ère Hôtellerie...	115
Annexe 19 - Fiche de demande d'admission en Terminale de baccalauréat professionnel.....	117
Annexe 20 - Fiche de demande d'admission en Terminale de baccalauréat général et technologique	119
Annexe 21 - Calendrier de remontée des places vacantes dans les formations	121
Annexe 22 - Fiche de conclusions médicales pour une admission en voie professionnelle	122
Annexe 23 - Fiche d'affectation médicale prioritaire en lycée (concerne les élèves sans PPS).....	123
Annexe 25 - Demande de changement d'établissement	124
Annexe 26 - Education récurrente – Fiche projet.....	125
Annexe 27 -Liste des formations de l'académie de CRETEIL pouvant accueillir des élèves parisiens	129
Annexe 28 -Liste des formations de l'académie de VERSAILLES pouvant accueillir des élèves parisiens	137

AFFECTATION EN FIN DE 3^{ème}

Fiche de préparation à la saisie des vœux à remplir par la famille

Pour remplir ce document, consulter le guide ONISEP « Après la 3^{ème} » de l'Académie de Paris
sur www.onisep.fr

NOM de l'établissement d'origine	Nom de l'élève : Prénom :	
	Date de naissance :	Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/>
	Précisez si l'élève est boursier (année scolaire 2014 - 2015) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Classe suivie Année scolaire 2014 – 2015 :	Nom et prénom du représentant légal :	
	Adresse :	
 Arrondissement :	
	Téléphone : adresse mèl :	
n° I.N.E de l'élève (*):	Décision d'orientation définitive (après appel éventuel) :	Signature du chef d'établissement : Cachet de l'établissement :
VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE : Seconde générale et technologique		
Nom des établissements souhaités : 8 vœux obligatoires Les enseignements ne sont pas pris en compte dans l'affectation, mais par le lycée au moment de l'inscription, en fonction des capacités d'accueil		
①	Arrdt :	
②	Arrdt :	
③	Arrdt :	
④	Arrdt :	
⑤	Arrdt :	
⑥	Arrdt :	
⑦	Arrdt :	
⑧	Arrdt :	
Date :	Signature du responsable légal :	

AFFECTATION EN FIN DE 3^{ème}**Fiche de préparation à la saisie des vœux à remplir par la famille**

Pour remplir ce document, consulter le guide ONISEP « Après la 3^{ème} » de l'Académie de Paris sur www.onisep.fr

- ne pas remplir les parties grisées -

NOM de l'établissement d'origine	Nom de l'élève :		Prénom :	
Classe suivie Année scolaire 2014 – 2015 :	Date de naissance :		Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/>	
n° I.N.E de l'élève (*):	Nom et prénom du représentant légal :		Adresse :	
		Arrondissement :	
	Téléphone :		adresse mèl :	
	Décision d'orientation définitive (après appel éventuel) :		Signature du chef d'établissement : Cachet de l'établissement :	

VOIE PROFESSIONNELLE : Seconde professionnelle ou première année de CAP

Nom des établissements souhaités - quatre vœux minimum obligatoires -		Précisez l'intitulé de la spécialité	Avis du chef d'établissement sur la spécialité
① Arrdt :	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> sans opposition
② Arrdt :	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> sans opposition
③ Arrdt :	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> sans opposition
④ Arrdt :	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> sans opposition
⑤ Arrdt :	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> sans opposition
⑥ Arrdt :	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> sans opposition
⑦ Arrdt :	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> sans opposition
⑧ Arrdt :	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> sans opposition
Date :		Signature du responsable légal :	

(*) à renseigner obligatoirement : le numéro INE est disponible auprès de votre établissement, il permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie de Paris www.ac-paris.fr

AFFECTATION EN FIN DE 3^{ème}

Fiche de préparation à la saisie des vœux à remplir par la famille

NOM de l'établissement d'origine	Nom de l'élève :	Prénom :
	Date de naissance :	Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/>
Précisez si l'élève est boursier (année scolaire 2014 - 2015) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
Classe suivie Année scolaire 2014 – 2015 :	Nom et prénom du représentant légal :	
	Adresse :	
	Arrondissement :	
	Téléphone : adresse mèl :	
n° I.N.E de l'élève (*): <small>(*) à renseigner obligatoirement.</small>	Décision d'orientation définitive (après appel éventuel) :	Signature du chef d'établissement : Cachet de l'établissement :

VŒUX DE LA FAMILLE

Un élève bénéficiant d'une décision d'orientation en 2^{nde} GT peut également formuler des vœux dans la voie professionnelle

<u>ne cocher qu'une case par ligne et,</u>		établissements souhaités	Avis du chef d'établissement d'origine sur la spécialité <i>(uniquement pour la voie professionnelle)</i>
✕ pour 2^{nde} GT : préciser le vœu d'établissement. <i>Les enseignements ne sont pas pris en compte dans l'affectation mais par le lycée, au moment de l'inscription, en fonction des capacités d'accueil</i> ✕ pour 1^{ère} année de CAP ou seconde professionnelle : préciser l'intitulé de la spécialité souhaitée (a)			
①	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP (a)..... <input type="checkbox"/> seconde professionnelle (a)..... ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
②	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP (a)..... <input type="checkbox"/> seconde professionnelle (a)..... ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
③	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP (a)..... <input type="checkbox"/> seconde professionnelle (a)..... ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
④	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP (a)..... <input type="checkbox"/> seconde professionnelle (a)..... ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
⑤	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP (a)..... <input type="checkbox"/> seconde professionnelle (a)..... ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
⑥	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP (a)..... <input type="checkbox"/> seconde professionnelle (a)..... ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
⑦	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP (a)..... <input type="checkbox"/> seconde professionnelle (a)..... ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
⑧	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} GT <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP (a)..... <input type="checkbox"/> seconde professionnelle (a)..... ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
Date :		Signature du responsable légal ou de l'élève majeur :	

(*) à renseigner obligatoirement : le numéro INE est disponible auprès de votre établissement, il permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie : www.ac-paris.fr



PROCÉDURE D'AFFECTATION EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Seconde générale et technologique ne relevant pas d'un recrutement particulier

- **Tout élève a droit à une affectation dans son district de résidence** : afin de respecter cette disposition, un bonus de **600 points** est attribué automatiquement quand le lycée demandé se trouve dans le même district que celui de la résidence principale du représentant légal de l'élève.

Les familles sont donc invitées à formuler les vœux dans leur district si elles souhaitent bénéficier du bonus.

Les familles peuvent émettre des vœux pour des lycées situés dans d'autres districts mais, dans ce cas, le bonus de 600 points ne sera pas accordé.

L'académie de Paris est divisée en quatre districts :

- le district NORD (8^{ème} 9^{ème} 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements),
- le district EST (1^{er} 2^{ème} 3^{ème} 4^{ème} 10^{ème} 11^{ème} 12^{ème} 19^{ème} et 20^{ème}),
- le district SUD (5^{ème} 6^{ème} 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements),
- le district OUEST (7^{ème} 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements).

Les familles doivent mentionner **huit établissements**.

Un vœu correspond à une formation dans un établissement. Ainsi une famille peut solliciter un établissement pour une seconde à recrutement particulier (exemple : *section Internationale*) et le même établissement pour une seconde ne relevant pas d'un recrutement particulier.

Attention :

Les langues, les enseignements d'exploration et les enseignements facultatifs ne sont pas pris en compte dans la procédure informatisée d'affectation.

- **Dans l'académie, les notes du contrôle continu au DNB sont prises en compte à hauteur de 600 points maximum.**

Ce n'est pas la moyenne des onze notes (*arts plastiques, éducation musicale, EPS, français, histoire-géographie, LV1, LV2, mathématiques, physique-chimie, SVT, technologie*), récupérées dans l'application NOTANET, qui entre dans le barème, mais leur somme, **après un lissage intégré à l'application nationale**.

Pour chacune des matières, une nouvelle note lissée est calculée et attribuée à chaque élève, tenant compte de la moyenne académique des notes et de leur dispersion, selon la formule suivante : [(note – moyenne des notes de l'académie) divisé par l'écart type du groupe + 10]. Le lissage diminue la dispersion des notes par rapport à la moyenne des notes des élèves de l'académie pour une matière donnée. Il dépend de l'ensemble des notes obtenues et varie matière par matière. Son effet n'est donc pas prévisible a priori. Pour chaque élève, l'application calcule la somme des nouvelles notes lissées. Ces sommes sont réparties sur une échelle allant jusqu'à 600, la plus forte somme académique obtenant 600 points.

- **Les élèves boursiers durant l'année scolaire 2014 - 2015 bénéficient d'un bonus de 300 points.**
- **Les élèves reconnus en situation de handicap ou en situation de grave maladie bénéficient d'une priorité d'affectation.**



**FICHE D'ÉLARGISSEMENT DES VŒUX
FIN DE 3^{ème}
VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE**

- cadres à remplir par l'établissement -

Cachet de l'établissement d'origine :	Numéro d'identifiant de l'élève (*) :
	Classe fréquentée en 2014 - 2015 :
	Elève doublant en 2014 - 2015 : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

PROCÉDURE AFFELNET 2^{ème} tour

- cadres à remplir par la famille -

Nom de l'élève : Prénom : date de naissance :/...../.....

Nom et Prénom du représentant légal :

Adresse :
..... arrondissement :

Numéro de téléphone du représentant légal :

NOUVEAUX VŒUX DE LA FAMILLE

Vœux	Etablissements situés dans le district de résidence	
①		Ardt :
②		Ardt :
③		Ardt :
④		Ardt :

Mon enfant n'ayant pas été affecté(e) dans les formations demandées, faute de place, je formule de nouveaux vœux au vu des places vacantes, pour une affectation.

Date :

Signature du responsable légal :

Fiche à remplir et à remettre à l'établissement d'origine qui se chargera de la saisie.

(*) à renseigner obligatoirement :

le numéro INE permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie : www.ac-paris.fr



FICHE D'ÉLARGISSEMENT DES VŒUX

FIN DE 3^{ème}

VOIE PROFESSIONNELLE

- cadres à remplir par l'établissement -

Cachet de l'établissement d'origine :	Numéro d'identifiant de l'élève (*) : Classe fréquentée en 2014 - 2015 : Elève doublant en 2014 - 2015 : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
---------------------------------------	--

PROCÉDURE AFFELNET 2^{ème} tour PROCÉDURE AFFELNET 3^{ème} tour Dans ce cas, préciser si l'élève a participé à la reprise du dialogue pour AFFELNET 2 oui non

- cadres à remplir par la famille -

Nom de l'élève : Prénom : date de naissance :/...../.....

Nom et Prénom du représentant légal :

Adresse :
 arrondissement :

Numéro de téléphone du représentant légal :

NOUVEAUX VŒUX DE LA FAMILLE

Vœux	Spécialité	Etablissement
①		
②		
③		
④		

Mon enfant n'ayant pas été affecté(e) dans les formations demandées, faute de place, je formule de nouveaux vœux au vu des places vacantes, pour une affectation.

Date :

Signature du responsable légal :

Fiche à remplir et à remettre à l'établissement d'origine qui se chargera de la saisie.

(*) à renseigner obligatoirement :

le numéro INE permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie : www.ac-paris.fr

SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

FORMATIONS INTER ACADÉMIQUES À RECRUTEMENT PARTICULIER

Pour ces formations, tous les élèves peuvent se porter candidats,
qu'ils soient domiciliés dans l'académie de Paris ou dans une autre académie
sous réserve de la réussite au concours d'entrée au Conservatoire (★).

Procédure : COMMISSION PRÉPARATOIRE à l'affectation réunie au rectorat

Seconde générale et technologique : **Classe à double cursus *Musique* ou *Danse* :**

..... lycée RACINE (8^{ème})
..... lycée Georges BRASSENS (19^{ème})

Seconde générale et technologique : **Classe à double cursus**

pour les élèves poursuivant des études de Musique ou engagés dans la pratique du Tennis :

..... lycée LA FONTAINE (16^{ème})

Seconde spécifique : **vers le baccalauréat *Techniques de la Musique et de la Danse* (avec classes à double cursus) :**

..... lycée LAMARTINE (9^{ème}) options : instrument et danse
..... lycée LA FONTAINE (16^{ème}) options : instrument et danse

(★) IMPORTANT :

Les élèves ayant réussi le concours d'entrée au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, aux Conservatoires à Rayonnement Régional de Paris et de Boulogne, à la Maîtrise de Radio France, puis les élèves originaires de 3^{ème} cycle et cycle spécialisé des Conservatoires Municipaux d'Arrondissement parisiens (CMA) sont prioritaires pour l'admission en classe à double cursus dans la limite des possibilités d'accueil des établissements.

SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

FORMATIONS INTER ACADÉMIQUES À RECRUTEMENT PARTICULIER

Pour ces formations, tous les élèves peuvent se porter candidats,
qu'ils soient domiciliés dans l'académie de Paris ou dans une autre académie.

Procédure : COMMISSION PRÉPARATOIRE à l'affectation réunie au rectorat

Seconde générale et technologique :

.....

lycée HENRI IV (5^{ème})

.....

lycée LOUIS LE GRAND (5^{ème})

SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

FORMATIONS INTER ACADÉMIQUES À RECRUTEMENT PARTICULIER

Pour ces formations, tous les élèves peuvent se porter candidats,
qu'ils soient domiciliés dans l'académie de Paris ou dans une autre académie d'Ile de France.

**Procédure : les chefs d'établissements d'accueil envoient au rectorat
la LISTE DES CANDIDATS PROPOSÉS**

Seconde générale et technologique : **section internationale Allemand :**

..... lycée Honoré de BALZAC (17^{ème})

accueil des élèves de l'académie de CRETEIL.

*(cette formation n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de VERSAILLES
car elle s'y trouve dispensée)*

Seconde générale et technologique : **section internationale Arabe :**

..... lycée Honoré de BALZAC (17^{ème})

accueil des élèves de l'académie de CRETEIL.

*(cette formation n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de VERSAILLES
car elle s'y trouve dispensée)*

Seconde générale et technologique : **section internationale Chinois :**

..... lycée Claude MONET (13^{ème})

..... lycée JANSON de SAILLY (16^{ème})

accueil des élèves de l'académie de VERSAILLES.

*(cette formation n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de CRETEIL
car elle s'y trouve dispensée)*

Seconde générale et technologique : **section internationale Espagnol :**

..... lycée Honoré de BALZAC (17^{ème})

accueil des élèves de l'académie de CRETEIL.

*(cette formation n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de VERSAILLES
car elle s'y trouve dispensée)*

Seconde générale et technologique : **section internationale Italien :**

..... lycée Honoré de BALZAC (17^{ème})

accueil des élèves de l'académie de CRETEIL.

(cette formation n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de VERSAILLES car elle s'y trouve dispensée)

Seconde générale et technologique : **section internationale Japonais:**

..... lycée LA FONTAINE (16^{ème})

accueil des élèves de l'académie de CRETEIL.

(cette formation n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de VERSAILLES car elle s'y trouve dispensée)

Seconde générale et technologique : **section internationale Portugais :**

..... lycée MONTAIGNE (6^{ème})

..... lycée Honoré de BALZAC (17^{ème})

accueil des élèves de l'académie de CRETEIL.

(cette formation n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de VERSAILLES car elle s'y trouve dispensée)

Seconde générale et technologique : **section internationale Polonais :**

..... lycée MONTAIGNE (6^{ème})

accueil des élèves de l'académie de CRETEIL.

(cette formation n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de VERSAILLES car elle s'y trouve dispensée)

Seconde **section sportive RUGBY (Garçons):**

..... lycée CARNOT (17^{ème})

ATTENTION ! Pour ces formations, modalités particulières de recrutement

Prendre contact avec l'établissement

SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

FORMATIONS INTER ACADÉMIQUES À RECRUTEMENT PARTICULIER

Pour ces formations, tous les élèves peuvent se porter candidats,
qu'ils soient domiciliés dans l'académie de Paris ou dans une autre académie d'Ile de France.

**Procédure : les chefs d'établissements d'accueil envoient au rectorat
la LISTE DES CANDIDATS PROPOSÉS**

Seconde section EsaBAC en vue de la délivrance du baccalauréat français et de l'Esame di Stato italien:

..... lycée Victor HUGO (3^{ème})
..... lycée Claude MONET (13^{ème})

accueil des élèves de l'académie de CRETEIL.

*(cette formation n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de VERSAILLES
car elle s'y trouve dispensée)*

Seconde spécifique : vers le brevet de technicien dessinateur en arts appliqués – spécialité : décors sur céramique

..... lycée Auguste RENOIR (18^{ème})

Seconde spécifique : vers le diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art

..... lycée BOULLE (12^{ème})

Seconde spécifique vers le baccalauréat technologique Hôtellerie section européenne Anglais

..... lycée Jean DROUANT (17^{ème})
..... lycée Guillaume TIREL (14^{ème})

*(cette formation est ouverte aux élèves des académies de CRETEIL et de VERSAILLES
en section européenne Anglais uniquement)*

ATTENTION ! Pour ces formations, modalités particulières de recrutement

Prendre contact avec l'établissement

SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

FORMATIONS INTER ACADÉMIQUES

Pour ces formations, tous les élèves peuvent se porter candidats, qu'ils soient domiciliés dans l'Académie de Paris ou dans une autre Académie d'Ile de France.

Procédure AFFELNET

Seconde générale et technologique : section *langue orientale* Chinois (pour les élèves ayant suivi l'enseignement Chinois au collège):

..... lycée Jacques DECOUR (9^{ème})
 lycée Gabriel FAURE (13^{ème})
 lycée JANSON de SAILLY (16^{ème})
 lycée LA FONTAINE (16^{ème})

accueil des élèves de l'académie de VERSAILLES.

(la section orientale Chinois n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de CRETEIL car la formation se trouve dispensée dans cette académie)

Seconde générale et technologique : section *langue orientale* Japonais (pour les élèves ayant suivi l'enseignement Japonais au collège) :

..... lycée LA FONTAINE (16^{ème})

Seconde générale et technologique : section *langue orientale* Vietnamien (pour les élèves ayant suivi l'enseignement Vietnamien au collège):

..... lycée LA FONTAINE (16^{ème})

Seconde générale et technologique : vers le baccalauréat Sciences et Technologies de Laboratoire avec trois enseignements d'exploration dont obligatoirement :

- Sciences et laboratoire
- Biotechnologies

..... lycée Pierre - Gilles De GENNES (13^{ème})

ATTENTION !

Ces formations dont l'accueil est inter académique ne donnent lieu à aucun bonus district.

Les élèves candidats à la Seconde générale et technologique section *langue orientale* sont classés par le logiciel AFFELNET et bénéficient d'un bonus de 200 points s'ils sont issus de 3^{ème} section *langue orientale*.



SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

FORMATION ACADÉMIQUE À RECRUTEMENT PARTICULIER

Ces formations sont réservées exclusivement aux élèves domiciliés à Paris (cf. liste des pièces à fournir) ou scolarisés dans un établissement public parisien.

Procédure : les chefs d'établissements d'accueil envoient au rectorat la LISTE DES CANDIDATS PROPOSÉS

Seconde générale et technologique : enseignement d'exploration : *Création et culture design*
vers le baccalauréat STD2A Sciences et Technologies Design et Arts Appliqués

..... lycée Maximilien VOX (6^{ème})
 lycée BOULLE (12^{ème})
 lycée Auguste RENOIR (18^{ème})

ATTENTION ! Pour cette formation, modalités particulières de recrutement

Prendre contact avec l'établissement

Cette formation à recrutement académique n'est pas concernée par la notion de district :
les candidatures peuvent porter sur tout Paris.

SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

FORMATION ACADÉMIQUE À RECRUTEMENT PARTICULIER

Ces formations sont réservées exclusivement aux élèves domiciliés à Paris (cf. liste des pièces à fournir)
ou scolarisés dans un établissement public parisien.

**Procédure : les chefs d'établissements d'accueil envoient au rectorat
la LISTE DES CANDIDATS PROPOSÉS**

Seconde générale et technologique : section *internationale* Anglais :

..... lycée Camille SEE (15^{ème})
..... lycée Honoré de BALZAC (17^{ème})

Seconde section **ABIBAC en vue de la délivrance du baccalauréat français et de l'Abitur allemand** :

..... lycée JANSON de SAILLY (16^{ème})
..... lycée Maurice RAVEL (20^{ème})

Seconde section **BACHiBAC en vue de la délivrance du baccalauréat français et Espagnol** :

..... lycée MOLIERE (16^{ème})
..... lycée Maurice RAVEL (20^{ème})

Seconde spécifique vers le baccalauréat technologique *Hôtellerie* ☆

..... lycée Jean DROUANT (17^{ème})
..... lycée Guillaume TIREL (14^{ème})

☆ **rappel :**

**cette formation est ouverte aux élèves des académies de CRETEIL et de VERSAILLES
en section européenne Anglais uniquement**

ATTENTION ! Pour ces formations, modalités particulières de recrutement

Prendre contact avec l'établissement

Ces formations ne sont pas concernées par la notion de district :
les candidatures peuvent porter sur tout Paris.

FORMATION ACADÉMIQUE À RECRUTEMENT PARTICULIER

Ces formations sont réservées exclusivement aux élèves domiciliés à Paris (cf. liste des pièces à fournir)
ou scolarisés dans un établissement public parisien.

Procédure AFFELNET

Seconde générale et technologique : vers le baccalauréat Sciences et Technologies de Laboratoire ☆

..... lycée Pierre - Gilles De GENNES (13^{ème})

☆ rappel :

*cette formation est ouverte aux élèves des académies de CRETEIL et de VERSAILLES
s'ils sollicitent trois enseignements d'exploration dont obligatoirement :*

- Sciences et laboratoire
- et Biotechnologies

Seconde générale et technologique : vers le baccalauréat Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable
spécialité: architecture et construction

..... lycée du Bâtiment Saint LAMBERT (15^{ème})

ATTENTION !

Ces formations ne sont pas concernées par la notion de district :
les candidatures peuvent porter sur tout Paris.

ATTESTATION DE PRATIQUE ARTISTIQUE

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

NOM de l'élève : Prénom

Adresse complète :
..... adresse mèl :

Classe concernée pour l'année scolaire 2015 – 2016 : série (le cas échéant) :
Cours au lycée matin après-midi

Le candidat présente le concours d'entrée au (veuillez préciser): Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris
 Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne
 Maîtrise Radio France Conservatoire municipal parisien – arrondissement :
 autre :

À REMPLIR PAR LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ARTISTIQUE (année en cours 2014 – 2015)

Je soussigné(e) certifie que l'élève :
est inscrit(e) dans mon établissement, dans les disciplines suivantes (*):

Nom du professeur référent chargé de la dominante artistique :

Nom et cachet de l'établissement :

Adresse :

Téléphone :

(*) nommer avec précision la ou les discipline(s) de formation suivie(s) l'année en cours.

PARCOURS DE FORMATION ARTISTIQUE

Disciplines	Niveaux et diplômes obtenus
Instrument(s) précisez	
Voix précisez	
Formation musicale	
Écriture musicale	
Musique de chambre	
Orchestre	
Danse Classique, Contemporaine, Jazz <i>raier la ou les mention(s) inutile(s)</i>	
Autre(s) précisez	

1ÈRE ANNÉE DE CAP - SECONDE PROFESSIONNELLE

FORMATIONS INTER ACADÉMIQUES

Pour ces formations, tous les élèves peuvent se porter candidats,
qu'ils soient domiciliés dans l'académie de Paris,
dans une autre académie d'Ile de France
ou, pour certaines formations, dans une autre académie

ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART

- ✓ première année de CAP **Art et techniques de la bijouterie – joaillerie** - (★)

option : **bijouterie – joaillerie**

Section d'enseignement professionnel du Lycée BOULLE - Nicolas FLAMEL -
9 rue Pierre Bourdan 12^{ème}

Le recrutement en CAP « Art et techniques de la bijouterie – joaillerie » fait l'objet de tests d'aptitude.

Prendre contact avec l'établissement.

(cette formation assure un recrutement national)

- ✓ première année de CAP **Bronzier** - option A : **monteur en bronze** (★)

L.P. des métiers de l'ameublement - annexe du Lycée BOULLE -
28 rue Faidherbe - 11^{ème}

(cette formation assure un recrutement national)

ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE

- ✓ seconde professionnelle **Artisanat et métiers d'art** - option : **Métiers de l'enseigne et de la signalétique** (★)

Section d'enseignement professionnel du Lycée DORIAN – 74 avenue Philippe Auguste - 11^{ème}

- ✓ seconde professionnelle **Artisanat et métiers d'art** - option : **Verrerie scientifique et technique** (★)

Section d'enseignement professionnel du Lycée DORIAN – 74 avenue Philippe Auguste – 11^{ème}

(cette formation assure un recrutement national)

- ✓ première année de CAP **Souffleur de verre** - option : **Verrerie scientifique** (★)

Section d'enseignement professionnel du Lycée DORIAN – 74 avenue Philippe Auguste - 11^{ème}

(cette formation assure un recrutement national)

ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE (suite)

✓ première année de CAP **Arts et techniques du verre**

option : **Décorateur sur verre (★)**

option : **Vitrailliste (★)**

Section professionnelle du Lycée Lucas de NEHOU - 4 rue des Feuillantines - 5^{ème}

(cette formation assure un recrutement national pour les deux options)

BOIS, AGENCEMENT

✓ seconde professionnelle **Agencement de l'espace architectural (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Léonard de VINCI - 20 rue Bourseul - 15^{ème}

accueil des élèves de l'académie de CRETEIL.

(cette formation n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de VERSAILLES car elle s'y trouve dispensée)

✓ seconde professionnelle **Technicien de fabrication – Bois et matériaux associés (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Léonard de VINCI – 20 rue Bourseul - 15^{ème}

accueil des élèves de l'académie de VERSAILLES.

(cette formation n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de CRETEIL car elle s'y trouve dispensée)

COMMUNICATION ET INDUSTRIES GRAPHIQUES

✓ seconde professionnelle **Façonnage de produits imprimés - routage (★)**

L.P. CORVISART - TOLBIAC : Site TOLBIAC - 63 rue du Moulinet - 13^{ème}

✓ première année de CAP **Conducteur d'installations de production (●)**

E. R.E. A Edith PIAF – 316 rue de Belleville - 20^{ème}

accueil des élèves de l'académie de CRETEIL.

(cette formation n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de VERSAILLES car elle s'y trouve dispensée)

✓ première année de CAP **Arts de la reliure (★)**

L.P. CORVISART - TOLBIAC : Site TOLBIAC - 63 rue du Moulinet - 13^{ème}

(cette formation assure un recrutement national)

✓ première année de CAP **Sérigraphie industrielle (★)**

L.P. CORVISART - TOLBIAC : Site CORVISART - 61 rue Corvisart - 13^{ème}

ÉLECTRICITE, ÉLECTRONIQUE, ÉNERGIE

✓ seconde professionnelle **Systèmes électroniques numériques - option : Electronique industrielle embarquée en vue d'une carrière dans la Marine Nationale**

L. P. GALILEE - 28 rue de Patay - 13^{ème}

L'accès à cette formation est subordonné à des conditions particulières.

Prendre contact au préalable avec l'établissement.

(cette formation assure un recrutement national)

ÉLECTRICITE, ÉLECTRONIQUE, ÉNERGIE (suite)

- ✓ première année de CAP **Métiers de l'enseigne et de la signalétique (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée DORIAN – 74 avenue Philippe Auguste - 11^{ème}

GESTION – ADMINISTRATION

- ✓ seconde professionnelle **classe à double cursus Gestion - Administration**

L.P. de l'Abbé GREGOIRE - 70 bis rue de Turbigo - 3^{ème} et site 30 rue Saint Jacques – 5^{ème}

recrutement inter académique uniquement pour le Baccalauréat Professionnel **classe à double cursus**.

Cette formation est réservée aux élèves dont l'activité sportive ou artistique nécessite **un mi - temps scolaire**. Contrat à remplir par les responsables de l'activité sportive ou artistique.

Prendre contact avec l'établissement

HORLOGERIE

- ✓ première année de CAP **Horlogerie (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée DIDEROT – 61 rue David D'Angers - 19^{ème}

LOGISTIQUE ET TRANSPORT

- ✓ seconde professionnelle **Transport section européenne Anglais (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Martin NADAUD – 23 rue la Bidassoa - 20^{ème}

(cette formation est ouverte aux élèves des académies de CRETEIL et de VERSAILLES pour la section européenne uniquement)

METIERS DE L'EAU ET DE LA CHIMIE

- ✓ seconde professionnelle **Bio - industries de transformation (★)**

L.P. Louis Nicolas VAUQUELIN – 13 / 21 avenue Boutroux – 13^{ème}

- ✓ seconde professionnelle expérimentale **Technologie et chimie (★) Nouveau**

pouvant mener aux baccalauréats professionnels :

Pilote de ligne de production, Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons

Maintenance des équipements industriels, Technicien d'usinage et Technicien outilleur

L.P. Louis Nicolas VAUQUELIN – 13 / 21 avenue Boutroux – 13^{ème}

- ✓ première année de CAP **Agent de la qualité de l'eau (★)**

L.P. Louis Nicolas VAUQUELIN – 13 / 21 avenue Boutroux – 13^{ème}

- ✓ première année de CAP **Industries chimiques (★)**

L.P. Louis Nicolas VAUQUELIN – 13 / 21 avenue Boutroux – 13^{ème}

MÉTIERS DU BÂTIMENT

- ✓ première année de CAP **Tailleur de pierre (★)**

L.P. Hector GUIMARD – 19 rue Curial - 19^{ème}

PHOTOGRAPHIE

✓ seconde professionnelle **Photographie (★)**

L. P. BRASSAI – 8 rue Quinault - 15^{ème}

Accueil des élèves de l'académie de CRETEIL.

(cette formation n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de VERSAILLES car elle s'y trouve dispensée)

PRÉVENTION, SÉCURITÉ

✓ première année de CAP **Agent de sécurité (★)**

L.P. Théophile GAUTIER – 49 rue de Charenton – 12^{ème}
annexe 6 bis place des Vosges – 4^{ème}

Accueil des élèves de l'académie de CRETEIL.

(cette formation n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de VERSAILLES car elle s'y trouve dispensée)

PRODUCTIQUE, MÉCANIQUE

✓ seconde professionnelle **Maintenance des équipements industriels**
en vue d'une carrière dans la Marine Nationale

L.P. CHENNEVIÈRE MALEZIEUX – 33 / 35 avenue Ledru Rollin – 12^{ème}

L'accès à cette formation est subordonné à des conditions particulières.

Prendre contact au préalable avec l'établissement.

(cette formation assure un recrutement national)

SANTÉ

✓ seconde professionnelle **Prothèse dentaire (★)**

L.P. GALILÉE – 28 rue de Patay – 13^{ème}

Le recrutement en seconde professionnelle « Prothèse dentaire » fait l'objet de tests d'aptitude.

Prendre contact avec l'établissement.

✓ première année de CAP **Orthoprothésiste (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée d'ALEMBERT - 22 Sente des Dorées - 19^{ème}

✓ première année de CAP **Podo – Orthésiste (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée d'ALEMBERT - 22 Sente des Dorées - 19^{ème}

TEXTILE, HABILLEMENT

✓ seconde professionnelle **Métiers du cuir**
option : **Chaussures (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée D'ALEMBERT – 22 Sente des Dorées – 19^{ème}

TEXTILE, HABILLEMENT (suite)	
✓ première année de CAP Fourrure (★)	L.P. TURQUETIL - 18 passage Turquetil - 11 ^{ème}
✓ première année de CAP Maroquinerie ☉	L.P. TURQUETIL - 18 passage Turquetil - 11 ^{ème} E.R.E.A. CROCE SPINELLI - 1 rue Croce Spinelli - 14 ^{ème} Accueil des élèves de l'académie de CRETEIL. <i>(cette formation n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de VERSAILLES car elle s'y trouve dispensée)</i>
✓ première année de CAP Métiers de la mode - Chapelier - Modiste (★)	L.P. Octave FEUILLET - 9 rue Octave Feuillet – 16 ^{ème}
✓ première année de CAP Plumassière – fleuriste en fleurs artificielles (★)	L.P. Octave FEUILLET – 9 rue Octave Feuillet - 16 ^{ème} <i>(cette formation assure un <u>recrutement national</u>)</i>
✓ première année de CAP Métiers de la Mode - Vêtement Tailleur (★)	L.P. Marie LAURENCIN – 114 quai de Jemmapes - 10 ^{ème}

(★) IMPORTANT :

Pour les spécialités avec un astérisque, il est indispensable d'avoir un entretien d'information avec le chef de l'établissement offrant cette formation, dans le cadre de la formation PASS PRO. Il sera tenu compte de l'entretien dans le barème.

☉ : formation conseillée aux élèves issus d'EGPA (SEGPA - EREA), aux élèves de 3^{ème} prépa pro, aux élèves relevant des dispositifs MLDS et aux élèves inscrits en UPE2A (classe d'accueil).



1ÈRE ANNÉE DE CAP - SECONDE PROFESSIONNELLE

FORMATIONS ACADÉMIQUES

Ces formations sont réservées exclusivement
aux élèves domiciliés à Paris (cf. liste des pièces à fournir)
ou scolarisés dans un établissement public parisien

ARTISANAT ET METIERS D'ART

- ✓ seconde professionnelle **Artisanat et métiers d'art – Tapisserie d'ameublement (★)**

L.P. métiers de l'ameublement – annexe du lycée BOULLE - 28 rue Faidherbe – 11ème

- ✓ première année de CAP **Ébéniste (★)**

L.P. métiers de l'ameublement – annexe du lycée BOULLE - 28 rue Faidherbe – 11ème

AUTOMOBILE

- ✓ seconde professionnelle **Maintenance des véhicules - option voitures particulières**

L.P. Camille JENATZY – 6 rue Charles Hermite – 18ème

- ✓ première année de CAP **Maintenance des véhicules - option voitures particulières Ⓞ**

L.P. Camille JENATZY – 6 rue Charles Hermite – 18ème

BOIS, AGENCEMENT

- ✓ seconde professionnelle **Technicien menuisier – agenceur (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Léonard de VINCI – 20 rue Bourseul – 15ème

- ✓ première année de CAP **Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement Ⓞ**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Léonard de VINCI - 20 rue Bourseul - 15ème

E.R.E.A. Edith PIAF – 316 rue de Belleville - 20ème

COMMERCE, VENTE

✓ seconde professionnelle **Accueil relation clients usagers**

- L.P. Pierre LESCOT - 35 rue des Bourdonnais - 1^{er}
et une section européenne Anglais
- L.P. Abbé GREGOIRE – 70 bis rue de Turbigo - 3^{ème} et site 30 rue Saint Jacques – 5^{ème}
 Section d'enseignement professionnel du Lycée François TRUFFAUT - 28 rue Debelleyme - 3^{ème}
- L.P. Gustave EIFFEL - 1 rue du Général Camou - 7^{ème}
et une section européenne Anglais
- Section d'enseignement professionnel du Lycée Edgar QUINET - 24 rue Duperré - 9^{ème}
 Section d'enseignement professionnel du Lycée Jean LURÇAT - 121 rue de Patay - 13^{ème}
- L.P. Erik SATIE - 2 à 4 rue Durouchoux - 14^{ème}
et une section européenne Espagnol
- L.P. BEAUGRENELLE - 62 rue Saint Charles - 15^{ème}
et une section européenne Espagnol
- L.P. René CASSIN - 185 avenue de Versailles - 16^{ème}
- L.P. Maria DERAISMES – 19 rue Maria Deraismes – 75017 PARIS
- L.P. Armand CARREL - 45 rue Armand Carrel - 19^{ème}
et une section européenne Anglais
- Section d'enseignement professionnel du Lycée Martin NADAUD - 23 rue de la Bidassoa - 20^{ème}
et une section européenne Anglais

✓ seconde professionnelle **Commerce**

- L.P. Pierre LESCOT - 35 rue des Bourdonnais - 1^{er}
et une section européenne Anglais
- Section d'enseignement professionnel du Lycée François TRUFFAUT - 28 rue Debelleyme – 3^{ème}
et une section européenne Anglais
- Section d'enseignement professionnel du Lycée Edgar QUINET - 24 rue Duperré - 9^{ème}
et section européenne Anglais
et section européenne Espagnol
- L.P. TURQUETIL – 18 passage Turquetil - 11^{ème}
- L.P. Théophile GAUTIER - 49 rue de Charenton - 12^{ème} et annexe : 6 bis place des Vosges – 4^{ème}
 Section d'enseignement professionnel du Lycée E.LEMONNIER - 20 avenue A. Rousseau - 12^{ème}
 Section d'enseignement professionnel du Lycée Jean LURÇAT - 121 rue de Patay - 13^{ème}
- E.R.E.A. CROCE SPINELLI - 1 rue Croce Spinelli - 14^{ème}
- L.P. BEAUGRENELLE – 62 rue Saint Charles - 15^{ème}
et une section européenne Anglais
- L.P. Claude Anthime CORBON – 18 rue Corbon - 15^{ème}
et une section européenne Anglais
- L.P. René CASSIN - 185 avenue de Versailles - 16^{ème}
- L.P. Maria DERAISMES – 19 rue Maria Deraismes - 17^{ème}
- L.P. Suzanne VALADON – 7 rue Ferdinand Flocon - 18^{ème}

✓ seconde professionnelle **Optique lunetterie**

- Section d'enseignement professionnel du Lycée FRESNEL - 31 boulevard Pasteur - 15^{ème}

✓ seconde professionnelle **Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)**

- L.P. Pierre LESCOT - 35 rue des Bourdonnais - 1^{er}
et section européenne Espagnol
- Section d'enseignement professionnel du Lycée Edgar QUINET - 24 rue Duperré - 9^{ème}
- L.P. Maria DERAISMES – 19 rue Maria Deraismes - 17^{ème}

COMMERCE, VENTE (suite)

- ✓ première année de CAP **Employé de commerce multi - spécialités** (●)

E.R.E.A. CROCE SPINELLI - 1 rue Croce Spinelli - 14^{ème}

L.P. Claude Anthime CORBON – 5 rue Corbon - 15^{ème}

- ✓ première année de CAP **Employé de vente spécialisé - option B : produits d'équipements courants** (●)

E.R.E.A. CROCE SPINELLI - 1 rue Croce Spinelli - 14^{ème}

- ✓ première année de CAP **Employé de vente spécialisé - option C : service clientèle** (●)

E.R.E.A. CROCE SPINELLI - 1 rue Croce Spinelli - 14^{ème}

- ✓ première année de CAP **Employé de vente spécialisé - option D : produits de librairie – papeterie – presse** (●)

E.R.E.A. CROCE SPINELLI - 1 rue Croce Spinelli - 14^{ème}

- ✓ première année de CAP **Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles** (●)

L.P. Camille JENATZY – 6 rue Charles Hermite 18^{ème}

COMMUNICATION ET INDUSTRIES GRAPHIQUES

- ✓ seconde professionnelle **Artisanat et métiers d'art**

option : **Communication visuelle pluri média** (★)

et une section européenne Anglais

L.P. CORVISART – TOLBIAC : Site CORVISART - 61 rue CORVISART - 13^{ème}

- ✓ seconde professionnelle **Artisanat et Métiers d'art**

option : **Marchandisage visuel** (★)

L.P. CORVISART - TOLBIAC : Site TOLBIAC - 63 rue du Moulinet - 13^{ème}

- ✓ seconde professionnelle **Réalisation de produits imprimés et pluri média** commune aux deux secondes professionnelles :

Production graphique

Production imprimé

Section d'enseignement professionnel du Lycée Maximilien VOX - 5 rue Madame - 6^{ème}

- ✓ première année de CAP **Signalétique, enseigne et décor** (★)

L.P. CORVISART – TOLBIAC : Site CORVISART - 61 rue CORVISART - 13^{ème}

ÉLECTRICITÉ, ÉLECTRONIQUE, ÉNERGIE

- ✓ seconde professionnelle **Électrotechnique, énergie, équipements communicants**

L.P. Marcel DEPRez – 39 rue de la Roquette - 11^{ème}

L.P. Gaston BACHELARD – 2 rue Tagore - 13^{ème}

Section d'enseignement professionnel du Lycée LouisARMAND – 319 rue Lecourbe – 15^{ème}

ÉLECTRICITÉ, ÉLECTRONIQUE, ÉNERGIE (suite)	
✓ seconde professionnelle	<p>Systèmes électroniques numériques - Audiovisuel multimédia</p> <p>L.P. Gustave FERRIE - 7 rue des Ecluses Saint Martin - 10^{ème}</p> <p>Section d'enseignement professionnel du Lycée Louis ARMAND – 321 rue Lecourbe - 15^{ème}</p>
✓ seconde professionnelle	<p>Systèmes électroniques numériques - Sécurité alarme</p> <p>L.P. Gustave FERRIE - 7 rue des Ecluses Saint Martin - 10^{ème}</p> <p>Section d'enseignement professionnel du Lycée Louis ARMAND – 321 rue Lecourbe - 15^{ème}</p>
✓ seconde professionnelle	<p>Systèmes électroniques numériques - Électronique industrielle embarquée</p> <p>L.P. Gustave FERRIE - 7 rue des Ecluses Saint Martin - 10^{ème}</p>
✓ seconde professionnelle	<p>Systèmes électroniques numériques - Électrodomestique</p> <p>L.P. Gustave FERRIE - 7 rue des Ecluses Saint Martin - 10^{ème}</p>
✓ seconde professionnelle	<p>Systèmes électroniques numériques - Télécommunications et réseaux</p> <p>L.P. Gustave FERRIE - 7 rue des Ecluses Saint Martin - 10^{ème}</p> <p>L.P. GALILEE – 28 rue de Patay – 13^{ème}</p> <p>Section d'enseignement professionnel du Lycée Louis ARMAND – 321 rue Lecourbe - 15^{ème}</p>
✓ seconde professionnelle	<p>Technicien du froid et du conditionnement de l'air (★)</p> <p>Section d'enseignement professionnel du Lycée RASPAIL – 5 bis avenue Maurice d'Ocagne - 14^{ème}</p>
✓ seconde professionnelle	<p>Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques</p> <p>Section d'enseignement professionnel du Lycée RASPAIL – 5 bis avenue Maurice d'Ocagne - 14^{ème}</p>
✓ seconde professionnelle	<p>Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques</p> <p>Section d'enseignement professionnel du Lycée RASPAIL – 5 bis avenue Maurice d'Ocagne - 14^{ème}</p>
✓ première année de CAP	<p>Installateur thermique ☉</p> <p>L.P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 19^{ème}</p>
✓ première année de CAP	<p>Préparation et réalisation d'ouvrages électriques ☉</p> <p>L.P. Marcel DEPRES – 39 rue de la Roquette - 11^{ème}</p> <p>L.P. Gaston BACHELARD - 2 rue Tagore – 13^{ème}</p> <p>Section d'enseignement professionnel du Lycée Louis ARMAND – 321 rue Lecourbe - 15^{ème}</p> <p>E. R. E. A. Edith PIAF - 316 rue de Belleville – 20^{ème}</p>

GESTION - ADMINISTRATION

✓ seconde professionnelle **Gestion - Administration**

Section d'enseignement professionnel du Lycée François TRUFFAUT - 28 rue Debelleyne - 3^{ème}
 L.P. Abbé GREGOIRE – 70 bis rue de Turbigo - 3^{ème} et site 30 rue Saint Jacques – 5^{ème}
 L.P. Gustave EIFFEL - 1 rue du Général Camou - 7^{ème}
 L.P. Théophile GAUTIER – 49 rue de Charenton – 12^{ème} et annexe 6 bis place des Vosges – 4^{ème}
 et une section européenne Anglais
 et une section européenne Espagnol
 L.P. Erik SATIE - 2 à 4 rue Durouchoux - 14^{ème}
 L.P. BEAUGRENELLE - 62 rue Saint Charles - 15^{ème}
 et une section européenne Anglais
 L.P. Claude Anthime CORBON - 5 rue Corbon - 15^{ème}
 L.P. René CASSIN - 185 avenue de Versailles - 16^{ème}
 L.P. Maria DERAISMES – 19 rue Maria Deraismes - 17^{ème}
 L.P. Suzanne VALADON - 7 rue Ferdinand Flocon - 18^{ème}
 L.P. Armand CARREL - 45 rue Armand Carrel - 19^{ème}
 L.P. Charles de GAULLE - 17 rue Ligner - 20^{ème}
 Section d'enseignement professionnel du Lycée Martin NADAUD - 23 rue de la Bidassoa - 20^{ème}
 et une section européenne Anglais

HÔTELLERIE, RESTAURATION

✓ seconde professionnelle **Commercialisation et Services en Restauration (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Guillaume TIREL - 237 boulevard Raspail – 14^{ème}
 et section européenne Anglais
 Section d'enseignement professionnel du Lycée Jean DROUANT - 20 rue Médéric - 17^{ème}
 L.P. 135 rue BELLIARD - 18^{ème}
 et section européenne Anglais

✓ seconde professionnelle **Cuisine (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Guillaume TIREL - 237 boulevard Raspail – 14^{ème}
 et section européenne Anglais
 Section d'enseignement professionnel du Lycée Jean DROUANT - 20 rue Médéric - 17^{ème}
 L.P. 135 rue BELLIARD - 18^{ème}
 et section européenne Anglais

✓ première année de CAP **Agent polyvalent de restauration ☉**

L.P. Edmond ROSTAND – 15 rue de l'Évangile - 18^{ème}

✓ première année de CAP **Cuisine (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Guillaume TIREL - 237 boulevard Raspail - 14^{ème}
 E.R.E.A. Alexandre DUMAS – 29 bis rue de Cronstadt - 15^{ème}
 L.P. BELLIARD – 135 rue Belliard - 18^{ème}

✓ première année de CAP **Pâtissier (★)**

L.P. BELLIARD – 135 rue Belliard - 18^{ème}

✓ première année de CAP **Restaurant (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Guillaume TIREL - 237 boulevard Raspail - 14^{ème}
 E.R.E.A. Alexandre DUMAS – 29 bis rue de Cronstadt – 15^{ème}
 L.P. BELLIARD – 135 rue Belliard – 18^{ème}

✓ première année de CAP **Services en Brasserie Café (★)**

E.R.E.A. Alexandre DUMAS – 29 bis rue de Cronstadt - 15^{ème}

✓ première année de CAP **Services hôteliers (★)**

E. R. E. A. Alexandre DUMAS - 29 bis rue de Cronstadt – 15^{ème}

HYGIÈNE, SÉCURITÉ

- ✓ seconde professionnelle **Hygiène, propreté et stérilisation (★)**

L.P. Edmond ROSTAND – 15 rue de l'Evangile - 18^{ème}

- ✓ première année de CAP **Assistant(e) technique en milieux familial et collectif ☉**

L.P. Edmond ROSTAND – 15 rue de l'Evangile - 18^{ème}

- ✓ première année de CAP **Agent de propreté et d'hygiène ☉**

L.P. Edmond ROSTAND – 15 rue de l'Evangile - 18^{ème}

LOGISTIQUE ET TRANSPORT

- ✓ seconde professionnelle **Transport (★)**

Section d'enseignement professionnel du lycée Martin NADAUD - 23 rue de la Bidassoa - 20^e
et section européenne Anglais

- ✓ seconde professionnelle **Logistique (★)**

L.P. Camille JENATZY – 6 rue Charles Hermite – 18^{ème}

- ✓ première année de CAP **Agent d'entreposage et de messagerie (★)**

L.P. Camille JENATZY – 6 rue Charles Hermite – 18^{ème}

MATÉRIAUX : MÉTAUX, PLASTIQUES, PAPIER

- ✓ seconde professionnelle **Technicien en chaudronnerie industrielle (★)**

L.P. CHENNEVIÈRE MALEZIEUX – 33 / 35 avenue Ledru Rollin – 12^{ème}

- ✓ première année de CAP **Outils en outils à découper et à emboutir (★)**

L.P. CHENNEVIÈRE MALEZIEUX – 33 / 35 avenue Ledru Rollin – 12^{ème}

- ✓ première année de CAP **Réalisation en chaudronnerie industrielle (★)**

L.P. CHENNEVIÈRE MALEZIEUX – 33 / 35 avenue Ledru Rollin - 12^{ème}

E.R.E.A. Edith PIAF - 316 rue de Belleville - 20^{ème}

- ✓ première année de CAP **Serrurier métallier ☉**

L.P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 19^{ème}

E.R.E.A. Edith PIAF – 316 rue de Belleville - 20^{ème}

MÉTIER DU BÂTIMENT

- ✓ seconde professionnelle **Aménagement et finition du bâtiment**

L.P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 19^{ème}

- ✓ seconde professionnelle **Interventions sur le patrimoine bâti**

L. P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 19^{ème}

- ✓ seconde professionnelle **Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Lucas de NEHOU

4 rue des Feuillantines - 5^{ème} / annexe 19 rue Friant – 14^{ème}

MÉTIERS DU BÂTIMENT (suite)

✓ seconde professionnelle **Ouvrages du bâtiment : métallerie (★)**

L.P. Hector GUIMARD – 19 rue Curial – 75019 PARIS

✓ seconde professionnelle **Technicien du bâtiment : organisation et réalisation gros œuvre**

L. P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 19^{ème}

✓ seconde professionnelle **Technicien du bâtiment (★) commune aux deux options :**

option A : **études et économie**

option B : **assistant en architecture**

L. P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 19^{ème}

✓ seconde professionnelle **Technicien géomètre topographe (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée DORIAN - 74 avenue Philippe Auguste - 11^{ème}

✓ première année de CAP **Carreleur mosaïste** ●

L.P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 19^{ème}

✓ première année de CAP **Couvreur (★)**

L.P. Hector GUIMARD – 19 rue Curial - 19^{ème}

✓ première année de CAP **Installateur sanitaire** ●

L.P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 19^{ème}

✓ première année de CAP **Maintenance de bâtiment de collectivités** ●

L.P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 19^{ème}

✓ première année de CAP **Peintre - applicateur de revêtements** ●

L.P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 19^{ème}

PRODUCTIQUE, MÉCANIQUE

✓ seconde professionnelle **Étude et définition de produits industriels**

Section d'enseignement professionnel du Lycée DIDEROT - 61 rue David D'Angers - 19^{ème}

✓ seconde professionnelle **Maintenance des équipements industriels (★)**

L.P. CHENNEVIÈRE MALEZIEUX – 33 / 35 avenue Ledru Rollin – 12^{ème}

✓ seconde professionnelle **Microtechniques (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée DIDEROT - 61 rue David D'Angers - 19^{ème}

✓ seconde professionnelle **Technicien d'outillage et d'usinage informatisés (★) commune aux deux secondes professionnelles :**

Technicien outilleur

Technicien d'usinage

L.P. CHENNEVIÈRE MALÉZIEUX – 33 / 35 avenue Ledru Rollin – 12^{ème}

FORMATIONS ACADÉMIQUES (annexe 9 - suite)

PRÉVENTION - SÉCURITÉ

✓ seconde professionnelle **Métiers de la sécurité (★)**

L.P. Théophile GAUTIER – 49 rue de Charenton - 12^{ème}
Annexe 6 bis place des Vosges – 4^{ème} –

SOCIAL

✓ seconde professionnelle **Accompagnement, Soins et Services à la Personne**

option : **en structure**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Jacques MONOD - 12 rue Victor Cousin - 5^{ème}
et annexe 44 rue des Jeûneurs - 2^{ème}

Section d'enseignement professionnel du Lycée D'ALEMBERT – 22 Sente des Dorées – 19^{ème}

L.P. Etienne DOLET – 7 / 9 rue d'Eupatoria - 20^{ème}

✓ seconde professionnelle **Services de proximité et vie locale (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Jacques MONOD - 12 rue Victor Cousin - 5^{ème}
et annexe 44 rue des Jeûneurs - 2^{ème}

Section d'enseignement professionnel du Lycée D'ALEMBERT – 22 rue Sente des Dorées – 19^{ème}

L.P. Etienne DOLET – 7 / 9 rue d'Eupatoria - 20^{ème}

✓ première année de CAP **Petite Enfance**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Jacques MONOD - 12 rue Victor Cousin - 5^{ème}
et annexe 44 rue des Jeûneurs - 2^{ème}

L.P. Etienne DOLET - 7 / 9 rue d'Eupatoria - 20^{ème}

SOIN

✓ seconde professionnelle **Esthétique cosmétique, parfumerie (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée E. LEMONNIER - 20 avenue A. Rousseau - 12^è

✓ première année de CAP **Esthétique, cosmétique, parfumerie (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée E. LEMONNIER - 20 avenue A. Rousseau - 12^è

✓ première année de CAP **Coiffure (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée E. LEMONNIER - 20 avenue A. Rousseau - 12^è

✓ première année de CAP **Coiffure projet Erasmus Angleterre (★)**

Section d'enseignement professionnel du Lycée E. LEMONNIER - 20 avenue A. Rousseau - 12^è

**Les élèves intéressés par cette formation doivent être inscrits à un entretien PASSPRO
pour le CAP coiffure**

TEXTILE, HABILLEMENT

✓ seconde professionnelle **Métiers du Cuir**
option : **Maroquinerie**

L.P. TURQUETIL – 18 passage Turquetil - 11^{ème}

TEXTILE, HABILLEMENT (suite)

✓ seconde professionnelle **Métiers de la mode – vêtements**

L.P. Marie LAURENCIN – 114 quai de Jemmapes - 10^{ème}
 et une section européenne Anglais

L.P. TURQUETIL – 18 passage Turquetil - 11^{ème}

Section d'enseignement professionnel du Lycée Paul POIRET – 19 rue des Taillandiers - 11^{ème}

Section d'enseignement professionnel du Lycée E. LEMONNIER - 20 avenue A. Rousseau - 12^è

L.P. Octave FEUILLET – 9 rue Octave Feuillet - 16^{ème}
 et une section européenne Anglais

✓ première année de CAP **Arts de la broderie (★)**

dominante : broderie à la main

dominante : broderie sur machine

L.P. Octave FEUILLET – 9 rue Octave Feuillet - 16^{ème}

✓ première année de CAP **Cordonnerie multiservices** Ⓣ

Section d'enseignement professionnel du Lycée D'ALEMBERT – 22 Sente des Dorées – 19^{ème}

✓ première année de CAP **Métiers du pressing** Ⓣ

Section d'enseignement professionnel du Lycée Paul POIRET - 19 rue des Taillandiers - 11^{ème}

✓ première année de CAP **Métiers de la mode – vêtement flou (★)**

L.P. Marie LAURENCIN – 114 Quai de Jemmapes - 10^{ème}

L.P. TURQUETIL - 18 passage Turquetil - 11^{ème}

✓ première année de CAP **Vêtement de peau (★)**

L.P. TURQUETIL - 18 passage Turquetil - 11^{ème}

(★) IMPORTANT :

Pour les spécialités avec un astérisque, il est indispensable d'avoir un entretien d'information avec le chef de l'établissement offrant cette formation, dans le cadre de la procédure PASS PRO. Il sera tenu compte de l'entretien dans le barème.

Ⓣ : formation conseillée aux élèves issus d'EGPA (SEGPA, EREA), aux élèves issus de 3^{ème} prépa pro, aux élèves relevant des dispositifs MLDS et aux élèves inscrits en UPE2A (classe d'accueil).

PASSPRO

Formations professionnelles et établissements

- (+) : formations inter académiques ouvertes aux candidats domiciliés dans une autre académie d'Ile-de-France
 (++) : formations ouvertes aux candidats domiciliés dans l'académie de Créteil
 (+++) : formations ouvertes aux candidats domiciliés dans l'académie de Versailles

1) ARTISANAT ET METIERS D'ART

C.A.P Bronzier, option A : monteur en bronze (+) - Lycée BOULLE (12^{ème})
 Bac pro Artisanat et métiers d'art, option : Tapisserie d'ameublement - Lycée BOULLE (12^{ème})

2) ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE

C.A.P Arts et techniques du verre - Lycée Lucas de NEHOU (14^{ème})
 option : Décorateur sur verre (+)
 option : Vitrailliste (+)

3) BIJOUTERIE - JOAILLERIE

C.A.P Art et techniques de la bijouterie – joaillerie - Lycée BOULLE (12^{ème})
 option : bijouterie - joaillerie (+)

4) BOIS, AGENCEMENT

Bac pro Technicien de fabrication, bois et matériaux associés (+++) - Lycée Léonard de VINCI (15^{ème})
 Bac pro Technicien menuisier agenceur - Lycée Léonard de VINCI (15^{ème})
 Bac pro Agencement de l'espace architectural (++) - Lycée Léonard de VINCI (15^{ème})

5) COMMUNICATION ET INDUSTRIES GRAPHIQUES

C.A.P Arts de la reliure (+) - Lycée CORVISART - TOLBIAC, site TOLBIAC (13^{ème})
 C.A.P Sérigraphie industrielle (+) - Lycée CORVISART - TOLBIAC, site CORVISART (13^{ème})
 C.A.P Signalétique, enseigne et décor - Lycée CORVISART - TOLBIAC, site CORVISART (13^{ème})
 Bac pro Artisanat et métiers d'art, option : Marchandisage visuel - Lycée CORVISART - TOLBIAC, site TOLBIAC (13^{ème})
 Bac pro Artisanat et métiers d'art, option : Communication visuelle pluri média - Lycée CORVISART - TOLBIAC, site CORVISART
 Bac pro Façonnage de produits imprimés, routage (+) - Lycée CORVISART - TOLBIAC, site TOLBIAC (13^{ème})

6) ÉBÉNISTERIE

C.A.P Ebéniste - Lycée BOULLE (12^{ème})

7) ÉNERGIES ET ENVIRONNEMENT

Bac pro Technicien du froid et du conditionnement de l'air - Lycée RASPAIL (14^{ème})

8) HORLOGERIE

C.A.P Horlogerie (+) - Lycée DIDEROT (19^{ème})

9) HÔTELLERIE - RESTAURATION

C.A.P Cuisine - Lycée Guillaume TIREL (14^{ème}), lycée BELLIARD (18^{ème}), E.R.E.A. Alexandre DUMAS (15^{ème})
 C.A.P Restaurant - Lycée Guillaume TIREL (14^{ème}), lycée BELLIARD (18^{ème}), E.R.E.A. Alexandre DUMAS (15^{ème})
 C.A.P Pâtissier - Lycée BELLIARD (18^{ème})
 C.A.P Brasserie - Café - E.R.E.A. Alexandre DUMAS (15^{ème})
 C.A.P Services hôteliers - E.R.E.A. Alexandre DUMAS (15^{ème})
 Bac pro Commercialisation et Services en Restauration - Lycée Guillaume TIREL (14^e), lycée Jean DROUANT (17^e) lycée BELLIARD (18^e)
 Bac pro Cuisine - Lycée Guillaume TIREL (14^{ème}), lycée Jean DROUANT (17^{ème}), lycée BELLIARD (18^{ème})

10) HYGIÈNE, SÉCURITÉ

Bac pro **Hygiène, propreté et stérilisation** - Lycée Edmond ROSTAND (18^{ème})

11) LOGISTIQUE ET TRANSPORT

C.A.P **Agent d'entreposage et de messagerie** - Lycée Camille JENATZY (18^{ème})

Bac pro **Logistique** - Lycée Camille JENATZY (18^{ème})

Bac pro **Transport** - Lycée Martin NADAUD (20^{ème})

Bac pro **Transport - section européenne Anglais** ((+)) - Lycée Martin NADAUD (20^{ème})

12) MÉTIERS DE L'EAU ET DE LA CHIMIE

C.A.P **Agent de la qualité de l'eau** ((+)) - Lycée Nicolas- Louis VAUQUELIN (13^{ème})

C.A.P **Industries chimiques** ((+)) - Lycée Nicolas- Louis VAUQUELIN (13^{ème})

Bac pro **Bio industries de transformation** ((+)) - Lycée Nicolas - Louis VAUQUELIN (13^{ème})

Seconde professionnelle expérimentale **Technologie et chimie** ((+)) - Lycée Nicolas - Louis VAUQUELIN (13^{ème})

(pouvant conduire au Bac pro Pilote de ligne production, au Bac pro Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons, au Bac pro Maintenance des équipements industriels, au Bac pro Technicien d'usinage ou au Bac pro Technicien outilleur)

13) MÉTIERS DU BÂTIMENT

C.A.P **Couvreur** - Lycée Hector GUIMARD (19^{ème})

C.A.P **Tailleur de pierre** ((+)) - Lycée Hector GUIMARD (19^{ème})

Bac pro **Ouvrage du bâtiment : métallerie** - Lycée Hector GUIMARD (19^{ème})

Bac pro **Technicien du bâtiment : option études et économie, option assistant en architecture** - Lycée Hector GUIMARD (19^{ème})

14) MICROTECHNIQUES

Bac pro **Microtechniques** – Lycée DIDEROT (19^{ème})

15) OUTILLAGE ET USINAGE INDUSTRIELS

C.A.P **Outillage en outils à découper et à emboutir** - Lycée CHENNEVIÈRE MALEZIEUX (12^{ème})

C.A.P **Réalisation en chaudronnerie industrielle** - Lycée CHENNEVIÈRE MALEZIEUX (12^{ème})

Bac pro **Maintenance des équipements industriels** – Lycée CHENNEVIÈRE MALEZIEUX (12^{ème})

Bac pro **Technicien en chaudronnerie industrielle** – Lycée CHENNEVIÈRE MALEZIEUX (12^{ème})

Seconde professionnelle **Technicien d'outillage et d'usinage informatisés** – Lycée CHENNEVIÈRE MALEZIEUX (12^{ème})
(commune au Bac pro Technicien d'usinage et au Bac pro Technicien outilleur)

16) PHOTOGRAPHIE

Bac pro **Photographe** (++) - Lycée BRASSAI (15^{ème})

17) PRÉVENTION – SÉCURITÉ

C.A.P **Agent de sécurité** (++) - Lycée Théophile GAUTIER (12^{ème})

Bac pro **Métiers de la Sécurité** - Lycée Théophile GAUTIER (12^{ème})

18) PROTHÈSE DENTAIRE

Bac pro **Prothèse dentaire** ((+)) - Lycée GALILÉE (13^{ème})

19) SANTÉ

C.A.P **Orthoprothésiste** ((+)) - Lycée D'ALEMBERT (19^{ème})

C.A.P **Podo - orthésiste** ((+)) - Lycée D'ALEMBERT (19^{ème})

20) SOCIAL

Bac pro **Services de proximité et vie locale** - Lycée Jacques MONOD (5^{ème}) Lycée D'ALEMBERT (19^{ème}) Lycée Etienne DOLET (20^{ème})

21) SOIN

C.A.P **Coiffure** - Lycée Elisa LEMONNIER (12^{ème})

C.A.P **Esthétique cosmétique parfumerie** - Lycée Elisa LEMONNIER (12^{ème})

Bac pro **Esthétique cosmétique parfumerie** - Lycée Elisa LEMONNIER (12^{ème})

22) TEXTILE – HABILLEMENT

C.A.P **Arts de la broderie (dominante broderie à la main et dominante broderie sur machine)** - Lycée Octave FEUILLET (16^{ème})

C.A.P **Fourrure** ((+)) - Lycée TURQUETIL (11^{ème})

C.A.P **Métiers de la mode – chapelier modiste** ((+)) - Lycée Octave FEUILLET (16^{ème})

C.A.P **Métiers de la mode – vêtement flou** - Lycée TURQUETIL (11^{ème}), lycée Marie LAURENCIN (10^{ème})

C.A.P **Métiers de la mode – vêtement tailleur** ((+)) - Lycée Marie LAURENCIN (10^{ème})

C.A.P **Plumassière fleuriste en fleurs artificielles** ((+)) - Lycée Octave FEUILLET (16^{ème})

C.A.P **Vêtement de peau** - Lycée TURQUETIL (11^{ème})

Bac pro **Métiers du cuir, option : chaussures** ((+)) - Lycée D'ALEMBERT (19^{ème})

23) TOPOGRAPHIE, VERRERIE, ENSEIGNE

C.A.P **Métiers de l'enseigne et de la signalétique** ((+)) - Lycée DORIAN (11^{ème})

C.A.P **Souffleur de verre, option : verrerie scientifique** ((+)) - Lycée DORIAN (11^{ème})

Bac pro **Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique** ((+)) - Lycée DORIAN (11^{ème})

Bac pro **Artisanat et métiers d'art, option verrerie scientifique et technique** ((+)) - Lycée DORIAN (11^{ème})

Bac pro **Technicien géomètre – topographe** - Lycée DORIAN (11^{ème})

**Affectation en 1^{ère} année de CAP
et seconde professionnelle
Coefficients du barème AFFELNET (total égal à 15)**

- * * décision d'admission au vu de la liste des élèves proposés par l'établissement d'accueil :
envoi des listes pour saisie à la DVE : 28 mai 2015
- * formation concernée par la procédure PASS PRO
- ⊙ formation conseillée aux élèves issus de SEGPA, EREA, aux élèves issus de 3^{ème} prépa pro, aux élèves relevant des dispositifs MLDS et aux élèves inscrits en UPE2A (classe d'accueil).

SPÉCIALITÉS	DOMAINES PÉDAGOGIQUES						
	Français	Maths	LV1	Technologie	Sciences Physiques	S.V.T. ou LV 2	Arts plastiques
<i>BAC PRO</i> Accompagnement, soins et services à la personne en structure	5	2	3	1	2	2 S.V.T	
<i>BAC PRO</i> Accueil – relation clients usagers	5	4	3	1		2 LV 2	
<i>BAC PRO</i> Agencement de l'espace architectural *	4	3	2	1	2		3
<i>CAP</i> Agent d'entreposage et de messagerie *	3	3	2	5	2		
<i>CAP</i> Agent de sécurité *	3	3	3	2	2	2 S.V.T	
<i>CAP</i> Agent de la qualité de l'eau *	3	3	2	2	3	2 S.V.T	
<i>CAP</i> Agent de propreté et de l'hygiène ⊙	4	3	1	2	3	2 S.V.T	
<i>CAP</i> Agent polyvalent de restauration ⊙	4	2	2	2	3	2 S.V.T	
<i>BAC PRO</i> Aménagement et finition du bâtiment	4	4	2	3	2		

SPÉCIALITÉS	DOMAINES PÉDAGOGIQUES						
	Français	Maths	LV1	Technologie	Sciences Physiques	S.V.T. ou LV 2	Arts plastiques
<i>BAC PRO</i> Artisanat et métiers d'art option : Communication visuelle pluri média *	4	3	4	2			2
<i>BAC PRO</i> Artisanat et métiers d'art option : Marchandisage visuel *	4	3	4	2			2
<i>BAC PRO</i> Artisanat et métiers d'art option : Métiers de l'enseigne et de la signalétique *	3	5	2	3			2
<i>BAC PRO</i> Artisanat et métiers d'art option : verrerie scientifique *	3	3	3	3	3		
<i>BAC PRO</i> Artisanat et métiers d'art option : Tapissier d'ameublement *	4	4	2	2			3
<i>CAP</i> Arts et techniques de la bijouterie * option : bijouterie – joaillerie option : polissage - finition	4	3	3	3			2
<i>CAP</i> Arts et techniques du verre option : décorateur sur verre *	4	3	3	3			2
<i>CAP</i> Arts et techniques du verre option : vitrailliste *	4	3	3	3			2
<i>CAP</i> Arts de la reliure *	4	3	3	3			2
<i>CAP</i> Arts de la broderie * dominante : broderie main dominante : broderie machine	4	4	2	2			3
<i>CAP</i> Assistant technique en milieux familial et collectif ©	4	2	2	2	3	2 S.V.T	
<i>BAC PRO</i> Bio industries de transformation *	3	4	2	2	2	2 S.V.T	

SPÉCIALITÉS	DOMAINES PÉDAGOGIQUES						
	Français	Maths	LV1	Technologie	Sciences Physiques	S.V.T. ou LV 2	Arts plastiques
CAP Brasserie café *	4	4	3	2			2
CAP Bronzier option : monteur en bronze *	4	3	2	4			2
CAP Carreleur mosaïste ☉	3	3	2	4			3
CAP Coiffure *	5	2	3	1	2		2
BAC PRO Commerce	5	4	3	1		2 L.V. 2	
BAC PRO Commercialisation et Services en Restauration *	4	3	4	3			1
CAP Conducteur d'installations de production ☉	3	3	2	5	2		
CAP Cordonnerie multiservices ☉	3	3	2	4			3
CAP Couvreur *	3	4	1	5	2		
BAC PRO Cuisine *	3	3	3	3	1		2
CAP Cuisine *	3	3	3	4	1		1
CAP Ebéniste *	3	3	2	3			4
BAC PRO Electrotechnique, énergie, équipements communicants	4	4	2	3	2		
CAP Employé de commerce multi spécialités ☉	5	4	3	2	1		

SPÉCIALITÉS	DOMAINES PÉDAGOGIQUES						
	Français	Maths	LV1	Technologie	Sciences Physiques	S.V.T. ou LV 2	Arts plastiques
CAP Employé de vente spécialisé : Service clientèle ☉	5	4	3	2	1		
CAP Employé de vente spécialisé : Produits d'équipements courants ☉	5	4	3	2	1		
CAP Employé de vente spécialisé : Produits de librairie, papeterie, presse ☉	5	4	3	2	1		
BAC PRO Esthétique cosmétique parfumerie *	5	2	3	1	3		1
CAP Esthétique cosmétique parfumerie *	5	3	3	1	2		1
BAC PRO Etude et définition de produits industriels	4	4	2	3	2		
BAC PRO Façonnage produits imprimés routage *	2	2	2	3	2	1 S.V.T	3
CAP Fourrure *	3	4	2	2			4
BAC PRO Gestion – Administration	7	4	3			1 L.V.2	
BAC PRO Gestion – Administration	** Conditions particulières d'admission - Recrutement en établissement						
CAP Horlogerie *	4	4	1	4			2
BAC PRO Hygiène, propreté, stérilisation *	4	3	2	2	2	2 S.V.T	
CAP Industries chimiques *	4	4	2	3	2		
CAP Installateur sanitaire ☉	4	4	1	4	2		

SPÉCIALITÉS	DOMAINES PÉDAGOGIQUES						
	Français	Maths	LV1	Technologie	Sciences Physiques	S.V.T. ou LV 2	Arts plastiques
CAP Installateur thermique ☉	4	4	1	4	2		
BAC PRO Intervention sur le patrimoine bâti	4	4	2	4	1		
BAC PRO Logistique *	4	5	3	2		1 L.V.2	
CAP Maintenance de bâtiments de Collectivités ☉	4	3	2	4	2		
BAC PRO Maintenance des équipements industriels *	4	4	2	3	2		
BAC PRO MARINE NATIONALE Maintenance des équipements industriels	** Conditions particulières d'admission - Recrutement en établissement						
BAC PRO Maintenance des véhicules option voitures particulières	3	3	2	4	3		
CAP Maintenance des véhicules option voitures particulières ☉	3	3	2	4	3		
CAP Maroquinerie ☉	3	4	2	2			4
CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier agencement ☉	4	4	1	3	2		1
CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique *	3	5	2	3			2
CAP Métiers du pressing ☉	4	4	2	2	3		
BAC PRO Métiers de la mode - vêtements	3	4	2	2			4

SPÉCIALITÉS	DOMAINES PÉDAGOGIQUES						
	Français	Maths	LV1	Technologie	Sciences Physiques	S.V.T. ou LV 2	Arts plastiques
<i>CAP</i> Métiers de la mode : Chapelier modiste *	4	3	2	2			4
<i>CAP</i> Métiers de la mode : Vêtement flou *	4	3	2	2			4
<i>CAP</i> Métiers de la mode : Vêtement tailleur *	4	3	2	2			4
<i>BAC PRO</i> Métiers de la sécurité *	3	3	3	2	2	2 S.V.T	
<i>BAC PRO</i> Métiers du cuir : chaussures *	3	4	2	2			4
<i>BAC PRO</i> Métiers du cuir : maroquinerie	3	4	2	2			4
<i>BAC PRO</i> Microtechniques *	5	4	1	2	3		
<i>BAC PRO</i> Optique lunetterie	4	5	2	2			2
<i>CAP</i> Orthoprothésiste *	4	5	2	2			2
<i>CAP</i> Outillage en outils à découper et emboutir *	4	3	2	3	3		
<i>BAC PRO</i> Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre, matériaux de synthèse	3	4	2	4	2		
<i>BAC PRO</i> Ouvrages du bâtiment : métallerie *	3	4	2	4	2		
<i>CAP</i> Pâtissier *	3	3	3	4	1		1
<i>CAP</i> Petite enfance	5	4	2	1	1	2 S.V.T	

SPÉCIALITÉS	DOMAINES PÉDAGOGIQUES						
	Français	Maths	LV1	Technologie	Sciences Physiques	S.V.T. ou LV 2	Arts plastiques
<i>CAP</i> Peintre applicateur de revêtements ☉	3	4	2	4			2
<i>BAC PRO</i> Photographe *	4	4	2	3			2
<i>CAP</i> * Plumassière – fleuriste en fleurs artificielles	3	4	2	2			4
<i>CAP</i> Podo – orthésiste *	4	5	2	2			2
<i>CAP</i> Préparation et réalisation d'ouvrages électriques ☉	3	4	1	3	4		
<i>BAC PRO</i> Prothésiste dentaire *	4	3	2	2	2		2
<i>CAP</i> Réalisation en chaudronnerie industrielle *	4	4	2	3	2		
<i>BAC PRO</i> Réalisation de produits imprimés et pluri média	4	3	2	2			4
<i>CAP</i> Restaurant *	4	3	3	4			1
<i>CAP</i> Sérigraphie industrielle *	4	3	3	2			3
<i>CAP</i> Serrurier métallier ☉	3	4	1	5	2		
<i>BAC PRO</i> Services de proximité et vie locale *	6	2	3	1		2 LV2	1
<i>CAP</i> Services hôteliers *	3	3	3	5		1 SVT	
<i>CAP</i> Signalétique, enseigne et décor *	4	4	3	2			2

SPÉCIALITÉS	DOMAINES PÉDAGOGIQUES						
	Français	Maths	LV1	Technologie	Sciences Physiques	S.V.T. ou LV 2	Arts plastiques
CAP Souffleur de verre : verrerie scientifique *	4	4	3	2			2
BAC PRO MARINE NATIONALE Systèmes électroniques numériques : Electronique industrielle embarquée	** Conditions particulières d'admission - Recrutement en établissement						
BAC PRO Systèmes électroniques numériques : Audiovisuel multimédia	3	3	3	3	3		
BAC PRO Systèmes électroniques numériques : Electronique industrielle embarquée	3	3	3	3	3		
BAC PRO Systèmes électroniques numériques : Electrodomestique	3	3	3	3	3		
BAC PRO Systèmes électroniques numériques : Télécommunications et réseaux	3	3	3	3	3		
BAC PRO Systèmes électroniques numériques Sécurité alarme	3	3	3	3	3		
CAP Tailleur de pierre *	3	4	2	3	3		
BAC PRO Technicien de fabrication bois et matériaux associés *	4	4	2	2	2		1
BAC PRO Technicien du bâtiment : Organisation et réalisation du gros œuvre	3	4	2	4	2		
BAC PRO Technicien géomètre topographe *	4	4	2	4	1		
BAC PRO Technicien en chaudronnerie industrielle *	4	4	2	3			2

SPÉCIALITÉS	DOMAINES PÉDAGOGIQUES						
	Français	Maths	LV1	Technologie	Sciences Physiques	S.V.T. ou LV 2	Arts plastiques
<i>BAC PRO</i> Technicien du bâtiment * option : assistant en architecture option : études et économie	4	4	2	4	1		
<i>BAC PRO</i> Technicien menuisier agencier *	4	5	2	2	1		1
<i>BAC PRO</i> Technicien du froid et du conditionnement de l'air *	4	4	2	3	2		
<i>BAC PRO</i> Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	4	4	1	3	3		
<i>BAC PRO</i> Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	4	4	1	3	3		
<i>BAC PRO</i> Technicien d'outillage et d'usinage informatisés *	3	3	2	4	3		
<i>BAC PRO</i> Technologie et chimie * <i>2^{nde} professionnelle expérimentale</i>							
<i>BAC PRO</i> Transports *	5	5	3	1		1 en LV 2	
<i>BAC PRO</i> Transports européenne Anglais *	5	5	3	1		1 en LV 2	
<i>CAP</i> Vêtement de peau *	3	4	2	2			4
<i>BAC PRO</i> Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)	5	4	3	1		2 en LV 2	
<i>CAP</i> Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles ☉	4	3	2	4	2		



FICHE DE PRÉPARATION À LA SAISIE DES VŒUX AFFELNET

1^{ère} professionnelle - 1^{ère} technologique STI2D, STL, STMG ou ST2S

- à remplir lisiblement par la famille sauf les parties grisées -

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE Garçon <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Numéro I.N.E. (*) NOM : Prénom : Date de naissance :	NOM et prénom du représentant légal de l'élève : Adresse : Téléphone : adresse mèl :
--	--

Année scolaire 2014 – 2015 (cocher la case correspondante)

- seconde générale et technologique *préciser si l'élève est redoublant : OUI NON*
- seconde professionnelle *préciser la spécialité :*
- 1^{ère} professionnelle en vue d'un redoublement *préciser la spécialité :*
- terminale CAP *préciser la spécialité :*
- 1^{ère} générale et technologique *préciser la série :*

VŒUX DE POURSUITE D'ÉTUDES

	Vœu <i>ne cocher qu'une case par ligne</i>	pour 1 ^{ère} professionnelle : <i>préciser la spécialité</i> pour 1 ^{ère} technologique <i>préciser la série : STI2D – STL – STMG ou ST2S</i>	établissements sollicités	Avis du chef d'établissement d'origine sur la poursuite d'études
①	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} TECHNO ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
②	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} TECHNO ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
③	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} TECHNO ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
④	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} TECHNO ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
⑤	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} TECHNO ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
⑥	<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} TECHNO ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition

Date :

Signature du responsable légal ou de l'élève majeur :

Cadres à remplir par l'établissement d'origine : moyennes des notes trimestrielles de l'année scolaire 2013 – 2014

Français	Mathématiques – Sciences ou Mathématiques - SVT	LV 1	Enseignements professionnels théoriques ou Histoire - Géographie	Enseignements professionnels pratiques ou Sciences physiques

(*) à renseigner obligatoirement : le numéro INE est disponible auprès de votre établissement, il permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie : www.ac-paris.fr



FICHE D'ÉLARGISSEMENT DES VŒUX
PREMIÈRE PROFESSIONNELLE
PREMIÈRE TECHNOLOGIQUE STI2D – STL – STMG – ST2S

- cadres à remplir par l'établissement -

Cachet de l'établissement d'origine :	Numéro d'identifiant de l'élève (*) : Classe fréquentée en 2014 - 2015 : Elève doublant en 2014 - 2015 : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
---------------------------------------	---

- cadres à remplir par la famille -

Nom de l'élève : Prénom : date de naissance :

Nom et Prénom du représentant légal :

Adresse :
 arrondissement :

Numéro de téléphone du représentant légal : adresse mèl :

NOUVEAUX VŒUX DE LA FAMILLE

Vœu	pour 1 ^{ère} professionnelle : préciser la spécialité pour 1 ^{ère} technologique préciser la série : STI2D – STL – STMG ou ST2S	établissements sollicités	Avis du chef d'établissement d'origine sur la poursuite d'études
① <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} TECHNO ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
② <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} TECHNO ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
③ <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} TECHNO ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition
④ <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} PRO <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} TECHNO ardt :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Sans opposition

Mon enfant n'ayant pas été affecté(e) dans les formations demandées, faute de place, je formule de nouveaux vœux au vu des places vacantes, pour une affectation.

Date :

Signature du responsable légal ou de l'élève majeur :

Fiche à remplir et à remettre à l'établissement d'origine qui se chargera de la saisie.

(*) à renseigner obligatoirement : le numéro INE permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie : www.ac-paris.fr

PREMIERE PROFESSIONNELLE FORMATIONS INTER ACADÉMIQUES

Pour ces formations, tous les élèves peuvent se porter candidats,
qu'ils soient domiciliés dans l'académie de Paris
ou dans une autre académie d'Ile de France

ALIMENTATION, HOTELLERIE, RESTAURATION

✓ 1^{ère} professionnelle **Bio - industries de transformation**

L.P. Nicolas Louis VAUQUELIN – 13 / 21 avenue Boutroux – 13^{ème}

ARTS, ARTISANAT

✓ 1^{ère} professionnelle **Photographie**

L.P. BRASSAÏ - 8 rue Quinault - 15^{ème}

accueil des élèves de l'académie de CRETEIL.

*(cette formation n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de VERSAILLES
car elle s'y trouve dispensée)*

✓ 1^{ère} professionnelle **Façonnage de produits imprimés – routage**

L.P. CORVISART – TOLBIAC : Site TOLBIAC - 63 rue du Moulinet - 13^{ème}

accueil des élèves de l'académie de VERSAILLES.

*(cette formation n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de CRETEIL
car elle s'y trouve dispensée)*

BOIS, AMEUBLEMENT

✓ 1^{ère} professionnelle **Agencement espace architectural**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Léonard de VINCI – 20 rue Bourseul - 15^{ème}

CHIMIE, PHYSIQUE

✓ 1^{ère} professionnelle **Pilote de ligne de production**

L.P. Nicolas Louis VAUQUELIN – 13 / 21 avenue Boutroux – 13^{ème}

accueil des élèves de l'académie de CRETEIL.

*(cette formation n'est pas ouverte aux élèves de l'académie de VERSAILLES
car elle s'y trouve dispensée)*

✓ 1^{ère} professionnelle **Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons - section européenne Anglais -**

L.P. Nicolas Louis VAUQUELIN – 13 / 21 avenue Boutroux – 13^{ème}

*(cette formation est ouverte aux élèves des académies de CRETEIL et VERSAILLES
en section européenne Anglais uniquement)*

GESTION - ADMINISTRATION	
<p>✓ 1^{ère} professionnelle classe à double cursus Gestion Administration</p>	<p>L.P. Abbé GREGOIRE - 70 bis rue de Turbigo - 3^{ème} et annexe Saint Jacques – 30 rue Saint Jacques – 5^{ème}</p> <p>recrutement inter académique uniquement pour le Baccalauréat Professionnel classe à double cursus. Cette formation est réservée aux élèves dont l'activité sportive ou artistique nécessite un mi - temps scolaire. Contrat à remplir par les responsables de l'activité sportive ou artistique. Prendre contact avec l'établissement</p>
MATÉRIAUX, MÉTAUX, PLASTIQUES, PAPIER	
<p>✓ 1^{ère} professionnelle Artisanat et métiers d'art - Métiers de l'enseigne et de la signalétique</p>	<p>Section d'enseignement professionnel du Lycée DORIAN – 74 avenue Philippe Auguste - 11^{ème}</p>
<p>✓ 1^{ère} professionnelle Artisanat et métiers d'art - Verrerie scientifique et technique</p>	<p>Section d'enseignement professionnel du Lycée DORIAN – 74 avenue Philippe Auguste – 11^{ème} (cette formation assure un recrutement national)</p>
SANTÉ, SOCIAL, SOIN	
<p>✓ 1^{ère} professionnelle Perruquier - posticheur (★)</p>	<p>Section d'enseignement professionnel du Lycée E. LEMONNIER - 20 avenue A. Rousseau - 12^e</p>
TEXTILE, HABILLEMENT	
<p>✓ 1^{ère} professionnelle Métiers du cuir option : Chaussures</p>	<p>Section d'enseignement professionnel du Lycée D'ALEMBERT – 22 Sente des Dorées – 19^e</p>

(★) IMPORTANT :

Pour cette spécialité, il est indispensable d'avoir un entretien d'information avec le chef de l'établissement offrant cette formation. Il sera tenu compte de l'entretien dans le barème.

PREMIERE PROFESSIONNELLE FORMATIONS ACADÉMIQUES

Ces formations sont réservées exclusivement
aux élèves domiciliés à Paris (cf. liste des pièces à fournir)
ou scolarisés dans un établissement public parisien

ALIMENTATION, HÔTELLERIE, RESTAURATION

✓ 1^{ère} professionnelle **Commercialisation et Services en restauration**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Guillaume TIREL - 237 boulevard Raspail – 14^{ème}
et une section européenne Anglais

Section d'enseignement professionnel du Lycée Jean DROUANT - 20 rue Médéric - 17^{ème}

L.P. 135 rue BELLIARD - 18^{ème}
et une section européenne Anglais

✓ 1^{ère} professionnelle **Cuisine**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Guillaume TIREL - 237 boulevard Raspail – 14^{ème}
et une section européenne Anglais

Section d'enseignement professionnel du Lycée Jean DROUANT - 20 rue Médéric - 17^{ème}

L.P. 135 rue BELLIARD - 18^{ème}
et une section européenne Anglais

ARTS, ARTISANAT

✓ 1^{ère} professionnelle **Artisanat et métiers d'art**

option : **Communication visuelle pluri média**

et une section européenne Anglais

L.P. CORVISART – TOLBIAC : Site CORVISART - 61 rue CORVISART - 13^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Artisanat et Métiers d'art**

option : **Marchandisage visuel**

L.P. CORVISART - TOLBIAC : Site TOLBIAC – 63 rue du Moulinet - 13^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Artisanat et métiers d'art - Tapisserie d'ameublement**

Section d'enseignement professionnel du Lycée BOULLE - 9 rue Pierre Bourdan - 12^{ème}
annexe 28 rue Faidherbe - 11^{ème}

AUTOMOBILE

- ✓ 1^{ère} professionnelle **Maintenance des véhicules automobiles** - option **voitures particulières**

L.P. Camille JENATZY – 6 rue Charles Hermite – 18^{ème}

BÂTIMENT, TRAVAUX PUBLICS

- ✓ 1^{ère} professionnelle **Aménagement et finition du bâtiment**

L.P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 19^{ème}

- ✓ 1^{ère} professionnelle **Interventions sur le patrimoine bâti**

L.P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 19^{ème}

- ✓ 1^{ère} professionnelle **Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Lucas de NEHOU - 4 rue des Feuillantines - 5^{ème}
annexe 19 rue Friant – 14^{ème}

- ✓ 1^{ère} professionnelle **Ouvrages du bâtiment : métallerie**

L.P. Hector GUIMARD - 19 rue Curial - 19^{ème}

- ✓ 1^{ère} professionnelle **Technicien Géomètre - Topographe**

Section d'enseignement professionnel du Lycée DORIAN – 74 avenue Philippe Auguste – 11^{ème}

- ✓ 1^{ère} professionnelle **Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre**

L.P. Hector GUIMARD – 19 rue Curial – 19^{ème}

- ✓ 1^{ère} professionnelle **Technicien d'études du bâtiment** option : **études et économie**

L.P. Hector GUIMARD – 19 rue Curial – 19^{ème}

- ✓ 1^{ère} professionnelle **Technicien d'études du bâtiment** option : **assistant en architecture**

L.P. Hector GUIMARD – 19 rue Curial – 19^{ème}

BOIS, AMEUBLEMENT

- ✓ 1^{ère} professionnelle **Technicien de fabrication – Bois et matériaux associés**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Léonard de VINCI – 20 rue Bourseul - 15^{ème}

- ✓ 1^{ère} professionnelle **Technicien menuisier – agenceur**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Léonard de VINCI – 20 rue Bourseul - 15^{ème}

CHIMIE, PHYSIQUE

- ✓ 1^{ère} professionnelle **Laboratoire et contrôle qualité**

L.P. Nicolas Louis VAUQUELIN – 13 / 21 avenue Boutroux – 13^{ème}

- ✓ 1^{ère} professionnelle **Procédés de la chimie de l'eau et des papiers cartons**

L.P. Nicolas Louis VAUQUELIN – 13 / 21 avenue Boutroux – 13^{ème}

Cette formation est ouverte aux élèves des académies de CRETEIL et VERSAILLES pour la section européenne Anglais uniquement.

COMMERCE, VENTE

✓ 1^{ère} professionnelle **Accueil relation clients usagers**

- L.P. Pierre LESCOT - 35 rue des Bourdonnais - 1^{er}
et section européenne Anglais
- L.P. Abbé GREGOIRE – 70 bis rue de Turbigo - 3^{ème} et site 30 rue Saint Jacques – 5^{ème}
 Section d'enseignement professionnel du Lycée François TRUFFAUT - 28 rue Debelleye - 3^{ème}
- L.P. Gustave EIFFEL - 1 rue du Général Camou - 7^{ème}
 Section d'enseignement professionnel du Lycée Edgar QUINET - 24 rue Duperré - 9^{ème}
 Section d'enseignement professionnel du Lycée Jean LURÇAT - 121 rue de Patay - 13^{ème}
- L.P. Erik SATIE - 2 à 4 rue Durouchoux - 14^{ème}
et section européenne Espagnol
- L.P. BEAUGRENELLE - 62 rue Saint Charles - 15^{ème}
et une section européenne Espagnol
- L.P. René CASSIN - 185 avenue de Versailles - 16^{ème}
- L.P. Maria DERAISMES – 19 rue Maria Deraismes – 17^{ème}
et section européenne Espagnol
- L.P. Armand CARREL - 45 rue Armand Carrel - 19^{ème}
et section européenne Anglais
- Section d'enseignement professionnel du Lycée Martin NADAUD - 23 rue de la Bidassoa - 20^{ème}
et section européenne Anglais

✓ 1^{ère} professionnelle **Commerce**

- L.P. Pierre LESCOT - 35 rue des Bourdonnais - 1^{er}
et section européenne Anglais
- Section professionnelle du Lycée François TRUFFAUT - 28 rue Debelleye – 3^{ème}
et section européenne Anglais
- Section d'enseignement professionnel du Lycée Edgar QUINET - 24 rue Duperré - 9^{ème}
et section européenne Espagnol
et section européenne Anglais
- L.P. TURQUETIL – 18 passage Turquetil - 11^{ème}
- L.P. Théophile GAUTIER - 49 rue de Charenton - 12^{ème} et annexe : 6 bis place des Vosges – 4^{ème}
 Section professionnelle du Lycée E.LEMONNIER - 20 avenue A. Rousseau - 12^{ème}
 Section d'enseignement professionnel du Lycée Jean LURÇAT - 121 rue de Patay - 13^{ème}
- E.R.E.A. CROCE SPINELLI - 1 rue Croce Spinelli - 14^{ème}
- L.P. Claude Anthime CORBON - 5 rue Corbon - 15^{ème}
et section européenne Anglais
- L.P. BEAUGRENELLE – 62 rue Saint Charles - 15^{ème}
et section européenne Anglais
- L.P. René CASSIN - 185 avenue de Versailles - 16^{ème}
- L.P. Maria DERAISMES – 19 rue Maria Deraismes - 17^{ème}
- L.P. Suzanne VALADON – 7 rue Ferdinand Flocon - 18^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)**

- L.P. Pierre LESCOT - 35 rue des Bourdonnais - 1^{er}
et section européenne Anglais
et section européenne Espagnol
- Section d'enseignement professionnel du Lycée Edgar QUINET - 24 rue Duperré - 9^{ème}
- L.P. Maria DERAISMES – 19 rue Maria Deraismes - 17^{ème}

ÉLECTRICITE, ÉLECTRONIQUE

✓ 1^{ère} professionnelle **Systèmes électroniques numériques : Audiovisuel multimédia**

L.P. Gustave FERRIE - 7 rue des Ecluses Saint Martin - 10^{ème}

Section d'enseignement professionnel du Lycée Louis ARMAND – 321 rue Lecourbe - 15^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Systèmes électroniques numériques : Sécurité alarme**

L.P. Gustave FERRIE - 7 rue des Ecluses Saint Martin - 10^{ème}

Section d'enseignement professionnel du Lycée Louis ARMAND – 321 rue Lecourbe - 15^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Systèmes électroniques numériques : Électronique industrielle embarquée**

L.P. Gustave FERRIE - 7 rue des Ecluses Saint Martin - 10^{ème}

L.P. GALILEE – 28 rue de Patay – 13^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Systèmes électroniques numériques : Électrodomestique**

L.P. Gustave FERRIE - 7 rue des Ecluses Saint Martin - 10^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Systèmes électroniques numériques : Télécommunications et réseaux**

L.P. Gustave FERRIE - 7 rue des Ecluses Saint Martin - 10^{ème}

L.P. GALILEE – 28 rue de Patay – 13^{ème}

Section d'enseignement professionnel du Lycée Louis ARMAND - 321 rue Lecourbe - 15^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Electrotechnique, énergie, équipements communicants**

L. P. Marcel DEPRES – 39 rue de la Roquette – 11^{ème}

L. P. Gaston BACHELARD – 2 rue Tagore – 13^{ème}

Section d'enseignement professionnel du Lycée Louis ARMAND - 321 rue Lecourbe - 15^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Technicien du froid et du conditionnement de l'air**

Section d'enseignement professionnel du Lycée RASPAIL – 5 bis avenue Maurice d'Ocagne - 14^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques**

Section d'enseignement professionnel du Lycée RASPAIL – 5 bis avenue Maurice d'Ocagne - 14^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques**

Section d'enseignement professionnel du Lycée RASPAIL – 5 bis avenue Maurice d'Ocagne - 14^{ème}

HYGIÈNE, PROPRETÉ, STÉRILISATION

✓ 1^{ère} professionnelle **Hygiène, propreté, stérilisation**

L.P. Edmond ROSTAND – 15 rue de l'Évangile - 18^{ème}

INDUSTRIES GRAPHIQUES

✓ 1^{ère} professionnelle **Réalisation de produits imprimés et pluri-médias**

option : **Production graphique**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Maximilien VOX - 5 rue Madame - 6^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Réalisation de produits imprimés et pluri-médias**

option : **Production imprimée**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Maximilien VOX - 5 rue Madame - 6^{ème}

GESTION - ADMINISTRATION

✓ 1^{ère} professionnelle **Gestion – Administration**

L.P. Abbé Grégoire – 70 bis rue de Turbigo - 3^{ème} et site Saint Jacques – 30 rue St Jacques – 5^{ème}
 Section d'enseignement professionnel du Lycée François TRUFFAUT - 28 rue Debelleyrne - 3^{ème}
 L.P. Gustave EIFFEL - 1 rue du Général Camou - 7^{ème}
 L.P. Théophile GAUTIER – 49 rue de Charenton – 12^{ème} annexe 6 bis place des Vosges – 4^{ème}
 et section européenne Anglais
 et section européenne Espagnol
 L.P. Erik SATIE - 2 à 4 rue Durouchoux - 14^{ème}
 L.P. BEAUGRENELLE - 62 rue Saint Charles - 15^{ème}
 et section européenne Anglais
 L.P. Claude Anthime CORBON - 5 rue Corbon - 15^{ème}
 L.P. René CASSIN - 185 avenue de Versailles - 16^{ème}
 L.P. Maria DERAISMES – 19 rue Maria Deraismes - 17^{ème}
 L.P. Suzanne VALADON - 7 rue Ferdinand Flocon - 18^{ème}
 L.P. Armand CARREL - 45 rue Armand Carrel - 19^{ème}
 L.P. Charles de GAULLE - 17 rue Ligner - 20^{ème}
 Section d'enseignement professionnel du Lycée Martin NADAUD - 23 rue de la Bidassoa - 20^{ème}
 et section européenne Anglais

MATÉRIAUX, MÉTAUX, PLASTIQUES, PAPIER

✓ 1^{ère} professionnelle **Technicien en chaudronnerie industrielle**

L.P. CHENNEVIÈRE MALEZIEUX – 33 / 35 avenue Ledru Rollin – 12^{ème}

MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ

✓ 1^{ère} professionnelle **Métiers de la sécurité**

L.P. Théophile GAUTIER – 49 rue de Charenton – 12^{ème} annexe 6 bis place des Vosges – 4^{ème}

PRODUCTIQUE, MÉCANIQUE

✓ 1^{ère} professionnelle **Étude et définition de produits industriels**

Section professionnelle du Lycée DIDEROT - 61 rue David D'Angers - 19^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Maintenance des équipements industriels**

L.P. CHENNEVIÈRE MALEZIEUX – 33 / 35 avenue Ledru Rollin – 12^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Microtechniques**

Section professionnelle du Lycée DIDEROT - 61 rue David D'Angers - 19^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Technicien outilleur**

L.P. CHENNEVIÈRE MALEZIEUX – 33 / 35 avenue Ledru Rollin – 12^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Technicien d'usage**

L.P. CHENNEVIÈRE MALEZIEUX – 33 / 35 avenue Ledru Rollin – 12^{ème}

SANTÉ, SOIN

✓ 1^{ère} professionnelle **Esthétique cosmétique, parfumerie**

Section professionnelle du Lycée Elisa LEMONNIER - 20 avenue A. Rousseau - 12^{ème}

SANTÉ, SOIN (suite)

✓ 1^{ère} professionnelle **Optique lunetterie**

Section professionnelle du Lycée FRESNEL - 31 boulevard Pasteur - 15^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Prothèse dentaire**

L.P. GALILEE – 28 rue de Patay – 13^{ème}

Le recrutement en baccalauréat Professionnel « Prothèse dentaire » fait l'objet de tests d'aptitude.

Prendre contact avec l'établissement.

SOCIAL

✓ 1^{ère} professionnelle **Accompagnement, Soins et services à la personne**
option en structure

Section d'enseignement professionnel du Lycée Jacques MONOD - 12 rue Victor Cousin - 5^{ème}
et annexe 44 rue des Jeûneurs - 2^{ème}

Section d'enseignement professionnel du Lycée D'ALEMBERT – 22 rue Sente des Dorées – 19^è

L. P. Etienne DOLET – 7 / 9 rue d'Eupatoria – 20^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Services de proximité et vie locale**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Jacques MONOD - 12 rue Victor Cousin - 5^{ème}
et annexe 44 rue des Jeûneurs - 2^{ème}

Section d'enseignement professionnel du Lycée D'ALEMBERT – 22 rue Sente des Dorées – 19^è

L. P. Etienne DOLET – 7 / 9 rue d'Eupatoria – 20^{ème}

TEXTILE, HABILLEMENT

✓ 1^{ère} professionnelle **Métiers du cuir**
option : **Maroquinerie**

L.P. TURQUETIL – 18 passage Turquetil – 11^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Métiers de la mode – vêtements**

L.P. Marie LAURENCIN – 114 quai de Jemmapes - 10^{ème}
et section européenne Anglais

L.P. TURQUETIL – 18 passage Turquetil - 11^{ème}

Section professionnelle du Lycée Paul POIRET – 19 rue des Taillandiers - 11^{ème}

Section professionnelle du Lycée Elisa LEMONNIER – 20 avenue A. Rousseau - 12^{ème}

L.P. Octave FEUILLET – 9 rue Octave Feuillet - 16^{ème}
et section européenne Anglais

TRANSPORTS, LOGISTIQUE, MAGASINAGE

✓ 1^{ère} professionnelle **Logistique**

L.P. Camille JENATZY – 6 rue Charles Hermite – 18^{ème}

✓ 1^{ère} professionnelle **Transport**

Section d'enseignement professionnel du Lycée Martin NADAUD – 23 rue de la Bidassoa - 20^{ème}

1^{ère} PROFESSIONNELLE

Coefficients du barème AFFELNET (total égal à 15)

** décision d'admission au vu de la liste des élèves proposés par l'établissement d'accueil

* bonus de 500 points au vu de la liste des élèves proposés par l'établissement d'accueil

Pour toutes les autres formations, bonus de motivation au vu de la liste des élèves proposés par l'établissement d'accueil

envoi des listes pour saisie à la DVE : 20 mai 2015

SPÉCIALITÉS	DOMAINES PÉDAGOGIQUES				
	Français	LV 1	Maths sciences	Enseignements professionnels théoriques	Enseignements professionnels pratiques
1 ^{ère} professionnelle Accompagnement, soins et services à la personne option en structure	4	2	3	3	3
1 ^{ère} professionnelle Accueil relation clients usagers	4	3	2	3	3
1 ^{ère} professionnelle Agencement espace architectural	3	3	3	3	3
1 ^{ère} professionnelle Aménagement et finition du bâtiment	3	2	3	3	4
1 ^{ère} professionnelle Artisanat et métiers d'art : Communication visuelle pluri média	3	2	3	3	4
1 ^{ère} professionnelle Artisanat et métiers d'art : Marchandisage visuel	3	2	3	3	4
1 ^{ère} professionnelle Artisanat et métiers d'art : Tapissier d'ameublement	3	2	2	4	4
1 ^{ère} professionnelle Artisanat et métiers d'art : Métiers de l'enseigne et de la signalétique	3	2	3	3	4

SPÉCIALITÉS	DOMAINES PÉDAGOGIQUES				
	Français	LV 1	Maths Sciences	Enseignements professionnels théoriques	Enseignements professionnels pratiques
1 ^{ère} professionnelle Artisanat et métiers d'art : Verrerie scientifique et technique	3	2	3	3	4
1 ^{ère} professionnelle Bio-industries de transformation	3	2	3	4	3
1 ^{ère} professionnelle Commerce	3	3	3	3	3
1 ^{ère} professionnelle Commercialisation et Services en Restauration	3	3	2	4	3
1 ^{ère} professionnelle Cuisine	3	2	3	4	3
1 ^{ère} professionnelle Esthétique cosmétique parfumerie	3	2	3	4	3
1 ^{ère} professionnelle Electrotechnique énergie équipements communicants	3	1	4	4	3
1 ^{ère} professionnelle Etude et définition de produits industriels	3	2	3	3	4
1 ^{ère} professionnelle Façonnage produits imprimés routage	3	2	3	3	4
1 ^{ère} professionnelle Gestion administration	5	3	3	3	1
1 ^{ère} professionnelle DOUBLE CURSUS Gestion administration	** Conditions particulières d'admission – recrutement en établissement				
1 ^{ère} professionnelle Hygiène propreté stérilisation	3	2	3	4	3
1 ^{ère} professionnelle Interventions sur le patrimoine bâti	3	2	3	4	3
1 ^{ère} professionnelle Laboratoire et contrôle de qualité	3	2	3	4	3
1 ^{ère} professionnelle Logistique	3	2	3	3	4

SPÉCIALITÉS	DOMAINES PÉDAGOGIQUES				
	Français	LV 1	Maths Sciences	Enseignements professionnels théoriques	Enseignements professionnels pratiques
1 ^{ère} professionnelle Maintenance des équipements industriels	3	2	3	4	3
1 ^{ère} professionnelle Maintenance des véhicules option voitures particulières	3	2	3	4	3
1 ^{ère} professionnelle Métiers de la sécurité	3	3	3	3	3

1 ^{ère} professionnelle Métiers de la mode - vêtements	3	2	3	3	4
1 ^{ère} professionnelle Métiers du cuir : Chaussures	3	2	3	3	4
1 ^{ère} professionnelle Métiers du cuir : Maroquinerie	3	2	3	3	4
1 ^{ère} professionnelle Microtechniques	3	2	3	4	3
1 ^{ère} professionnelle Optique lunetterie	3	2	3	3	4
1 ^{ère} professionnelle Ouvrage du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse	2	2	3	4	4
1 ^{ère} professionnelle Ouvrage du bâtiment : métallerie	3	1	4	3	4
1 ^{ère} professionnelle * Perruquier posticheur	3	2	3	3	4
1 ^{ère} professionnelle Photographie	3	2	3	3	4
1 ^{ère} professionnelle Pilote de ligne de production	3	2	3	4	3
1 ^{ère} professionnelle Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons	3	2	3	4	3

SPÉCIALITÉS	DOMAINES PÉDAGOGIQUES				
	Français	LV 1	Maths Sciences	Enseignements professionnels théoriques	Enseignements professionnels pratiques
<i>1^{ère} professionnelle</i> Production graphique	3	2	3	4	3
<i>1^{ère} professionnelle</i> Production imprimée	3	2	3	4	3
<i>1^{ère} professionnelle</i> Prothésiste dentaire	4	2	3	3	3
<i>1^{ère} professionnelle</i> Services de proximité vie locale	5	3	2	3	2
<i>1^{ère} professionnelle</i> Systèmes électroniques numériques Audiovisuel multimédia	2	3	3	4	3
<i>1^{ère} professionnelle</i> Systèmes électroniques numériques Electronique industrielle embarquée	2	3	3	4	3
<i>1^{ère} professionnelle</i> Systèmes électroniques numériques Electrodomestique	2	3	3	4	3
<i>1^{ère} professionnelle</i> Systèmes électroniques numériques Télécommunications et réseaux	2	3	3	4	3
<i>1^{ère} professionnelle</i> Systèmes électroniques numériques Sécurité alarme	2	3	3	4	3
<i>1^{ère} professionnelle</i> Technicien en chaudronnerie industrielle	3	1	4	4	3
<i>1^{ère} professionnelle</i> Technicien d'études du bâtiment option : assistant en architecture	3	1	4	4	3
<i>1^{ère} professionnelle</i> Technicien d'études du bâtiment option : études et économie	3	2	3	4	3
<i>1^{ère} professionnelle</i> Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	3	2	3	4	3

SPÉCIALITÉS	DOMAINES PÉDAGOGIQUES				
	Français	LV 1	Maths Sciences	Enseignements professionnels théoriques	Enseignements professionnels pratiques
<i>1^{ère} professionnelle</i> Technicien de fabrication bois et matériaux associés	3	1	4	3	4
<i>1^{ère} professionnelle</i> Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	3	1	4	4	3
<i>1^{ère} professionnelle</i> Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	2	2	4	3	4
<i>1^{ère} professionnelle</i> Technicien du froid et du conditionnement de l'air	3	1	4	4	3
<i>1^{ère} professionnelle</i> Technicien géomètre topographe	3	2	3	4	3
<i>1^{ère} professionnelle</i> Technicien menuisier agenceur	3	2	3	3	4
<i>1^{ère} professionnelle</i> Technicien outilleur	3	2	3	3	4
<i>1^{ère} professionnelle</i> Technicien d'usinage	3	2	3	3	4
<i>1^{ère} professionnelle</i> Transport	3	2	3	3	4
<i>1^{ère} professionnelle</i> Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)	4	4	2	2	3

ATTRIBUTION D'UN BONUS DE COHÉRENCE ENTRE FILIÈRES

En fonction du CAP préparé par l'élève, un choix plus ou moins large de poursuites d'études peut être conseillé. Les tableaux suivants, établis selon les regroupements de formations présentés dans le guide ONISEP fin de 3^{ème} de l'académie – rentrée 2014, ont reçu l'avis des Inspecteurs d'académie chargés des formations.

Lorsqu'il y a correspondance entre le diplôme d'origine et les spécialités de 1^{ère} professionnelle sollicitées, l'élève bénéficiera automatiquement d'un **bonus de 200 points** dans le logiciel AFFELNET 1^{ère}.

Un élève pourra toutefois demander une formation qui ne correspond pas au diplôme qu'il a obtenu mais dans ce cas il n'aura pas de bonus.

Diplôme préparé	Poursuite d'études envisagée	Avis de l'Inspecteur d'académie	
		Bonus filière	pas de bonus
CAP	1 ^{ère} professionnelle		
Agent d'entreposage et de messagerie	Logistique	X	
	Transport		X
Agent de sécurité	Agent de sécurité, prévention	X	
	Hygiène, propreté, stérilisation		X
Agent de la qualité de l'eau	Hygiène, propreté, stérilisation	X	
Agent de propreté et d'hygiène	Hygiène, propreté, stérilisation	X	
Agent polyvalent de restauration	Bio-industries de transformation		X
	Boulangier – pâtissier	X	
	Commercialisation et services en restauration	X	
	Cuisine	X	
Arts et techniques de la bijouterie <i>option : bijouterie - joaillerie</i>	Artisanat et métiers d'art <i>option : métiers de l'enseigne et de la signalétique</i>		X
	Artisanat et métiers d'art <i>option : verrerie scientifique et technique</i>		X
	Ouvrages du bâtiment : Métallerie		X
	Technicien en chaudronnerie industrielle		X

Diplôme préparé	Poursuite d'études envisagée	Avis de l'Inspecteur d'académie	
		Bonus filière	pas de bonus
CAP	1 ^{ère} professionnelle		
Arts et techniques de la bijouterie <i>option : polissage finition</i>	Artisanat et métiers d'art <i>option : métiers de l'enseigne et de la signalétique</i>		X
	Artisanat et métiers d'art <i>option : verrerie scientifique et technique</i>		X
	Ouvrages du bâtiment : Métallerie		X
	Technicien en chaudronnerie industrielle		X
Arts et techniques du verre : <i>option : décorateur sur verre</i>	Artisanat et métiers d'art <i>option : métiers de l'enseigne et de la signalétique</i>	X	
	Artisanat et métiers d'art <i>option : verrerie scientifique et technique</i>	X	
	Ouvrages du bâtiment : Métallerie		X
	Technicien en chaudronnerie industrielle		X
Arts et techniques du verre : <i>option : vitrailliste</i>	Artisanat et métiers d'art <i>option : métiers de l'enseigne et de la signalétique</i>	X	
	Artisanat et métiers d'art <i>option : verrerie scientifique et technique</i>	X	
	Ouvrages du bâtiment : Métallerie		X
	Technicien en chaudronnerie industrielle		X
Arts de la reliure	Façonnage de produits imprimés, routage		X
	Réalisation de produits imprimés et pluri média (production graphique, production imprimée)		X
Arts de la broderie	Artisanat et métiers d'art <i>option : tapisserie d'ameublement</i>		X
	Métiers de la mode – vêtements	X	
	Métiers du cuir - option : chaussures		X
	Métiers du cuir - option : maroquinerie		X

Diplôme préparé	Poursuite d'études envisagée	Avis de l'Inspecteur d'académie	
		Bonus filière	pas de bonus
CAP	1 ^{ère} professionnelle		
	Arts du bois <i>option : marqueteur</i>		
	Agencement de l'espace architectural	X	
Arts du bois <i>option : sculpteur ornementaliste</i>	Technicien de fabrication bois et matériaux associés	X	
	Technicien menuisier - agenceur	X	
	Agencement de l'espace architectural	X	
Arts du bois <i>option : tourneur</i>	Technicien de fabrication bois et matériaux associés	X	
	Technicien menuisier - agenceur	X	
	Agencement de l'espace architectural	X	
Assistant(e) technique en milieu familial et collectif	Bio-industries de transformation		X
	Boulangier – pâtissier	X	
	Commercialisation services en restauration	X	
	Cuisine	X	
Boucher	Bio-industries de transformation		X
	Boulangier – pâtissier		X
	Commercialisation services en restauration		X
	Cuisine	X	
Boulangier	Bio-industries de transformation		X
	Boulangier – pâtissier	X	
	Commercialisation services en restauration		X
	Cuisine	X	

Diplôme préparé	Poursuite d'études envisagée	Avis de l'Inspecteur d'académie	
		Bonus filière	pas de bonus
CAP	1 ^{ère} professionnelle		
Bronzier <i>option : monteur en bronze</i>	Artisanat et métiers d'art <i>option : métiers de l'enseigne et de la signalétique</i>		X
	Artisanat et métiers d'art <i>option : verrerie scientifique et technique</i>		X
	Ouvrages du bâtiment : Métallerie		X
	Technicien en chaudronnerie industrielle		X
Carreleur mosaïste	Aménagement et finition du bâtiment	X	
	Artisanat et métiers d'art <i>option : marchandisage visuel</i>		X
	Interventions sur le patrimoine bâti	X	
	Ouvrages du bâtiment : Aluminium, verre, matériaux de synthèse		X
	Technicien d'études du bâtiment <i>option : études et économie</i>		X
	Technicien d'études du bâtiment <i>option : assistant en architecture</i>		X
	Technicien du bâtiment organisation et réalisation du gros-œuvre	X	
	Technicien géomètre topographe		X
Charcutier - traiteur	Bio-industries de transformation		X
	Boulangier – pâtissier		X
	Commercialisation services en restauration		X
	Cuisine	X	
Charpentier bois	Agencement de l'espace architectural	X	
	Technicien de fabrication bois et matériaux associés	X	
	Technicien menuisier - agenceur	X	

Diplôme préparé	Poursuite d'études envisagée	Avis de l'Inspecteur d'académie	
		Bonus filière	pas de bonus
CAP	1 ^{ère} professionnelle		
Coiffure	Accompagnement, soins et services à la personne		X
	Esthétique, cosmétique, parfumerie		X
	Optique lunetterie		X
	Prothèse dentaire		X
	Services de proximité et vie locale		X
Conducteur d'installations de production	Etude et définition de produits industriels		X
	Maintenance des équipements industriels		X
	Microtechniques		X
	Pilote de ligne de production	X	
	Technicien d'usinage		X
	Technicien outilleur		X
Constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse	Aménagement et finition du bâtiment		X
	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : marchandisage visuel		X
	Interventions sur le patrimoine bâti		X
	Ouvrages du bâtiment : Aluminium, verre, matériaux de synthèse	X	
	Technicien d'études du bâtiment <i>option</i> : études et économie		X
	Technicien d'études du bâtiment <i>option</i> : assistant en architecture		X
	Technicien du bâtiment organisation et réalisation du gros-œuvre		X
	Technicien géomètre topographe		X

Diplôme préparé	Poursuite d'études envisagée	Avis de l'Inspecteur d'académie	
		Bonus filière	pas de bonus
CAP	1 ^{ère} professionnelle		
Cordonnerie multi-services	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : tapisserie d'ameublement		X
	Métiers de la mode – vêtements		X
	Métiers du cuir - <i>option</i> : chaussures	X	
	Métiers du cuir - <i>option</i> : maroquinerie		X
Couvreur	Aménagement et finition du bâtiment	X	
	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : marchandisage visuel		X
	Interventions sur le patrimoine bâti	X	
	Ouvrages du bâtiment : Aluminium, verre, matériaux de synthèse	X	
	Technicien d'études du bâtiment <i>option</i> : études et économie		X
	Technicien d'études du bâtiment <i>option</i> : assistant en architecture		X
	Technicien du bâtiment organisation et réalisation du gros-œuvre	X	
	Technicien géomètre topographe		X
Cuisine	Bio-industries de transformation		X
	Boulangier – pâtissier		X
	Commercialisation et services en restauration	X	
	Cuisine	X	
Décoration en céramique	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : métiers de l'enseigne et de la signalétique		X
	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : verrerie scientifique et technique		X
	Ouvrages du bâtiment : Métallerie		X
	Technicien en chaudronnerie industrielle		X

Diplôme préparé	Poursuite d'études envisagée	Avis de l'Inspecteur d'académie	
		Bonus filière	pas de bonus
CAP	1 ^{ère} professionnelle		
Distribution d'objets et de services à la clientèle	Logistique		x
	Transport		x
Doreur à la feuille ornemaniste	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : métiers de l'enseigne et de la signalétique		x
	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : verrerie scientifique et technique		x
	Ouvrages du bâtiment : Métallerie		x
	Technicien en chaudronnerie industrielle		x
Ebéniste	Agencement de l'espace architectural	x	
	Technicien de fabrication bois et matériaux associés		x
	Technicien menuisier - agenceur		x
Emballeur professionnel	Logistique		X
	Transport		x
Employé de commerce multi spécialités	Accueil – relation clients et usagers	x	
	Commerce	x	
	Vente	x	
Employé de vente spécialisé : Produits alimentaires	Accueil – relation clients et usagers	x	
	Commerce	x	
	Vente	x	
Employé de vente spécialisé : Produits d'équipement courant	Accueil – relation clients et usagers	x	
	Commerce	x	
	Vente	x	

Diplôme préparé	Poursuite d'études envisagée	Avis de l'Inspecteur d'académie	
		Bonus filière	pas de bonus
CAP	1^{ère} professionnelle		
Employé de vente spécialisé : Services à la clientèle	Accueil – relation clients et usagers	X	
	Commerce	X	
	Vente	X	
Employé de vente spécialisé : Produits de librairie, papeterie, presse	Accueil – relation clients et usagers	X	
	Commerce	X	
	Vente	X	
Encadreur	Agencement de l'espace architectural		X
	Technicien de fabrication bois et matériaux associés		X
	Technicien menuisier - agenceur		X
Esthétique cosmétique, parfumerie	Accompagnement, soins et services à la personne		X
	Esthétique, cosmétique, parfumerie	X	
	Optique lunetterie		X
	Prothèse dentaire		X
	Services de proximité et vie locale		X
	Accueil – relation clients et usagers	X	
	Commerce	X	
	Vente	X	
Fleuriste	Accueil – relation clients et usagers		X
	Commerce		X
	Vente		X

Diplôme préparé	Poursuite d'études envisagée	Avis de l'Inspecteur d'académie	
		Bonus filière	pas de bonus
CAP	1 ^{ère} professionnelle		
Fourrure	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : tapisserie d'ameublement		X
	Métiers de la mode – vêtements	X	
	Métiers du cuir - <i>option</i> : chaussures		X
	Métiers du cuir - <i>option</i> : maroquinerie	X	
Froid et climatisation	Electrotechnique, énergie, équipements communicants	X	
	Systèmes électroniques numériques		X
	Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	X	
	Technicien du froid et du conditionnement d'air	X	
	Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	X	
Installateur sanitaire	Aménagement et finition du bâtiment		X
	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : marchandisage visuel		X
	Interventions sur le patrimoine bâti		X
	Ouvrages du bâtiment : Aluminium, verre, matériaux de synthèse		X
	Technicien d'études du bâtiment <i>option</i> : études et économie		X
	Technicien d'études du bâtiment <i>option</i> : assistant en architecture		X
	Technicien du bâtiment Organisation et réalisation du gros-œuvre		X
	Technicien géomètre topographe		X
	Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	X	
	Technicien du froid et du conditionnement d'air	X	
	Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	X	

Diplôme préparé	Poursuite d'études envisagée	Avis de l'Inspecteur d'académie	
		Bonus filière	pas de bonus
CAP	1 ^{ère} professionnelle		
Horlogerie	Etude et définition de produits industriels	X	
	Maintenance des équipements industriels		X
	Microtechniques	X	
	Pilote de ligne de production		X
	Technicien d'usinage	X	
	Technicien outilleur	X	
Installateur thermique	Electrotechnique, énergie, équipements communicants		X
	Systèmes électroniques numériques		X
	Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	X	
	Technicien du froid et du conditionnement d'air	X	
	Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	X	
Industries chimiques	Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	X	
Lapidaire <i>option</i> : pierres de couleur	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : métiers de l'enseigne et signalétique		X
	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : verrerie scientifique et technique		X
	Ouvrages du bâtiment : Métallerie		X
	Technicien en chaudronnerie industrielle		X
Maintenance de véhicules <i>option</i> : véhicules particuliers	Maintenance de véhicules automobiles <i>option</i> : voitures particulières	X	
Maroquinerie	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : tapisserie d'ameublement		X
	Métiers de la mode – vêtements		X
	Métiers du cuir - <i>option</i> : chaussures	X	
	Métiers du cuir - <i>option</i> : maroquinerie	X	

Diplôme préparé	Poursuite d'études envisagée	Avis de l'Inspecteur d'académie	
		Bonus filière	pas de bonus
CAP	1 ^{ère} professionnelle		
Maintenance de bâtiments de collectivité	Aménagement et finition du bâtiment	X	
	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : marchandisage visuel		X
	Interventions sur le patrimoine bâti	X	
	Ouvrages du bâtiment : Aluminium, verre, matériaux de synthèse		X
	Technicien d'études du bâtiment <i>option</i> : études et économie		X
	Technicien d'études du bâtiment <i>option</i> : assistant en architecture		X
	Technicien du bâtiment Organisation et réalisation du gros-œuvre	X	
	Technicien géomètre topographe		X
Menuisier en sièges	Agencement de l'espace architectural		X
	Technicien de fabrication bois et matériaux associés	X	
	Technicien menuisier - agenceur	X	
Menuisier fabricant en menuiserie	Agencement de l'espace architectural		X
	Technicien de fabrication bois et matériaux associés	X	
	Technicien menuisier - agenceur	X	
Métiers de l'enseigne et de la signalétique	Electrotechnique, énergie, équipements communicants	X	
	Système électroniques numériques	X	
	Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques		X
	Technicien du froid et du conditionnement d'air		X
	Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques		X

Diplôme préparé	Poursuite d'études envisagée	Avis de l'Inspecteur d'académie	
CAP	1 ^{ère} professionnelle	Bonus filière	pas de bonus
Métiers de la mode : Chapelier modiste	Artisanat et métiers d'art option : tapisserie d'ameublement		X
	Métiers de la mode – vêtements	X	
	Métiers du cuir - option : chaussures		X
	Métiers du cuir - option : maroquinerie		X
Métiers de la mode : vêtement flou	Artisanat et métiers d'art option : tapisserie d'ameublement		X
	Métiers de la mode – vêtements	X	
	Métiers du cuir - option : chaussures		X
	Métiers du cuir - option : maroquinerie		X
Métiers de la mode : Vêtement tailleur	Artisanat et métiers d'art option : tapisserie d'ameublement		X
	Métiers de la mode – vêtements	X	
	Métiers du cuir - option : chaussures		X
	Métiers du cuir - option : maroquinerie		X
Métier du pressing	Artisanat et métiers d'art option : tapisserie d'ameublement		X
	Métiers de la mode – vêtements		X
	Métiers du cuir - option : chaussures		X
	Métiers du cuir - option : maroquinerie		X
Outillages en outils à découper et à emboutir	Etude et définitions de produits industriels	X	
	Maintenance des équipements industriels	X	
	Microtechniques	X	
	Pilote de ligne de production		X
	Technicien d'usinage	X	
	Technicien outilleur	X	

Diplôme préparé	Poursuite d'études envisagée	Avis de l'Inspecteur d'académie	
		Bonus filière	pas de bonus
CAP	1 ^{ère} professionnelle		
Orthoprothésiste	Accompagnement, soins et services à la personne	X	
	Esthétique, cosmétique, parfumerie		X
	Optique lunetterie		X
	Prothèse dentaire		X
	Services de proximité et vie locale	X	
Pâtissier	Bio-industries de transformation		X
	Boulangier – pâtissier	X	
	Commercialisation services en restauration		X
	Cuisine	X	
Peintre applicateur de revêtements	Aménagement et finition du bâtiment	X	
	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : merchandisage visuel		X
	Interventions sur le patrimoine bâti		X
	Ouvrages du bâtiment : Aluminium, verre, matériaux de synthèse		X
	Technicien d'études du bâtiment <i>option</i> : études et économie		X
	Technicien d'études du bâtiment <i>option</i> : assistant en architecture		X
	Technicien du bâtiment Organisation et réalisation du gros-œuvre		X
	Technicien géomètre topographe		X
Plumassière – fleuriste en fleurs artificielles	Accueil – relation clients et usagers		X
	Commerce		X
	Vente		X

Diplôme préparé	Poursuite d'études envisagée	Avis de l'Inspecteur d'académie	
		Bonus filière	pas de bonus
CAP	1 ^{ère} professionnelle		
Petite enfance	Accompagnement, soins et services à la personne	X	
	Esthétique, cosmétique, parfumerie		X
	Optique lunetterie		X
	Prothèse dentaire		X
	Services de proximité et vie locale	X	
Podo – orthésiste	Accompagnement, soins et services à la personne	X	
	Esthétique, cosmétique, parfumerie		X
	Optique lunetterie		X
	Prothèse dentaire		X
	Services de proximité et vie locale	X	
Préparation et réalisation d'ouvrages électriques	Electrotechnique, énergie, équipements communicants	X	
	Systèmes électroniques numériques	X	
	Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques		X
	Technicien du froid et du conditionnement d'air		X
	Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques		X
Réalisation en chaudronnerie industrielle	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : métiers de l'enseigne et de la signalétique		X
	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : verrerie scientifique et technique		X
	Ouvrages du bâtiment : Métallerie		X
	Technicien en chaudronnerie industrielle	X	

Diplôme préparé	Poursuite d'études envisagée	Avis de l'Inspecteur d'académie	
CAP	1 ^{ère} professionnelle	Bonus filière	pas de bonus
Rentrayeur <i>option : tapis</i>	Artisanat et métiers d'art <i>option : tapisserie d'ameublement</i>	X	
	Métiers de la mode – vêtements		X
	Métiers du cuir - option : chaussures		X
	Métiers du cuir - option : maroquinerie		X
Rentrayeur <i>option : tapisseries</i>	Artisanat et métiers d'art <i>option : tapisserie d'ameublement</i>	X	
	Métiers de la mode – vêtements		X
	Métiers du cuir - option : chaussures		X
	Métiers du cuir - option : maroquinerie		X
Réparation des carrosseries	Artisanat et métiers d'art <i>option : métiers de l'enseigne et de la signalétique</i>		X
	Artisanat et métiers d'art <i>option : verrerie scientifique et technique</i>		X
	Ouvrages du bâtiment : Métallerie		X
	Technicien en chaudronnerie industrielle		X
Restaurant	Bio-industries de transformation		X
	Boulangier – pâtissier		X
	Commercialisation services en restauration	X	
	Cuisine		X
Serrurier métallier	Artisanat et métiers d'art <i>option : métiers de l'enseigne et de la signalétique</i>		X
	Artisanat et métiers d'art <i>option : verrerie scientifique et technique</i>		X
	Ouvrages du bâtiment : Métallerie	X	
	Technicien en chaudronnerie industrielle	X	

Diplôme préparé	Poursuite d'études envisagée	Avis de l'Inspecteur d'académie	
		Bonus filière	pas de bonus
CAP	1 ^{ère} professionnelle		
Sérigraphie industrielle	Façonnage de produits imprimés, routage	X	
	Réalisation de produits imprimés et pluri média (production graphique, production imprimée)	x	
Services en brasserie café	Bio-industries de transformation		x
	Boulangier – pâtissier		x
	Commercialisation services en restauration	x	
	Cuisine		x
Services hôteliers	Bio-industries de transformation		x
	Boulangier – pâtissier		x
	Commercialisation services en restauration	x	
	Cuisine		x
Signalétique, enseigne et décor	Façonnage de produits imprimés, routage		x
	Réalisation de produits imprimés et pluri média (production graphique, production imprimée)	x	
Souffleur de verre : <i>option</i> : verrerie scientifique	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : métiers de l'enseigne et de la signalétique	x	
	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : verrerie scientifique et technique	x	
	Ouvrages du bâtiment : Métallerie		x
	Technicien en chaudronnerie industrielle		x

Diplôme préparé	Poursuite d'études envisagée	Avis de l'Inspecteur d'académie	
		Bonus filière	pas de bonus
CAP	1 ^{ère} professionnelle		
Tailleur de pierre	Aménagement et finition du bâtiment		X
	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : marchandisage visuel		X
	Interventions sur le patrimoine bâti	X	
	Ouvrages du bâtiment : Aluminium, verre, matériaux de synthèse		X
	Technicien d'études du bâtiment <i>option</i> : études et économie		X
	Technicien d'études du bâtiment <i>option</i> : assistant en architecture		X
	Technicien du bâtiment Organisation et réalisation du gros-œuvre	X	
	Technicien géomètre topographe		X
	Intervention sur patrimoine bâti	X	
Tapissier – tapissière d'ameublement en décor	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : tapisserie d'ameublement	X	
	Métiers de la mode – vêtements		X
	Métiers du cuir - <i>option</i> : chaussures		X
	Métiers du cuir - <i>option</i> : maroquinerie		X
Tapissier – tapissière d'ameublement en siège	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : tapisserie d'ameublement	X	
	Métiers de la mode – vêtements		X
	Métiers du cuir - <i>option</i> : chaussures		X
	Métiers du cuir - <i>option</i> : maroquinerie		X
Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles	Accueil – relation clients et usagers		X
	Commerce		X
	Vente		X

Diplôme préparé	Poursuite d'études envisagée	Avis de l'Inspecteur d'académie	
		Bonus filière	pas de bonus
CAP	1 ^{ère} professionnelle		
Vêtement de peau	Artisanat et métiers d'art <i>option</i> : tapisserie d'ameublement		x
	Métiers de la mode – vêtements	x	
	Métiers du cuir - <i>option</i> : chaussures		x
	Métiers du cuir - <i>option</i> : maroquinerie		x



FICHE DE VŒUX

**1^{ère} ES - 1^{ère} L - 1^{ère} S - 1^{ère} TMD - 1^{ère} STD2A - 1^{ère} BT ou
1^{ère} hôtellerie**

- à remplir lisiblement par la famille sauf les parties grisées -

NOM de l'établissement d'origine	Nom de l'élève : Prénom : Date de naissance : Filles <input type="checkbox"/> Garçons <input type="checkbox"/> Nom et prénom du représentant légal : Adresse : Arrondissement : Téléphone adresse mèl :		
Classe suivie Année scolaire 2014 – 2015 :			
n° I.N.E de l'élève (*):	Décision d'orientation définitive (après appel éventuel) :		Signature du chef d'établissement : Cachet de l'établissement :
VŒUX DE POURSUITE D'ÉTUDES			
Vœu	<i>à titre indicatif, préciser l'enseignement choisi</i>	établissements sollicités	Cadre réservé à l'établissement demandé
① ardt :	<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable – <i>précisez le motif</i> : Date : Cachet et Signature :
② ardt :	<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable – <i>précisez le motif</i> : Date : Cachet et Signature :
③ ardt :	<input type="checkbox"/> admis <input type="checkbox"/> non admis motif du refus : Date : Cachet et Signature :
④ ardt :	<input type="checkbox"/> admis <input type="checkbox"/> non admis motif du refus : Date : Cachet et Signature :
Date :		Signature du responsable légal ou de l'élève majeur :	

(*) à renseigner obligatoirement : le numéro INE est disponible auprès de votre établissement, il permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie www.ac-paris.fr

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Pour tous les élèves :

- la photocopie du bulletin du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2013 – 2014,
- la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2014 – 2015,
- le cas échéant, photocopie de la décision d'orientation prise en commission d'appel,
- une enveloppe de format courant, libellée à l'adresse de la famille.

EN PLUS, pour les élèves issus d'un établissement privé parisien ou ceux dont le représentant légal emménage à Paris :

- la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur, au choix parmi les suivants :
 - quittance EDF ou quittance GDF récente,
 - titre de propriété ou contrat de location en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts),
 - dernier avis d'imposition ou la déclaration du changement d'adresse auprès de la trésorerie (avec cachet obligatoire de l'organisme),
 - relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée ou justificatif du changement d'adresse auprès de cet organisme (avec cachet obligatoire de l'organisme),
 - attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée ou justificatif du changement d'adresse auprès de cet organisme (avec cachet obligatoire de l'organisme),
- en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
 - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
 - photocopie recto-verso du dernier avis d'imposition
 - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso).
- et,
 - pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :*
 - l'attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,
 - pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France :*
 - décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.



DEMANDE D'ADMISSION EN TERMINALE DE CAP ou TERMINALE DE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE	
<p style="text-align: right;">Garçon <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> (a)</p> <p>n° INE (*) :</p> <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p>	<p>NOM et Prénom du représentant légal :</p> <p>Adresse :</p> <p style="text-align: right;">Ardt :</p> <p>Téléphone :</p> <p>adresse mèl :</p>
SCOLARITÉ 2014 - 2015	
<p>Etablissement fréquenté (a)</p> <p> <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé sous contrat <input type="checkbox"/> Privé hors contrat <input type="checkbox"/> Etranger hors AEFÉ et Mission laïque <i>(réussite à l'examen d'entrée)</i> <i>(tests de vérification des connaissances)</i> </p> <p>NOM de l'établissement fréquenté :</p> <p>Adresse :</p>	
<p>Classe suivie en 2014 - 2015 (a) <input type="checkbox"/> 1^{ère} année de CAP <input type="checkbox"/> Terminale de CAP</p> <p style="margin-left: 100px;"> <input type="checkbox"/> 1^{ère} professionnelle <input type="checkbox"/> Terminale de Baccalauréat Professionnel </p> <p>mentionnez l'intitulé exact de la spécialité :</p> <p style="text-align: center;">Langue Vivante 1 : Langue Vivante 2 :</p>	
VŒU D'ÉTABLISSEMENT	CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ
<p><i>Précisez, à titre indicatif, le nom de l'établissement souhaité</i></p> <p>.....</p> <p>Arrondissement :</p>	<p> <input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable – <i>précisez le motif</i> : </p> <p>Date : Cachet et Signature :</p>
<p>Date : Signature du représentant légal ou de l'élève majeur :</p>	

(a) cochez la case correspondante.

(*) à renseigner obligatoirement :

le numéro INE est disponible auprès de votre établissement, il permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie : www.ac-paris.fr

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Pour tous les élèves :

- la photocopie du bulletin du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2013 – 2014,
- la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2014 – 2015,
- si la demande concerne un redoublement de terminale :*
le relevé de notes obtenues au CAP ou au Baccalauréat Professionnel.
- une enveloppe de format courant, libellée à l'adresse de la famille.

EN PLUS, pour les élèves dont le représentant légal emménage à Paris :

- la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur, au choix parmi les suivants :
 - quittance EDF ou quittance GDF récente,
 - titre de propriété ou contrat de location en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts),
 - dernier avis d'imposition ou la déclaration du changement d'adresse auprès de la trésorerie (avec cachet obligatoire de l'organisme),
 - relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée ou justificatif du changement d'adresse auprès de cet organisme (avec cachet obligatoire de l'organisme),
 - attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée ou justificatif du changement d'adresse auprès de cet organisme (avec cachet obligatoire de l'organisme),
- en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
 - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
 - photocopie recto-verso du dernier avis d'imposition,
 - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso)
- et,*
 - pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :*
 - attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,
 - pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France :*
 - décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.



DEMANDE D'ADMISSION EN TERMINALE DE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE Garçon <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> <i>(a)</i> n° INE (*) NOM : Prénom : Date de naissance :	NOM et Prénom du représentant légal : Adresse : Ardt : Téléphone : adresse mèl :																																								
ANNÉE SCOLAIRE 2014 - 2015																																									
Etablissement fréquenté <i>(a)</i> <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé sous contrat <input type="checkbox"/> Privé hors contrat <input type="checkbox"/> Etranger hors AEFÉ et Mission laïque <i>(réussite à l'examen d'entrée)</i> <i>(tests de vérification des connaissances)</i> Nom et adresse : Classe suivie en 2014 - 2015 <i>(a)</i> <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} série : <input type="checkbox"/> Terminale <i>(en vue d'un redoublement)</i> série : Langue Vivante 1 : Langue Vivante 2 : Langue Vivante 3 <i>(le cas échéant)</i> : <i>(a) cochez la case correspondante et complétez.</i>																																									
ANNÉE SCOLAIRE 2015 - 2016																																									
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">BACCALAUREAT GÉNÉRAL</td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/> L</td> <td style="width: 10%;">}</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td><input type="checkbox"/> ES</td> <td>}</td> <td>Mentionnez l'enseignement de spécialité :</td> </tr> <tr> <td></td> <td><input type="checkbox"/> S</td> <td>}</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE</td> <td><input type="checkbox"/> STMG</td> <td>}</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td><input type="checkbox"/> STI2D</td> <td>}</td> <td>Mentionnez l'enseignement de spécialité :</td> </tr> <tr> <td></td> <td><input type="checkbox"/> STL</td> <td>}</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td><input type="checkbox"/> ST2S</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td><input type="checkbox"/> STD2A</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td><input type="checkbox"/> TMD</td> <td></td> <td>précisez l'option :</td> </tr> <tr> <td></td> <td><input type="checkbox"/> BT</td> <td></td> <td>précisez l'intitulé et l'option :</td> </tr> </table>		BACCALAUREAT GÉNÉRAL	<input type="checkbox"/> L	}			<input type="checkbox"/> ES	}	Mentionnez l'enseignement de spécialité :		<input type="checkbox"/> S	}		BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE	<input type="checkbox"/> STMG	}			<input type="checkbox"/> STI2D	}	Mentionnez l'enseignement de spécialité :		<input type="checkbox"/> STL	}			<input type="checkbox"/> ST2S				<input type="checkbox"/> STD2A				<input type="checkbox"/> TMD		précisez l'option :		<input type="checkbox"/> BT		précisez l'intitulé et l'option :
BACCALAUREAT GÉNÉRAL	<input type="checkbox"/> L	}																																							
	<input type="checkbox"/> ES	}	Mentionnez l'enseignement de spécialité :																																						
	<input type="checkbox"/> S	}																																							
BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE	<input type="checkbox"/> STMG	}																																							
	<input type="checkbox"/> STI2D	}	Mentionnez l'enseignement de spécialité :																																						
	<input type="checkbox"/> STL	}																																							
	<input type="checkbox"/> ST2S																																								
	<input type="checkbox"/> STD2A																																								
	<input type="checkbox"/> TMD		précisez l'option :																																						
	<input type="checkbox"/> BT		précisez l'intitulé et l'option :																																						
VŒU D'ÉTABLISSEMENT <i>Précisez, à titre indicatif, le nom de l'établissement souhaité</i>	CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ																																								
..... Arrondissement :	<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable – <i>précisez le motif</i> : Date : Cachet et Signature :																																								
Date :	Signature du représentant légal ou de l'élève majeur :																																								

(*) à renseigner obligatoirement :
le numéro INE est disponible auprès de votre établissement, il permet de consulter les résultats de l'affectation sur le site de l'académie.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Pour tous les élèves :

- la photocopie du bulletin du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2013 – 2014,
- la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2014 – 2015,
- si la demande concerne un redoublement de terminale* : le relevé de notes obtenues au Baccalauréat,
- une enveloppe de format courant libellée à l'adresse de la famille.

EN PLUS, pour les élèves dont le représentant légal emménage à Paris :

- la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur, au choix parmi les suivants :
 - quittance EDF ou quittance GDF récente,
 - titre de propriété ou contrat de location en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts),
 - dernier avis d'imposition ou la déclaration du changement d'adresse auprès de la trésorerie (avec cachet obligatoire de l'organisme),
 - relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée ou justificatif du changement d'adresse auprès de cet organisme (avec cachet obligatoire de l'organisme),
 - attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée ou justificatif du changement d'adresse auprès de cet organisme (avec cachet obligatoire de l'organisme),
- en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
 - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
 - photocopie recto-verso du dernier avis d'imposition
 - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso).
- et,*
 - pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :*
 - attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,
 - pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France :*
 - décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.

Calendrier de remontée des places vacantes dans les formations

Dates des remontées	Niveaux et formations concernées	Services destinataires
Vendredi 19 juin 2015	Tout niveau collège	DVE1 – collèges
Vendredi 3 juillet 2015	2 nd GT <i>(une semaine après le 1er tour Post-3^{ème})</i>	DVE 2 – lycées
	1ère ES – L - S – STD2A – TMD - 1ère BT hôtellerie <i>(en vue de la préparation de la commission du 9 juillet)</i>	DVE 2 – lycées
Vendredi 10 juillet 2015	2nd GT <i>(une semaine après le 2ème tour Affelnet Post-3ème)</i>	DVE 2 – lycées
Vendredi 28 août 2015	Tout niveau collège	DVE 1 – collèges
Jeudi 3 septembre 2015 à 12h30	Tout niveau lycée	DVE 2 – lycées
Jeudi 3 septembre 2015	Tout niveau collège	DVE 1 – collèges
Jeudi 10 septembre 2015	Tout niveau collège	DVE 1 – collèges
Jeudi 10 septembre 2015	Tout niveau et toute filière lycée <i>(hormis 2nd pro et 1ère année de CAP)</i>	DVE 2 – lycées
Jeudi 10 septembre 2015	Formations Post-bac : BTS, CPGE, MANAA	SAIO
Jeudi 17 septembre 2015	Tout niveau collège	DVE 1 – collèges
Jeudi 17 septembre 2015	Tout niveau et toute filière lycée	DVE 2 – lycées
Vendredi 25 septembre 2015	Tout niveau et toute filière lycée <i>(en vue de la préparation de la commission d'ajustement)</i>	DVE 2 – lycées
Vendredi 2 octobre 2015	Tout niveau collège	DVE 1 - collèges

FICHE DE CONCLUSIONS MÉDICALES
POUR UNE ADMISSION EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
destinée à être insérée dans le dossier d'admission

ÉTABLISSEMENT :

CLASSE FREQUENTEE :

NOM et PRÉNOM de l'ÉLÈVE :

né(e) le : **âge :** **examiné(e) le :**

par le docteur :

Conclusions de l'examen clinique :

pas de contre-indication

contre-indication (s) aux conditions et postes de travail suivants (notamment problèmes de vision des couleurs) :

.....
.....

**Dans ce cas, le chef d'établissement vérifie que les vœux d'affectation sont compatibles avec la contre – indication.
et, au besoin, convoque la famille pour qu'elle modifie ses vœux de formations.**

Observations :

- avis concernant le travail sur machines dangereuses :

- protections individuelles indispensables (les préciser) :

Date :

Cachet et signature du médecin :



**Demande d'affectation médicale prioritaire
en lycée
Année 2014/2015
concerne les élèves sans PPS**

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE



**CERTIFICAT MÉDICAL CONFIDENTIEL
À RETOURNER AU DOCTEUR CARTACHEFF
MÉDECIN CONSEILLER DU DIRECTEUR
DE L'ACADÉMIE DE PARIS**

Commission du 29 mai 2015

Service Médical en faveur des élèves
94 avenue Gambetta
75984 PARIS Cedex 20

Affaire suivie par : Dr Ivan CARTACHEFF
Téléphone : 01 44 62 47 31
Mél : ivan.cartacheff@ac-paris.fr

**Ce document doit être retourné
dûment complété**

bureau 439

avant le 09 mai 2015

Nom et Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Etablissement scolaire actuel :

Classe :

Pathologie : (donner les éléments essentiels et les contre-indications médicales ou indications particulières)

Orientation demandée

section (s)
et nom des lycées (*plusieurs si possible*)

Date, Nom et signature du médecin de l'éducation nationale ou du médecin traitant :

PS : joindre obligatoirement

- 1- la fiche de conclusion médicale pour l'orientation (*si voie professionnelle*)
- 2- un argumentaire sur la demande rempli par la famille ou le médecin
- 3- les éléments complémentaires sur les incapacités / soins / hospitalisations (*comptes-rendus médicaux ...*)
- 4- la fiche de vœux signée par la famille.

DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT

Cette procédure ne doit être utilisée que de façon extrêmement limitée et pour des motifs recevables : déménagement, problèmes de santé grave ...

Cadre à remplir par la famille

NOM de l'élève : Prénom :

Date de naissance : / / 19 Sexe : F M

Nom du représentant légal :

adresse arrondissement :

Téléphone domicile : Téléphone professionnel :

Classe suivie en 2014 - 2015 : LV 1 : LV 2 :

Classe concernée pour 2015 - 2016 : Précisez s'il s'agit d'une demande de redoublement : OUI NON

- classe de seconde GT
- classe de 1^{ère} année CAP précisez la spécialité :
- classe de seconde professionnelle précisez la spécialité :
- classe de 1^{ère} professionnelle précisez la spécialité :
- classe de 1^{ère} précisez la série : l'enseignement obligatoire :
- classe de Terminale précisez la série : l'enseignement obligatoire :

Etablissement demandé : arrondissement :

Motif de la demande :

Date : Signature du représentant légal de l'élève :

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT à la demande (*toute demande incomplète sera rejetée*) :

- 1 enveloppe timbrée, libellée à l'adresse de la famille,
- photocopie des trois bulletins trimestriels de l'année scolaire 2014 - 2015,
- photocopie *du ou des* bulletins trimestriels de l'année scolaire 2015 - 2016 (*pour une demande formulée en cours d'année scolaire*)
- tout document pouvant justifier la demande de changement d'établissement.

Cadre réservé à l'administration

Avis, visa et cachet du chef d'établissement d'origine : Date :
 Lycée : Signature du Chef d'établissement :
 Favorable Cachet de l'établissement :
 Défavorable, motif :

Avis, visa et cachet du chef d'établissement demandé : Date :
 Lycée : Signature du Chef d'établissement :
 Favorable Cachet de l'établissement :
 Défavorable, motif :

DÉCISION DE LA DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE chargée du 2nd degré

- Changement autorisé pour le lycée Date et signature :
- Changement refusé, motif : Elisabeth BISOT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

En cas de rejet de votre demande, si vous souhaitez contester la présente décision, vous pouvez formuler :
 -soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision, **dans un délai de deux mois** à compter de la date de réception de cette décision,
 -soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris - 7, rue Jouy - 75004 PARIS, **dans un délai de deux mois** à compter de la date de réception de la décision de rejet du recours gracieux.

NOM du candidat :		Prénom :	
PARCOURS SCOLAIRE			
Classes suivies et établissements fréquentés durant les 3 années ayant précédé l'interruption des études			
ANNÉE	CLASSE (spécialité option)	ÉTABLISSEMENT (Nom et adresse)	Langue Vivante étudiée (LV 1)
2011 – 2012			
2012 – 2013			
2013 – 2014			
Date d'interruption des études : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>			
Motif de l'interruption :			
.....			
.....			
.....			
DIPLÔMES OBTENUS			
.....		Date : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
.....		Date : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
.....		Date : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES (emplois occupés, stages suivis)			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
SITUATION À LA DATE DE LA DEMANDE			
<input type="checkbox"/> demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> salarié (préciser le type d'emploi) : <input type="checkbox"/> stage : <input type="checkbox"/> autre situation (préciser) :			

PROJET DU CANDIDAT	
NOM :	Prénom :
Diplôme envisagé :	Classe :
Etablissement :	
Motivation du candidat :	

Cette fiche projet est remplie par le candidat avec l'aide du COP. Ce dernier rédige un avis circonstancié. Les informations contenues dans cette fiche sont utilisées pour renseigner la fiche de candidature.

Elle doit être transmise à la DVE Lycées.

Procédure d'affectation informatisée AFFELNET pour les demandes d'admission en :
seconde générale, seconde professionnelle ou première année de CAP,
première professionnelle, première technologique série STI2D –STL – STMG – ST2S.

Procédure d'affectation manuelle pour les demandes d'admission en:
terminale de CAP, terminale de baccalauréat professionnel,
classe de 1^{ère} ES – 1^{ère} L – 1^{ère} S — 1^{ère} TMD – 1^{ère} STD2A - 1^{ère} BT – 1^{ère} BT Hôtellerie,
classe de terminale générale et technologique.

AVIS CIRCONSTANCIÉ DU CONSEILLER D'ORIENTATION – PSYCHOLOGUE

NOM du candidat : Prénom :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOM de la conseillère ou du conseiller d'orientation psychologue :

Signature :

AVIS DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR DE CIO SUR LE PROJET DE REPRISE D'ÉTUDES DU CANDIDAT

L'avis de la directrice ou du directeur de CIO est obligatoire.

En cas de demandes multiples, l'avis doit être précisé pour chacune d'entre elles.

- | | | | |
|--|------------------------------------|--|----------------------------------|
| <input type="radio"/> première année de CAP | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> ASSEZ FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> seconde professionnelle | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> ASSEZ FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> seconde générale et technologique | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> ASSEZ FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> première professionnelle | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> ASSEZ FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> première technologique | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> ASSEZ FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> première générale | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> ASSEZ FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> terminale CAP | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> ASSEZ FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> terminale baccalauréat professionnel | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> ASSEZ FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |
| <input type="radio"/> terminale générale et technologique | <input type="checkbox"/> FAVORABLE | <input type="checkbox"/> ASSEZ FAVORABLE | <input type="checkbox"/> RÉSERVÉ |

NOM de la directrice ou du directeur de CIO:.....

Signature :

AVIS DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE ACADÉMIQUE

à remplir par l'administration

FAVORABLE ASSEZ FAVORABLE RÉSERVÉ

Observations :

Date :

Signature du DASEN ou de son représentant :

FORMATIONS DISPENSÉES DANS L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Ces formations peuvent accueillir
les élèves domiciliés à Paris

1ÈRE ANNÉE DE CAP

SECONDE PROFESSIONNELLE

AGRICULTURE, ÉLEVAGE, AMÉNAGEMENT, FORÊT

<p>✓ seconde professionnelle Aménagement paysager (★)</p>	<p>Lycée agricole BOUGAINVILLE R.D. 319 77257 BRIE COMTE ROBERT Téléphone 01 60 62 33 00</p> <p>Internat Garçons – Filles</p> <p>Section professionnelle du Lycée des métiers de l'horticulture et du paysage 16 rue Paul Doumer 93100 MONTREUIL Téléphone 01 48 70 41 10</p> <p>Lycée Adolphe CHERIOUX 195 rue Julian Grimau 94400 VITRY sur SEINE Téléphone 01 45 12 87 87</p>
<p>✓ seconde professionnelle Productions horticoles (★)</p>	<p>Lycée agricole BOUGAINVILLE R.D. 319 77257 BRIE COMTE ROBERT Téléphone 01 60 62 33 00</p> <p>Internat Garçons – Filles</p> <p>Section professionnelle du Lycée des métiers de l'horticulture et du paysage 16 rue Paul Doumer 93100 MONTREUIL Téléphone 01 48 70 41 10</p>
<p>✓ seconde professionnelle Conduite et gestion d'exploitation agricole (★) à dominante élevage</p>	<p>Lycée agricole BOUGAINVILLE R.D. 319 77257 BRIE COMTE ROBERT Téléphone 01 60 62 33 00</p> <p>Internat Garçons – Filles</p> <p>L.P. agricole LA BRETONNIERE La Bretonnière 77120 CHAILLY en BRIE Téléphone 01 64 75 87 50</p> <p>Internat Garçons – Filles</p>

ACADÉMIE DE CRÉTEIL - formations peuvent accueillir les élèves domiciliés à Paris (annexe n° 27 suite)

AGRICULTURE, ÉLEVAGE, AMÉNAGEMENT, FORÊT (suite)	
✓ 1 ^{ère} année de CAP Production horticole, florale, légumière (★)	Section professionnelle du Lycée des métiers de l'horticulture et du paysage 16 rue Paul Doumer 93100 MONTREUIL Téléphone 01 48 70 41 10
✓ 1 ^{ère} année de CAP Travaux paysagers (★)	Section professionnelle du Lycée des métiers de l'horticulture et du paysage 16 rue Paul Doumer 93100 MONTREUIL Téléphone 01 48 70 41 10 Lycée Adolphe CHERIOUX 195 rue Julian Grimau 94400 VITRY sur SEINE Téléphone 01 45 12 87 87
AGRICULTURE : SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES	
✓ seconde professionnelle Services aux personnes et aux territoires (★)	Lycée agricole LA BRETONNIERE La Bretonnière 77120 CHAILLY en BRIE Téléphone 01 64 75 87 50 Internat Garçons – Filles
AGRICULTURE : CONSEIL, VENTE	
✓ seconde professionnelle Technicien conseil / vente : Produits alimentaires	Lycée Louis LUMIERE 4 rue Louis Lumière 77500 CHELLES Téléphone 01 60 93 12 10
✓ seconde professionnelle Technicien conseil / vente : Produits de jardin (★)	Section professionnelle du Lycée des métiers de l'horticulture et du paysage 16 rue Paul Doumer 93100 MONTREUIL Téléphone 01 48 70 41 10
AÉRONAUTIQUE	
✓ seconde professionnelle Aéronautique option structure	L.P. Aristide BRIAND 120 avenue Aristide Briand 93155 LE BLANC-MESNIL Téléphone 01 48 67 12 13
✓ seconde professionnelle Aéronautique option systèmes	Recrutement national Modalités spécifique d'admission – Entretien d'information. ➡ Procédure PASSPRO
AUTOMOBILE, ENGINES	
✓ seconde professionnelle Maintenance des véhicules automobiles option : véhicule industriel	L.P. Georges CORMIER 6 rue des Templiers 77120 COULOMMIERS Téléphone 01 64 75 30 00 Internat Garçons – Filles

AUTOMOBILE, ENGIN (suite)	
<p>✓ seconde professionnelle Maintenance des véhicules automobiles</p> <p>option : Moto cycles</p>	<p>L.P. Gustave EIFFEL 4 avenue d'Ormes 77130 VARENNES sur SEINE Téléphone 01 64 70 52 80</p> <p>Internat Garçons</p> <p>L .P. Jacques PREVERT 7 avenue Jean Jaurès 77380 COMBS la VILLE Téléphone 01 64 13 42 60</p> <p>L .P. Denis PAPIN 34 avenue Michelet 93120 LA COURNEUVE Téléphone 01 49 92 16 00</p> <p>L .P. Jacques BREL 90 avenue d'Alfortville 94600 CHOISY LE ROI Téléphone 01 48 92 99 40</p>
<p>✓ seconde professionnelle Maintenance des matériels</p> <p>option : parcs et jardins</p>	<p>L.P. Jacques PREVERT 7 avenue Jean Jaurès 77380 COMBS le VILLE Téléphone 01 64 13 42 60</p> <p>L.P. Georges CORMIER 6 rue des Templiers 77120 COULOMMIERS Téléphone 01 64 75 30 00</p> <p>Internat Garçons – Filles</p>
<p>✓ seconde professionnelle Maintenance des matériels</p> <p>option : agricoles</p>	<p>L.P. Georges CORMIER 6 rue des Templiers 77120 COULOMMIERS Téléphone 01 64 75 30 00</p> <p>Internat Garçons – Filles</p>
<p>✓ seconde professionnelle Maintenance des matériels</p> <p>option : travaux publics et manutention</p>	<p>L.P. Georges CORMIER 6 rue des Templiers 77120 COULOMMIERS Téléphone 01 64 75 30 00</p> <p>Internat Garçons – Filles</p> <p>L .P. LES PANNEVELLES Route de Chalautre 77481 PROVINS CEDEX Téléphone 01 60 58 55 80</p> <p>Internat Garçons – Filles</p>
<p>✓ seconde professionnelle Réparation des carrosseries</p>	<p>L.P. Georges CORMIER 6 rue des Templiers 77120 COULOMMIERS Téléphone 01 64 75 30 00</p> <p>Internat Garçons – Filles</p>

AUTOMOBILE, ENGINs (suite)	
<p>✓ 1^{ère} année de CAP Maintenance des matériels option : travaux publics et manutention</p>	<p>L.P. Georges CORMIER 6 rue des Templiers 77120 COULOMMIERS Téléphone 01 64 75 30 00 Internat Garçons – Filles</p> <p>L .P. LES PANNEVELLES Route de Chalautre 77481 PROVINS CEDEX Téléphone 01 60 58 55 80 Internat Garçons – Filles</p>
<p>✓ 1^{ère} année de CAP Maintenance des matériels option : Tracteurs matériels agricoles</p>	<p>L.P. Georges CORMIER 6 rue des Templiers 77120 COULOMMIERS Téléphone 01 64 75 30 00 Internat Garçons – Filles</p>
<p>✓ 1^{ère} année de CAP Maintenance des matériels option : Matériels parcs et jardins</p>	<p>L .P. Jacques PREVERT 7 avenue Jean Jaurès 77380 COMBS la VILLE Téléphone 01 64 13 42 60</p> <p>L.P. Georges CORMIER 6 rue des Templiers 77120 COULOMMIERS Téléphone 01 64 75 30 00 Internat Garçons – Filles</p> <p>L .P. Denis PAPIN 34 avenue Michelet 93120 LA COURNEUVE Téléphone 01 49 92 16 00</p>
BÂTIMENT	
<p>✓ 1^{ère} année de CAP Staffeur ornemaniste (★)</p>	<p>Lycée DU GUE A TRESMES Le Gué à Tresmes 77440 CONGIS SUR THEROUANNE Téléphone 01 64 35 52 56 Internat Garçons – Filles</p>
ENVIRONNEMENT	
<p>✓ seconde professionnelle (★) Gestion des pollutions et protection de l'environnement</p>	<p>L.P. Jean-Pierre TIMBAUD 103 avenue de la République 93300 AUBERVILLIERS Téléphone 01 48 33 87 88</p>
MATERIAUX, METAUX, PLASTIQUES, PAPIER	
<p>✓ 1^{ère} année de CAP Décoration en céramique (★)</p>	<p>Lycée DU GUE A TRESMES Le Gué à Tresmes 77440 CONGIS SUR THEROUANNE Téléphone 01 64 35 52 56 Internat Garçons – Filles</p>
<p>✓ 1^{ère} année de CAP Modèles et moules en céramiques (★)</p>	

PRODUCTIQUE, MECANIQUE	
✓ seconde professionnelle Traitements de surfaces	L.P. CONDORCET 31 rue Désiré Chevalier 93100 MONTREUIL Téléphone 01 48 57 50 63
TRAVAUX PUBLICS	
✓ seconde professionnelle Travaux publics	L.P. Claude Nicolas LEDOUX Lycée des métiers de l'éco-construction et de la décoration Avenue du 14 juillet 93320 PAVILLONS – sous – BOIS Téléphone 01 48 50 32 00
✓ seconde professionnelle Travaux publics	L .P. LES PANNEVELLES Route de Chalautre 77481 PROVINS CEDEX Téléphone 01 60 58 55 80 Internat Garçons – Filles
✓ 1 ^{ère} année de CAP Conducteur d'engins : travaux publics et carrières	
✓ 1 ^{ère} année de CAP Conducteur en canalisations des travaux publics	
✓ 1 ^{ère} année de CAP Constructeur de routes	
TEXTILE, HABILLEMENT	
✓ 1 ^{ère} année de CAP Métiers de la blanchisserie (★)	L .P. Charles BAUDELAIRE Boulevard du Chevalier Bayard 77333 MEAUX Téléphone 01 60 09 07 05
TRANSFORMATIONS	
✓ 1 ^{ère} année de CAP Opérateur industries du recyclage	L .P. Jean-Pierre TIMBAUD 103 avenue de la République 93300 AUBERVILLIERS Téléphone 01 48 33 87 88

(★) procédure PASSPRO

FORMATIONS DISPENSÉES DANS L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Ces formations peuvent accueillir
les élèves domiciliés à PARIS

1ÈRE PROFESSIONNELLE

- pour les élèves issus de 2nde GT candidatant sur ces formations, les vœux doivent être saisis sur AFFELNET 1^{ère} via AFFELMAP.
- pour les élèves de Terminale CAP ayant un avis favorable de l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine pour une poursuite d'études en 1^{ère} professionnelle, les vœux en cohérence filière doivent être saisis sur AFFELNET 1^{ère} via AFFELMAP.

AGRICULTURE, ÉLEVAGE, AMÉNAGEMENT, FORÊT

<p>✓ 1^{ère} professionnelle Conduite et gestion d'exploitation agricole à dominante élevage</p>	<p>Lycée agricole BOUGAINVILLE 77257 BRIE COMTE ROBERT - R.D. 319 Téléphone 01 60 62 33 00 Internat Garçons – Filles</p> <p>L.P. agricole LA BRETONNIERE La Bretonnière 77120 CHAILLY en BRIE Téléphone 01 64 75 87 50 Internat Garçons – Filles</p>
<p>✓ 1^{ère} professionnelle Travaux paysagers</p>	<p>Lycée agricole BOUGAINVILLE R.D. 319 77257 BRIE COMTE ROBERT Téléphone 01 60 62 33 00 Internat Garçons – Filles</p> <p>Section professionnelle du Lycée des métiers de l'horticulture et du paysage 16 rue Paul Doumer 93100 MONTREUIL Téléphone 01 48 70 41 10</p> <p>Lycée Adolphe CHERIOUX 195 rue Julian Grimau 94400 VITRY sur SEINE Téléphone 01 45 12 87 87</p>
<p>✓ 1^{ère} professionnelle Productions horticoles</p>	<p>Lycée agricole BOUGAINVILLE R.D. 319 77257 BRIE COMTE ROBERT Téléphone 01 60 62 33 00 Internat Garçons – Filles</p> <p>Section professionnelle du Lycée des métiers de l'horticulture et du paysage 16 rue Paul Doumer 93100 MONTREUIL Téléphone 01 48 70 41 10</p>

AGRICULTURE : SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES	
✓ 1 ^{ère} professionnelle Services aux personnes et aux territoires	L.P. agricole LA BRETONNIERE La Bretonnière 77120 CHAILLY en BRIE Téléphone 01 64 75 87 50 Internat Garçons – Filles
AGRICULTURE : CONSEIL, VENTE	
✓ 1 ^{ère} professionnelle Technicien conseil / vente : Produits de jardin	Section professionnelle du Lycée des métiers de l'horticulture et du paysage 16 rue Paul Doumer 93100 MONTREUIL Téléphone 01 48 70 41 10

BREVETS DES METIERS D'ART

- pour les élèves de Terminale CAP ayant un avis favorable de l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine pour une poursuite d'études en 1^{ère} professionnelle, les vœux en cohérence filière doivent être saisis sur AFFELNET 1^{ère} via AFFELMAP.

✓ Céramique	Lycée DU GUE A TRESMES Le Gué à Tresmes 77440 CONGIS SUR THEROUANNE Téléphone 01 64 35 52 56 Internat Garçons – Filles
✓ Volumes : staff, matériaux associés	

FORMATIONS DISPENSÉES DANS L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Ces formations peuvent accueillir
les élèves domiciliés à PARIS

SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

Seconde générale et technologique : enseignements d'exploration :

Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (E.A.T.D.D.) + Sciences Economiques et Sociales (S.E.S.)
vers le baccalauréat Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant

Lycée agricole BOUGAINVILLE

Domaine de Sansalle

77257 BRIE COMTE ROBERT - R.D. 319

Téléphone 01 60 62 33 00

Internat Garçons – Filles

Lycée LA BRETONNIERE

77120 CHAILLY en BRIE

Téléphone 01 64 75 87 50

Internat Garçons – Filles

FORMATIONS DISPENSÉES DANS L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

Ces formations peuvent accueillir les élèves domiciliés à PARIS

1ÈRE ANNÉE DE CAP, SECONDE PROFESSIONNELLE

AGRICULTURE - HORTICULTURE	
<p>✓ seconde professionnelle Aménagements paysagers</p>	<p>Lycée AGRICOLE et HORTICOLE</p> <p>Route forestière des princesses 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE Téléphone 01 30 87 18 03</p> <p>Internat Garçons – Filles</p> <p>Recrutement spécifique - Entretien d'information.</p> <p><i>Les élèves intéressés devront contacter directement le lycée agricole et horticole : modalités d'inscription sur le site http://www.lyceehorticole.ac-versailles.fr</i></p> <p>➔ commission pédagogique agricole le 28 mai 2015</p>
<p>✓ seconde professionnelle Productions horticoles</p>	
ALIMENTATION - HOTELLERIE	
<p>✓ seconde professionnelle Boulangier – pâtissier</p>	<p>L.P. CHATEAU des COUDRAIES Lycée des métiers de bouche et de l'hôtellerie</p> <p>Château des Coudraies 91450 ETIOLLES Téléphone 01 69 89 21 21</p> <p>Internat Garçons – Filles</p> <p>L.P. Les CÔTES de VILLEBON Lycée des métiers de bouche, du commerce et de l'industrie</p> <p>3 rue Henri Etlin 92190 MEUDON Téléphone 01 46 01 55 00</p> <p>L.P. Auguste ESCOFFIER Lycée des métiers de la gastronomie et des techniques du froid</p> <p>77 rue de Pierrelaye 95610 ERAGNY Téléphone 01 34 02 40 80</p> <p>Internat Garçons – Filles</p> <p>Attention : accès inter académique très limité</p> <p>Modalités spécifique d'admission – Entretien d'information.</p> <p>➔ Procédure PASSPRO</p>

AÉRONAUTIQUE	
✓ seconde professionnelle Aéronautique option avionique	L.P. Alexandre DENIS Lycée des métiers de l'aéronautique, du transport et de la logistique MONTMIRAL 91590 CERNY Téléphone 01 64 57 60 22 Internat Garçons – Filles Recrutement national Modalités spécifique d'admission – Entretien d'information. ➔ Procédure PASSPRO
✓ seconde professionnelle Aéronautique option systèmes	
✓ seconde professionnelle Aviation générale	
✓ 1 ^{ère} année de CAP Aéronautique option avionique	
AUTOMOBILE - ENGIN	
✓ seconde professionnelle Maintenance des matériels option travaux publics et manutention	Lycée polyvalent Antoine LAVOISIER 44 boulevard de la République 78440 PORCHEVILLE Téléphone 01 34 79 66 30 Internat Garçons – Filles
	Lycée polyvalent Charles PETIET 65 boulevard Gallieni 92390 VILLENEUVE LA GARENNE Téléphone 01 41 47 40 00
	Lycée polyvalent Alfred KASTLER Chemin du Champ de Courses 91410 DOURDAN Téléphone 01 64 59 84 00
✓ seconde professionnelle Maintenance des matériels option agricoles	Lycée polyvalent Alfred KASTLER Chemin du Champ de Courses 91410 DOURDAN Téléphone 01 64 59 84 00
BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS	
✓ seconde professionnelle Travaux publics	Lycée polyvalent Antoine LAVOISIER 44 boulevard de la République 78440 PORCHEVILLE Téléphone 01 34 79 66 30 Internat Garçons – Filles
✓ 1 ^{ère} année de CAP Conducteur d'engins : travaux publics et carrières	
✓ 1 ^{ère} année de CAP Constructeur de routes	

BOIS - AMEUBLEMENT	
<p>✓ seconde professionnelle Technicien constructeur bois</p>	<p>Lycée polyvalent VIOLLET LE DUC Lycée des métiers de l'habitat et du développement durable</p> <p>1 route de Septeuil 78640 VILLIERS SAINT FREDERIC Téléphone 01 34 91 71 50</p> <p>Internat Garçons – Filles</p>
<p>✓ 1^{ère} année de CAP Charpentier - bois</p>	<p>L.P. Gustave EIFFEL</p> <p>9 avenue de la République 91300 MASSY Téléphone 01 69 20 09 43</p>
ELECTRICITE - ELECTRONIQUE - ENERGIE	
<p>✓ seconde professionnelle Electrotechnique, énergie, équipements communicants</p> <p><u>en collaboration avec la Marine Nationale</u></p>	<p>Lycée polyvalent Simone WEIL</p> <p>Rue du Val d'Oise 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE Téléphone 01 39 19 88 26</p> <p>Internat Garçons – Filles</p>
MATERIAUX : METAUX - PLASTIQUES - PAPIER	
<p>✓ seconde professionnelle Plastiques et composites</p>	<p>Lycée polyvalent GALILEE Lycée des métiers de la chimie et de la plasturgie</p> <p>79 avenue Chandon 92230 GENNEVILLIERS Téléphone 01 47 33 30 20</p>
PRODUCTIQUE – MÉCANIQUE	
<p>✓ seconde professionnelle Maintenance des équipements industriels</p> <p><u>en collaboration avec la Marine Nationale</u></p>	<p>L.P. Louis BLERIOT Lycée des métiers de l'industrie et des services aux personnes, aux collectivités et aux entreprises</p> <p>Rue Léo Lagrange 78190 TRAPPES Téléphone 01 30 51 88 18</p>
<p>✓ seconde professionnelle Maintenance nautique</p>	<p>Lycée polyvalent Simone WEIL</p> <p>Rue du Val d'Oise 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE Téléphone 01 39 19 88 26</p> <p>Internat Garçons – Filles</p>
<p>✓ seconde professionnelle Technicien modeleur</p>	<p>L.P. Louis GIRARD</p> <p>85 rue Louis Girard 92240 MALAKOFF Téléphone 01 46 42 63 84</p>

FORMATIONS DISPENSÉES DANS L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

Ces formations peuvent accueillir
les élèves domiciliés à PARIS

1ÈRE PROFESSIONNELLE

AGRICULTURE – HORTICULTURE

Les formations en 1^{ère} professionnelle de l'enseignement agricole (Aménagements paysagers – Productions horticoles) ne sont pas intégrées dans AFFELNET.

Les élèves intéressés devront contacter directement le lycée agricole et horticole :

modalités d'inscription sur le site <http://www.lyceehorticole.ac-versailles.fr>

✓ 1^{ère} professionnelle **Aménagements paysagers**

Lycée AGRICOLE et HORTICOLE

Route forestière des princesses
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
Téléphone 01 30 87 18 03

Internat Garçons – Filles

✓ 1^{ère} professionnelle **Productions horticoles**

AÉRONAUTIQUE

✓ 1^{ère} professionnelle **Aéronautique**
option **systèmes**

L.P. Alexandre DENIS
Lycée des métiers de l'aéronautique, du transport et de la logistique

MONTMIRAULT
91590 CERNY
Téléphone 01 64 57 60 22

Internat Garçons – Filles

Recrutement national

SECURITE

✓ 1^{ère} professionnelle **Sécurité - Prévention**

L.P. NADAR

42 Bis rue Charles Mory
91210 DRAVEIL
Téléphone 01 69 40 38 10

Attention : accès inter académique très limité

CAP EN 1 AN

ALIMENTATION – HOTELLERIE - RESTAURATION

✓ CAP en 1 an **Chocolatier - confiseur**

L.P. CHATEAU des COUDRAIES
Lycée des métiers de bouche et de l'hôtellerie

Château des Coudraies
91450 ETIOLLES
Téléphone 01 69 89 21 21

Internat Garçons – Filles

FORMATIONS DISPENSÉES DANS L'ACADÉMIE DE VERSAILLES

Ces formations peuvent accueillir
les élèves domiciliés à PARIS

SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES

Seconde générale et technologique : **enseignement d'exploration E.A.T.D.D :**
Ecologie, Agronomie, Territoire, Développement Durable

Lycée AGRICOLE et HORTICOLE
Route forestière des princesses
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
Téléphone 01 30 87 18 03

Internat Garçons – Filles

Recrutement spécifique – Entretien d'information.

*Les élèves intéressés devront contacter directement le lycée agricole et horticole :
modalités d'inscription sur le site <http://www.lyceehorticole.ac-versailles.fr>*

➔ **Commission pédagogique AGRICOLE le 28 mai 2015.**